

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE MARSEILLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SOMMAIRE

ARRETES

DELEGATIONS.....	1
MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS	1
Mairie du 7^{ème} secteur.....	1
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE.....	2
SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES.....	2
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	2
DIVISION ADMINISTRATIVE DES CARRIERES	2
DIRECTION DES FINANCES.....	3
SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE	3
Régies d'avances.....	3
Régies de recettes.....	3
DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES	4
SERVICE DES MARCHES PUBLICS	4
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE	5
BATAILLON DE MARINS-POMPIERS – DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS.....	5
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE.....	6
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC	6
Manifestations.....	6
Mise à disposition	9
Vide greniers.....	11
SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE	13
Division Réglementation - Autorisations de travaux de nuits	13
Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing de mars 2011.....	21
DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL	23
SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS.....	23
Procès-verbal de la séance du 7 février 2011.....	23

ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES MUNICIPAUX

DELEGATIONS

11/155/SG – Délégation de signature de Monsieur Richard MIRON

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur Richard MIRON, Adjoint délégué au Sport, aux Equipements Sportifs et au Développement du Sport pour Tous, du 4 avril 2011 au 13 avril 2011 inclus, est habilitée à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Madame Laure-Agnès CARADEC, Adjointe au Maire.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 AVRIL 2011

11/161/SG – Délégation de signature de Madame Laure-Agnès CARADEC

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Madame Laure-Agnès CARADEC, Adjointe au Maire déléguée aux Parcs et Jardins, aux Espaces Naturels, à la Piétonnisation et Pistes Cyclables, à la Voirie, à la Circulation et au Stationnement, du lundi 18 avril 2011 au vendredi 22 avril 2011 inclus, est habilitée à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place Madame Caroline POZMENTIER-SPORTICH, Adjointe au Maire.

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 14 AVRIL 2011

11/162/SG – Délégation de M. Maurice DI NOCERA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008,
Vu la délibération n°08/0232/HN du 4 avril 2008,
Vu l'arrêté n°08/132/SG du 7 avril 2008 déléguant une partie de nos fonctions à Monsieur Maurice DI NOCERA, Conseiller Municipal Délégué.

ARTICLE 1 Notre arrêté n°08/132/SG du 7 avril 2008 est modifié comme suit.

ARTICLE 2 Une partie de nos fonctions est déléguée à Monsieur Maurice DI NOCERA, Conseiller Municipal Délégué, en ce qui concerne :

- la création et promotion des grands équipements de Métropole et des grands évènements,
- le suivi de la Délégation de Service Public concernant la salle de spectacles du Silo.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 14 AVRIL 2011

MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

Mairie du 7^{ème} secteur

11/02/7S – Délégation aux fonctions d'état civil de 16 fonctionnaires en matière d'opérations funéraires

Nous, Maire d'Arrondissement (13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

ARTICLE 1 Sont délégués aux fonctions d'officier d'Etat Civil pour la délivrance en dehors des jours et heures usuels d'ouverture de la Mairie du 7^{ème} Secteur, de deux autorisations suivantes :

- Fermeture de cercueil prévue à l'article R 2213.17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Mise en bière immédiate lorsque le décès est consécutif à une maladie contagieuse prévue aux articles R 2213.18 et R 2213.26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Dominique ROFFIN, Directeur Territorial, 19890118
M. Gérard CAROTENUTO, Ingénieur, 19750723
Mme Christiane DI VUOLO, Attachée Territoriale, 19840423
Mme Brigitte VALLES, Attachée Territoriale Principale, 19850705
Mme Carole HOARAU, Attachée Territoriale, 19850094
Mme Noëlle DI SALVIO, Rédacteur Chef, 19760438
Mme Solange GOUIRAN, Rédacteur Territorial, 19880681
Mme Christine WILMOTTE, Rédacteur Territorial, 19770379
M. Jean-Paul BASSO, Technicien Territorial Chef, 19820455
M. Eric JOULIN, Technicien Territorial Chef, 19760726
M. Roger GENTILE, Technicien Territorial, 19820287
M. Pierre TROISI, Contrôleur de Travaux, 19850031
Mme Geneviève HUCHE, Adjoint Administratif, 19830303
Mme Christine BECCARI, Adjoint Administratif, 19850766
Mme Denise MICHEL, Adjoint Administratif, 19860611
Mme Evelyne DELLA MONICA, Adjoint Administratif, 19770875

ARTICLE 2 Les présentes délégations sont confiées à ces agents sous notre responsabilité et deviendront nulles à la date où ils cesseront d'occuper leurs fonctions actuelles.

ARTICLE 3 Les signatures manuscrites seront suivies de l'apposition d'un tampon humide de leurs nom et prénom.

ARTICLE 4 La notification des sigles et signatures des agents désignés à l'article premier, ainsi qu'une ampliation du présent arrêté seront adressés à Monsieur le Procureur de la République.

ARRETE

ARTICLE 5 Toutes les autres délégations données aux agents cités et non cités de la Direction des Opérations Funéraires en matière d'Etat Civil sont rapportées.

ARTICLE 6 Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE

SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES

11/152/SG – Reprise de terrains communs dans le cimetière de Mazargues « Carré 4 – Tranchées 1 et 2 du piquet 1 au 21 inclus »

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône,
Vu notre arrêté N°08/139/SG en date du 7 avril 2008, déléguant aux fonctions de Conseiller Délégué aux Opérations Funéraires et Cimetières Monsieur Maurice REY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'Article R 2223-5,
Vu l'arrêté, n°02/107/SG, en date du 14 mai 2002, portant Règlement Général des Cimetières Communales,
Vu l'arrêté n°06/130/SG, en date du 19 avril 2006,
Considérant qu'il y a lieu de fixer l'époque de la reprise des terrains affectés aux sépultures en service ordinaire ou terrain commun dont le délai d'occupation prévu par les dispositions réglementaires est arrivé à expiration,

ARTICLE 1 Les sépultures délivrées aux familles dans le carré n°4, situées dans les tranchées 1 et 2 du piquet 1, jusqu'au piquet 21 inclus, du cimetière de Mazargues, selon les dispositions du service ordinaire ou terrain commun, dont la durée réglementaire de cinq années est parvenue à expiration, seront reprises par les Services Funéraires de la Ville de Marseille à compter du 15 avril 2011.

ARTICLE 2 Les familles concernées par ces dispositions sont invitées à procéder à l'enlèvement des objets funéraires, dont monuments, mausolées et signes funéraires dans le délai de trente jours succédant la publication et l'affichage en Mairie du présent arrêté, à la Conservation des Cimetières de la Ville de Marseille et à la porte principale du cimetière.

ARTICLE 3 Passé ce délai, la reprise des sépultures sera effectuée selon les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable des Opérations Funéraires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les dispositions prévues à l'Article 2 des présents.

FAIT LE 7 AVRIL 2011

11/153/SG – Reprise de terrains communs dans le cimetière Saint-Pierre « Carré musulman – Tranchées 11 à 21 »

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône,
Vu notre arrêté N°08/139/SG en date du 7 avril 2008, déléguant aux fonctions de Conseiller Délégué aux Opérations Funéraires et Cimetières Monsieur Maurice REY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'Article R 2223-5,
Vu l'arrêté, n°02/107/SG, en date du 14 mai 2002, portant Règlement Général des Cimetières Communales,
Vu l'arrêté n°09/047/SG, en date du 13 mars 2009,

Considérant qu'il y a lieu de fixer l'époque de la reprise des terrains affectés aux sépultures en service ordinaire ou terrain commun dont le délai d'occupation prévu par les dispositions réglementaires est arrivé à expiration,

ARTICLE 1 Les sépultures délivrées aux familles dans le carré Musulman (CMTC) du cimetière Saint-Pierre, tranchées 11 à 21, selon les dispositions du service ordinaire ou terrain commun, dont la durée réglementaire de cinq années est parvenue à expiration, seront reprises par les Services Funéraires de la Ville de Marseille à compter du 30 avril 2011.

ARTICLE 2 Les familles concernées par ces dispositions sont invitées à procéder à l'enlèvement des objets funéraires, dont monuments, mausolées et signes funéraires dans le délai de trente jours succédant la publication et l'affichage en Mairie du présent arrêté, à la Conservation des Cimetières de la Ville de Marseille et à la porte principale du cimetière.

ARTICLE 3 Passé ce délai, la reprise des sépultures sera effectuée selon les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable des Opérations Funéraires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les dispositions prévues à l'Article 2 des présents.

FAIT LE 7 AVRIL 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DIVISION ADMINISTRATIVE DES CARRIERES

11/4072 – Désignation des représentants titulaires et suppléants au Comité Technique Paritaire

Nous, Maire de MARSEILLE, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n°83/634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n°84/53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 32 et suivants,
Vu le Décret n°85/565 du 30 Mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu la Délibération n°85/576 AG du Conseil Municipal du 29 octobre 1985 portant création du Comité Technique Paritaire de la Ville de Marseille et fixant à 30 le nombre de ses membres,

ARTICLE 1 Sont désignés en qualité de représentants titulaires et suppléants de la Ville de Marseille au Comité Technique Paritaire :

Représentants Titulaires

- M. Jean-Claude GAUDIN
- M. Renaud MUSELIER
- Mme Marie-Louise LOTA
- M. Richard MIRON
- M. Daniel HERMANN
- M. André CAMERA
- M. Yves MORAINE
- Mme Arlette FRUCTUS
- Mme Danièle SERVANT
- M. Jean-Claude GONDARD
- M. Henri SOGLIUZZO
- Mme Marie-Josée MARIOTTI
- M. Jean DURAND
- Mme Christine SUSINI
- M. Yves RUSCONI

Représentants Suppléants

- Mme Marine PUSTORINO
- Mme Jeanine IMBERT
- Mme Nora REMADNIA-PREZIOSI
- M. Maurice REY
- M. Jean-Marc SOTTY
- M. Hervé MARIOTTI
- M. Jean-Charles LARDIC
- M. Frédéric ROBERT
- M. Christophe SOGLIUZZO
- M. Jean-Pierre GARCIA
- M. Dominique ROFFIN
- M. Alain BONNARDEL
- M. Claude ROSSIGNOLO
- M. André AUTRAN
- Mme Corinne ROSMINI

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Ville.

FAIT LE 26 AVRIL 2011

DIRECTION DES FINANCES

SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE

Régies d'avances

11/3677/R – Régie d'avances auprès du Théâtre de l'Odéon

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Communes,
Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;
Vu notre arrêté n 07/3320 R du 12 avril 2007, modifié par nos arrêtés n°09/3554 R du 3 décembre 2009 et n°10/3632 du 8 octobre 2010, instituant une régie d'avances auprès du Théâtre de l'Odéon,
Vu la note en date du 17 mars 2011 de Monsieur le Directeur du Théâtre de l'Odéon,
Vu l'avis conforme en date du 29 mars 2011 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Le Théâtre de l'Odéon étant fermé pour travaux du 11 avril 2011 jusqu'en août 2012, la régie comptable sera transférée au 24, rue Montgrand 13006 Marseille.

Le régisseur titulaire et les mandataires interviendront également dans divers lieux de représentation tels que :

- l'auditorium du Palais des Congrès (Parc Chanot 13006 Marseille),
- salle Zino FRANCESCATTI (13, rue Melchion 13005 Marseille)

ARTICLE 2 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 8 AVRIL 2011

Régies de recettes

11/3673/R – Régie de recettes auprès du Service Central d'Enquêtes

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Communes,
Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,
Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du conseil municipal n°08/232/HN en date du 4 avril 2008 autorisant le maire à créer des régies comptables en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu notre arrêté n°07/3314 du 12 mars 2007, modifié,

Vu la note en date du 2 mars 2011 de Monsieur le Directeur du Service Central d'Enquêtes,

Vu l'avis conforme en date du 15 mars 2011 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Notre arrêté susvisé n°07/3314 du 12 mars 2007, modifié, est abrogé.

ARTICLE 2 Il est institué auprès du Service Central d'Enquêtes une régie de recettes pour l'encaissement de la taxe de séjour perçue par les hôteliers dans le cadre d'hébergements en meublés et hôtels classés.

ARTICLE 3 Cette régie est installée dans les locaux occupés par le Service Central d'Enquêtes au 1, rue Nau - 13006 Marseille.

ARTICLE 4 Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivant :

- chèques,
- carte bancaire,

Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances.

ARTICLE 5 Le régisseur est autorisé à disposer d'un compte de dépôt de fonds au Trésor.

ARTICLE 6 Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 30.000 Euros (trente mille eEuros).

ARTICLE 7 Le régisseur est tenu de verser au Receveur des Finances de Marseille Municipale le total de l'encaisse tous les 8 jours ou dès que celui-ci atteint le montant maximum fixé à l'article 6, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant, et en tout état de cause, en fin d'année.

ARTICLE 8 Le régisseur verse chaque mois auprès du service ordonnateur (Service Contrôle Budgétaire et Comptabilité) la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

ARTICLE 9 Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 10 Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 11 Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité pour la période pendant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 17 MARS 2011

11/3678/R – Régie de recettes auprès du Théâtre de l'Odéon

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code des Communes,
 Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,
 Vu notre arrêté n°07/3322 R du 12 avril 2007, modifié par notre arrêté n°10/3603 du 13 avril 2011 instituant une régie de recettes auprès du Théâtre de l'Odéon,
 Vu la note en date du 17 mars 2011 de Monsieur le Directeur du Théâtre de l'Odéon,
 Vu l'avis conforme en date du 29 mars 2011 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Le Théâtre de l'Odéon étant fermé pour travaux du 11 avril 2011 jusqu'en août 2012, la régie comptable sera transférée au 24, rue Montgrand 13006 Marseille.

Le régisseur titulaire et les mandataires interviendront également dans divers lieux de représentation tels que :

- l'auditorium du Palais des Congrès (Parc Chanot 13006 Marseille),
- salle Zino FRANCESCATI (13, rue Melchion 13005 Marseille).

ARTICLE 2 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 8 AVRIL 2011

11/3679/R – Régie de recettes de la Direction des Services d'Incendie et de Secours

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code des Communes,
 Vu la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,
 Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,
 Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
 Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
 Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,
 Vu la délibération du conseil municipal n°08/232/HN en date du 4 avril 2008 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2009 portant réorganisation des services de la Ville de Marseille ;
 Vu la note en date du 15 mars 2011 de Madame le Directeur de la Stratégie Immobilière et du Patrimoine,
 Vu l'avis conforme en date du 6 avril 2011 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 Il est institué auprès de la Direction de la Stratégie Immobilière et du Patrimoine, une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés à la gestion des résidences des marins pompiers d'Endoume et de la Madrague :

- loyers,
- charges.

ARTICLE 2 Cette régie est installée au siège de la Société EUROGEM située au 1330, rue Jean-René Guillibert Gauthier de la Lauzière 13856 Aix-en-Provence Cedex 3, gestionnaire de ces 2 résidences.

ARTICLE 3 Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- chèques,
- virements,
- mandats cash.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances.

ARTICLE 4 Le régisseur remet ses chèques au comptable au plus tard 15 jours après leur encaissement.

ARTICLE 5 Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2.500 Euros (deux mille cinq cents Euros).

ARTICLE 6 Le régisseur est tenu de verser au Receveur des Finances de Marseille Municipale le montant de l'encaisse tous les mois ou dès que celui-ci atteint le montant maximum fixé à l'article 5, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant, et en tout état de cause en fin d'année.

ARTICLE 7 Le régisseur verse chaque mois auprès du service ordonnateur (Service Contrôle Budgétaire et Comptabilité) la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

ARTICLE 8 Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 8 AVRIL 2011.

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

11/122/SG – Montant de l'indemnisation forfaitaire des représentants du collège des maîtres d'œuvre des jurys de concours

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'Organisation Administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,
 Vu la délibération n°97/032/EFAG du 27 janvier 1997 approuvant le montant de l'indemnisation forfaitaire des représentants du collège des maîtres d'œuvre des jurys de concours conclu selon des dispositions du Code des Marchés Publics,
 Vu l'article 2 de la délibération susvisée précisant que le forfait sera mis à jour annuellement à compter du 1^{er} janvier en fonction de l'indice ingénierie.

ARTICLE 1 Le montant de l'indemnité forfaitaire allouée aux maîtres d'œuvre lors des jurys de concours ou des commissions de maîtrise d'œuvre fixé par délibération n°97/032/EFAG du 27 janvier 1997 s'élève, en application du pourcentage d'augmentation de l'indice ingénierie, à 202 Euros HT, à compter du 1^{er} janvier 2011 (variation de l'indice ingénierie de novembre 2009 à novembre 2010 = 1. 020)

ARTICLE 2 M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 28 MARS 2011

11/151/SG – Création du Centre Opérationnel des Services de Secours et d'Incendie de Marseille (COSSIM III)

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
 Vu le Code des Marchés Publics (articles 33, 57 à 59 et 74 III)
 Vu la délibération n°08/0808/SOSP du 06/10/2008 prévoyant le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre relative à la création du centre opérationnel des services de secours et d'incendie de Marseille (COSSIM III)
 Vu l'avis d'appel public à la concurrence n°2010/294/007 prévoyant le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre relative à la création du centre opérationnel des services de secours et d'incendie de Marseille (COSSIM III)

ARTICLE 1 Sont désignés pour siéger au sein du collège des maîtres d'œuvre :

- Monsieur Claude NADJARI, architecte,
- Monsieur Philippe de LASSUS, ingénieur,
- Monsieur Henri RUIN, ingénieur.

ARTICLE 2 M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 AVRIL 2011

DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE, DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE

11/159/SG – Délégation de signature en faveur de M. Max VECCIANI

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2511-27,

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée à Monsieur Max VECCIANI identifiant 1986 0482 Responsable « Finances-Achat-Logistique » au sein du Centre de Ressources Partagées de la Direction de la Vie Scolaire, des Crèches et de la Jeunesse pour ce qui concerne :

la signature des bons d'engagements comptables pour l'exécution des marchés à bons de commandes, dans le cadre des crédits budgétaires alloués au Service de la Vie Scolaire, à l'exclusion des bons d'engagement comptables concernant les commandes des écoles publiques communales du 1^{er} degré et des réseaux d'aide spécialisée, correspondant à l'utilisation par ces derniers des budgets alloués par la Ville, gérés par la Division « Activités et Moyens Pédagogiques », pour assurer leur fonctionnement pédagogique et administratif.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Max VECCIANI, sera remplacé dans cette délégation, par Madame Chantal SUSINI identifiant 1990 0799, Responsable « Finances-Achat-Logistique » au sein du Centre de Ressources Partagées de la Direction de la Vie Scolaire, des Crèches et de la Jeunesse.

ARTICLE 3 En cas d'absence ou d'empêchement, Madame Chantal SUSINI et Monsieur Max VECCIANI seront remplacés dans cette délégation par Madame Joëlle FLORES identifiant 1989 0592 Chef du Service Vie Scolaire.

ARTICLE 4 La signature et le paraphe de ces fonctionnaires devront être conformes aux spécimens portés sur l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 5 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 12 AVRIL 2011

11/160/SG – Délégation de signature en faveur de M. Max VECCIANI

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2511-27,

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée à Monsieur Max VECCIANI identifiant 19860482 Responsable « Finances-Achat-Logistique » au sein du Centre de Ressources Partagées de la Direction de la Vie Scolaire, des Crèches et de la Jeunesse pour ce qui concerne : La signature des bons d'engagements comptables pour l'exécution des marchés à bons de commandes, dans le cadre des crédits budgétaires alloués au Service des Crèches.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Max VECCIANI, sera remplacé dans cette délégation, par Madame Chantal SUSINI identifiant 19900799, Responsable « Finances-Achat-Logistique » au sein du Centre de Ressources Partagées de la Direction de la Vie Scolaire, des Crèches et de la Jeunesse.

ARTICLE 3 En cas d'absence ou d'empêchement, Madame Chantal SUSINI et Monsieur Max VECCIANI seront remplacés dans cette délégation par Madame Christine BRUN, identifiant 20002449, Chef du Service des Crèches.

ARTICLE 4 La signature et le paraphe de ces fonctionnaires devront être conformes aux spécimens portés sur l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 5 Le présent texte abroge et remplace l'arrêté n°10/422/SG du 27 octobre 2010.

ARTICLE 6 Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 12 AVRIL 2011

BATAILLON DE MARINS-POMPIERS – DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

10/015/SG – Abrogation des dispositions de l'arrêté 09/010/BMPM du 1^{er} décembre 2009

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône,
 Vu le code général des collectivités territoriales;
 Vu le décret 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 5,
 Vu notre arrêté 02-044-BMPM du 23 juillet 2002;
 Vu notre arrêté 09/010/BMPM du 1er décembre 2009,
 Attendu qu'un problème de forme ne permet pas d'appliquer en l'état notre arrêté 09/010/BMPM du 1er décembre 2009.

ARTICLE 1 Les dispositions de notre arrêté 09/010/BMPM du 1er décembre 2009 sont abrogées.

ARTICLE 2 Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 17 MAI 2010

10/016/SG – Abrogation des dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article 4 de l'arrêté 02-044-BMPM du 23 juillet 2002

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le décret 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 5,

Vu notre arrêté 02-044-BMPM du 23 juillet 2002;

Vu notre arrêté 09/010/BMPM du 1er décembre 2009;

Vu notre arrêté 10/015/BMPM du 17 mai 2010,

Attendu qu'il convient dans un souci d'équité, de supprimer les disparités existantes dans les avantages consentis aux Marins-Pompiers de Marseille concessionnaires d'un logement par nécessité absolue de service.

ARTICLE 1 A compter du 1^{er} juin 2010, et sous réserve d'installation de compteurs de consommation individuelle par les sociétés gestionnaires des habitations, les dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article 4 de l'arrêté 02-044-BMPM du 23 juillet 2002 susvisé sont abrogées.

ARTICLE 2 Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 18 MAI 2010

DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC

Manifestations

11/125/SG – Organisation du Marseille Contest 2011 sur l'esplanade Borely le 1^{er} mai 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011,

Vu la demande présentée par l'association « LES ROLLERS MARSEILLAIS » sise 63, rue Abbé de l'Épée – 13005 MARSEILLE, représentée par Mademoiselle Nathalie ARTIZZU.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « LES ROLLERS MARSEILLAIS » sise 63, rue Abbé de l'Épée – 13005 MARSEILLE, représentée par Mademoiselle Nathalie ARTIZZU, à installer 2 tentes popup de 9m², 10 tables sur tréteaux de 2m x 0,90m, 30 chaises, 150 barrières sur l'esplanade de l'escalé Borély 13008 Marseille en cohabitation avec la kermesse dans le cadre du « MARSEILLE CONTEST 2011 », conformément au plan ci-joint.

Manifestation : le 1er mai 2011 de 10H00 à 17H00

Montage : le 1er mai 2011 de 07H00 à 10H00

Démontage : le 1er mai 2011 de 17H00 à 19H00.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie, Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Propreté du Site
Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 28 MARS 2011

11/127/SG – Organisation de la 17^{ème} Journée Internationale du QI GONG le 29 mai 2011 sur la Campagne Pastré

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par l'association « UEQGAE-PACA-CORSE », représentée par Monsieur Jean-Pierre COTUGNO, Président domicilié : 3, Impasse de la Meynière, Le Mont D'Or, 04100 MANOSQUE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « UEQGAE-PACA-CORSE », représentée par Monsieur Jean-Pierre COTUGNO, Président domicilié : 3, Impasse de la Meynière, Le Mont D'Or, 04100 MANOSQUE, à installer 5 stands de 2m x 2m composés de 5 tables et chaises, 20 bancs sur la Campagne Pastré, dans le cadre de la 17^{ème} journée nationale du « QI GONG ». conformément au plan ci-joint.

Manifestation : le 29 mai 2011 de 10H00 à 18H00
Montage : le 29 mai 2011 de 08H30 à 10H00
Démontage : le 29 mai 2011 de 18H30 à 19H30.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité - Bataillon des Marins-Pompiers - Division Prévention - 9, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
- les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
- les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

FAIT LE 28 MARS 2011

11/130/SG – Installation d'une estrade et d'un stand buvette dans le cadre d'un concert de jazz dans le Parc des Bruyères du 17 au 19 juin 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n°89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par l'association « BRUYERES EN MUSIQUE » sise 36 rue des Trois Ponts - Le hameau du Castellet 4 – 13010 MARSEILLE, représentée par Monsieur Serge GERRI.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « BRUYERES EN MUSIQUE » sise 36 rue des Trois Ponts - Le hameau du Castellet 4 – 13010 MARSEILLE, représentée par Monsieur Serge GERRI, à installer une estrade de 4m x 4m, un stand buvette de 3m x 2m sur le Parc des Bruyères 13010 Marseille dans le cadre d'un « CONCERT DE JAZZ », conformément au plan ci-joint.

Manifestation : le 18 juin 2011 de 19H30 à 23H00

Montage : le 17 juin 2011 de 13H00 à 17H00

Démontage : le 19 juin 2011 de 08H00 à 10H00.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 9, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Propreté du site

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 28 MARS 2011

11/141/SG – Organisation d'un spectacle pour enfants dans la Campagne Pastré les 26, 27, 30 mars 2011 et les 2, 3, 6, 9, et 10 avril 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,
Vu l'arrêté n°89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,
Vu la délibération n°09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.
Vu la demande présentée par « LES GONTELLIS » sise 11, rue Lafontaine 94190 VILLENEUVE ST GEORGES, représenté par Monsieur Serge GONTELLE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « LES GONTELLIS », représenté par Monsieur Serge GONTELLE, domicilié : 11, rue Lafontaine 94190 VILLENEUVE ST GEORGES, à organiser son « Spectacle pour enfants » dans la Campagne Pastré (à l'entrée à gauche) les 26, 27 et 30 mars 2011 et les 2, 3, 6, 9 et 10 avril 2011

Horaires :

Montage le 25 mars 2011 à 10h

Manifestation les 26, 27 et 30 mars 2011 et les 2, 3, 6, 9 et 10 avril 2011 de 15h à 18h

Démontage le 11 avril 2011 à 10h

Installation d'un chapiteau 7 m X 12 m.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

ARTICLE 6 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 30 MARS 2011

11/147/SG – Organisation des spectacles par le Cirque Pinder Jean-Richard sur les parkings de l'îlot Peyssonnel du 1^{er} décembre 2011 au 3 janvier 2012

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Considérant la demande du Cirque PINDER d'utiliser l'esplanade de l'îlot Peyssonnel.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille met à la disposition du Cirque PINDER représenté par Monsieur Gilbert EDELSTEIN, Président Directeur Général, adresse : 37, rue Coulanges – BP 26 – 94372 SUCY-EN-BRIE CEDEX, le parking de l'îlot Peyssonnel – Ex Dazin de 4000 m² et Ex CMA de 7000m², pour y organiser des spectacles de cirque.

ARTICLE 2 Le site est mis à disposition selon le calendrier ci-dessous :

Montage : Jeudi 1er décembre 2011 à partir de 08H00

Représentations : du Jeudi 1er décembre au lundi 2 janvier 2012

Démontage : dès la fin de la dernière représentation le lundi 2 janvier 2012. Le site devra être libre de toute installation le mardi 3 janvier 2012 au matin.

ARTICLE 3 Aucune nuisance sonore ne devra être occasionnée après 23 heures.

ARTICLE 4 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux (02) mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 9 Propreté du site

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 10 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 30 MARS 2011

Mise à disposition

11/120/SG – Dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés de la branche de l'automobile le 10 avril 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code du Travail et notamment les articles L-3132-26, L-3132-27 et R-3132-21,

Vu, la Loi Quinquennale n°93-1313 du 20 décembre 1993 relative au Travail, à l'Emploi et à la Formation Professionnelle,

Vu, la Loi n°2009-974 du 10 août 2009, réaffirmant le principe du repos dominical,

Vu, l'arrêté municipal n°11/056/SG du 10 février 2011 portant dérogation au repos dominical des salariés de la Branche Automobile, pour le dimanche 13 mars 2011,

Vu, la demande collective du 11 mars 2011 de dérogation au repos dominical, formulée par les établissements de concessions automobiles, pour le dimanche 10 avril 2011,

Vu, les consultations préalables effectuées le 25 janvier 2011, auprès des organisations syndicales salariales et patronales,

CONSIDERANT, que la date de dérogation sollicitée correspond à une journée d'opération commerciale nationale du secteur de l'Automobile,

CONSIDERANT, l'animation commerciale pour la Ville de Marseille et l'intérêt pour la population,

ARTICLE 1 Tous les établissements de la Branche Automobile de la commune de Marseille, sont autorisés à déroger au principe du repos dominical, le dimanche 10 avril 2011.

ARTICLE 2 Le présent arrêté ne concerne pas les établissements commerciaux de la Branche de Détail, des Hypermarchés et des Complexes Péri Urbains, et de la Branche du Bricolage.

ARTICLE 3 Les établissements concernés devront se conformer aux dispositions légales et réglementaires concernant le repos compensateur et les majorations de salaires dus au personnel pour ce jour de travail dominical conformément à l'article L-31-32-27 du Code du Travail.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Marseille, Monsieur le Directeur Régional des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 23 MARS 2011

11/154/SG – Organisation du tournoi universitaire des VII nations de Beach Rugby les 15 et 16 avril 2011 sur les plages du Prado

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par l'association « EUROMED BUREAU DES SPORTS » sise 47, bd des Océans 13009 Marseille, représentée par Monsieur Nicolas FOUCHER.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association EUROMED BUREAU DES SPORTS » sise 47, bd des Océans 13009 Marseille, représentée par Monsieur Nicolas FOUCHER, à installer un barnum de 5m x 10m, 2 tentes de 3m x 3m, 1 arche gonflable de 7 m longueur x 4m hauteur, 1 poste de secours composé de 2 tentes de 3m x 3m, 1 buvette, 40 bancs, 40 tables de 2m x 1m, 1 podium de 5m long sur les deux annexes du stade d'été, plages du Prado 13008 Marseille dans le cadre du « TOURNOI UNIVERSITAIRE DES VII NATIONS DE BEACH RUGBY », conformément au plan ci-joint.

Manifestation : le 15 avril 2011 de 08h00 à 16h30

le 16 avril 2011 de 08h00 A 20h30

Montage : le 14 avril 2011 de 16h00 à 21h00

Démontage : le 16 avril 2011 de 20h30 à 00h00.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Propreté du site
Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 6 AVRIL 2011

11/158/SG – Organisation de la manifestation « Marionnettes dans les parcs » les 18, 20, 21, 22, 26, 27, 28, 29 avril 2011 sur divers sites par la Mairie du 8^e Secteur

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n°89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par « LA MAIRIE DES 15EME ET 16EME ARRONDISSEMENT », représentée par Monsieur Malik BENMAZOUZ, domicilié : Mairie des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissement, 246, rue de Lyon, 13016 MARSEILLE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « La Mairie des 15^{ème} ET 16^{ème} arrondissement », représentée par Monsieur Malik BENMAZOUZ, domicilié : Mairie des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissement, 246, rue de Lyon, 13016 Marseille, à installer un castellet de 4 m x 4 m et une petite sono dans le cadre de « MARIONNETTES DANS LES PARCS » :

le 18 avril 2011 : parc Francois Billoux

le 20 avril 2011 : parc de La Calade

le 21 avril 2011 : parc de L'Oasis

le 22 avril 2011 : espace Mistral

le 26 avril 2011 : jardin Georges Brassens

le 27 avril 2011 : jardin Pigalla

le 28 avril 2011 : parc Francois Billoux

le 29 avril 2011 : jardin Emmanuel Vitria

Manifestation : de 14H30 à 16H30

Montage : Représentations des 18 et 22/4, : de 12H00 à 12H30

Représentations des 20, 21, 26, 27, 28 et 29/4 : de 13H00 à 13H30

Démontage : dès la fin de chaque manifestation.

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

ARTICLE 5 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Propreté du site
Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

FAIT LE 12 AVRIL 2011

11/164/SG – Organisation du marathon et semi-marathon de Marseille le 17 avril 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le code Général des Collectivités Territoriales art. L 2211-1 et suivants, Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5, Vu notre arrêté n°97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les Espaces Verts de la Ville de Marseille, Vu notre arrêté n°08/070/SG du 11 mars 2008 portant règlement particulier de police dans le Parc Borély, Vu la demande présentée par CARMA SPORT – MASSILIA MARATHON, Vu la décision de la Ville de Marseille d'autoriser la manifestation « LE MARATHON ET LE SEMI-MARATHON DE MARSEILLE » dans le Parc Borély le Dimanche 17 avril 2011. Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières afin d'assurer la sécurité du public, Considérant que la manifestation dite « LE MARATHON ET LE SEMI-MARATHON DE MARSEILLE » est le Dimanche 17 avril 2011.

ARTICLE 1 L'accès au Parc Borély sera interdit à la circulation des véhicules (dont cycles et voitures à pédales) le dimanche 17 avril 2011 de 6h à 13h.

ARTICLE 2 Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs et Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe chargée de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, de la Police Municipale et Administrative, Monsieur le Commissaire Central de Police, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 15 AVRIL 2011

Vide greniers

11/136/SG – Vide greniers organisé sur la place Canovas les 27 et 28 mai 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et L 2212.2, Vu l'arrêté n°89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique, Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011, Vu la demande présentée par Monsieur Maurice SARDOU, Président du « CIQ SAINT ANTOINE, LES BASTIDES, PLAN D'AOU » domicilié : La Bergerie, 3 chemin de la Martine / 13015 Marseille, Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 Le « CIQ SAINT ANTOINE, LES BASTIDES, PLAN D'AOU », est autorisé à organiser en son nom un vide grenier, le vendredi 27 mai 2011 et Samedi 28 mai 2011 sur la place Canovas / 13015

ARTICLE 2 Horaires d'activité :
Heure d'ouverture : 08H00
Heure de fermeture : 18H00

ARTICLE 3 Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 8 Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 11 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :
- des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public – Division « Foires et Kermesses ». Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires. Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière. Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 MARS 2011

11/149/SG – Vide greniers organisé sur la place Sébastopol, place Clémenceau, boulevard Georges Clémenceau et rue des Orgues le 1^{er} mai 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n°89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par Monsieur Guy POU, Président de l'association « Les amis de la place Sébastopol » domicilié :2, Boulevard Georges Clémenceau - 13004 Marseille

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 L'association « Les amis de la place Sébastopol », est autorisée à organiser en son nom un vide grenier, le : dimanche 1er mai 2011 sur la place Sébastopol, place Clémenceau, boulevard Georges Clémenceau, rue des Orgues

ARTICLE 2 Horaires d'activité :
Heure d'ouverture : 06H00
Heure de fermeture : 19H00.

ARTICLE 3 Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 8 Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 11 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :
- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public – Division « Foires et Kermesses ». Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires. Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière. Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 1^{er} AVRIL 2011

11/150/SG – Vide greniers organisé sur la place Sébastopol, place Clémenceau, boulevard Georges Clémenceau et rue des Orgues le 2 octobre 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n°10/1231/FEAM du 06 décembre 2010 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2011.

Vu la demande présentée par Monsieur Guy POU, Président de l'association « Les amis de la place Sébastopol » domicilié :2, Boulevard Georges Clémenceau - 13004 Marseille

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 L'association « Les amis de la place Sébastopol », est autorisée à organiser en son nom un vide grenier, le : dimanche 2 octobre 2011 sur la place Sébastopol, place Clémenceau, boulevard Georges Clémenceau, rue des Orgues.

ARTICLE 2 Horaires d'activité :
 Heure d'ouverture : 06H00
 Heure de fermeture : 19H00.

ARTICLE 3 Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1^{er} n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

ARTICLE 5 Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1^{er}.

ARTICLE 6 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 7 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 8 Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

ARTICLE 9 Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 10 L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

ARTICLE 11 Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

- Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,
- Respect du passage et de la circulation des piétons,
- Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

ARTICLE 12 Aucune installation ne sera tolérée au droit :

- Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,
- Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 13 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

ARTICLE 14 La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public – Division « Foires et Kermesses ». Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires. Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière. Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

ARTICLE 15 Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 16 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté. Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs, La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 1^{er} AVRIL 2011

SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE

Division Réglementation - Autorisations de travaux de nuits

11/053 - Entreprise SADE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit, VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 4 mars 2011 par l'entreprise SADE, sis, 251 boulevard Mireille Lauze – 13010 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, remplacement et branchement d'une boîte de lavage au 189 rue Breteuil - 13006 Marseille, matériel utilisé : camion, compresseur, mateaux piqueur et engin de terrassement, VU l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 8 mars 2011, VU l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 4 mars 2011. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 l'entreprise SADE, sis, 251 boulevard Mireille Lauze – 13010 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, remplacement et branchement d'une boîte de lavage au 189 rue Breteuil - 13006 Marseille. matériel utilisé : camion, compresseur, mateaux piqueur et engin de terrassement

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour une nuit comprise entre le 28 mars et le 8 avril 2011 de 21h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 11 MARS 2011

11/054 – Entreprise FORCLUM INFRA SUD-EST

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit VU l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU la demande présentée le 23 février 2011 par l'entreprise FORCLUM INFRA SUD-EST, sis 168 avenue du Dirigeable – 13400 Aubagne, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage et raccordement de la fibre optique au rond-point Pierre Goinard, chemin du Roy d'Espagne – 13008 Marseille matériel utilisé : fourgon balisé VU l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 8 mars 2011,

VU l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 7 mars 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise FORCLUM INFRA SUD-EST, sis 168 avenue du Dirigeable – 13400 Aubagne est autorisée à effectuer des travaux de nuit, tirage et raccordement de la fibre optique au rond-point Pierre Goinard, chemin du Roy d'Espagne – 13008 Marseille
matériel utilisé : fourgon balisé

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 14 mars au 31 mai 2011 de 20h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 11 MARS 2011

11/055 – Entreprise J.C DECAUX

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 1 mars 2011 par l'entreprise J.C DECAUX sis 25 boulevard de la Cartonnerie – 13371 Marseille Cedex 11, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, pose de mobilier à la rue d'Eylau angle de la rue Friedland – 13006 Marseille

matériel utilisé : une grue, une nacelle, un poids lourd

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 9 mars 2011,

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 8 mars 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise J.C DECAUX, sis 25 boulevard de la Cartonnerie – 13371 Marseille Cedex 11 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, pose de mobilier à la rue d'Eylau angle de la rue Friedland – 13006 Marseille
matériel utilisé : une grue, une nacelle, un poids lourd

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour la nuit comprise entre le 17 et 18 mars 2011 de 21h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 11 MARS 2011

11/056 – Entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 7 mars 2011 par l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, sis 4 Bis rue Copenhague – BP 30120 – 13745 Vitrolles, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, détection de réseaux existants avec géoradar au boulevard Rabatau – 13008 Marseille,

matériel utilisé : georadar

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 11 mars 2011,

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 10 mars 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, sis 4 Bis rue Copenhague – BP 30120 – 13745 Vitrolles est autorisée à effectuer des travaux de nuit, détection de réseaux existants avec géoradar au Boulevard Rabatau – 13008 Marseille.
Matériel utilisé : georadar.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 14 au 25 mars 2011 de 21h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 21 MARS 2011

11/057 – Entreprise MEDIACO MARSEILLE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 10 mars 2011 par l'entreprise MEDIACO MARSEILLE, sis Boulevard Grawitz – 13016 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, climatisation au 1, rue Papère -13001 Marseille,

matériel utilisé : une grue mobile,

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 11 mars 2011,

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 10 mars 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise MEDIACO MARSEILLE, sis boulevard Grawitz – 13016 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, climatisation au 1, rue Papère -13001 Marseille.
Matériel utilisé : une grue mobile

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 22 au 31 mars 2011 de 22h00 à 5h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 21 MARS 2011

11/058 – Entreprise MEDIACO MARSEILLE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 10 mars 2011 par l'entreprise MEDIACO MARSEILLE, sis Boulevard Grawitz – 13016 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, montage d'une grue à tour au 114/118 rue de Ruffi – 13002 Marseille,

matériel utilisé : une grue mobile

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 11 mars 2011,

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 11 mars 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise MEDIACO MARSEILLE, sis Boulevard Grawitz – 13016 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, montage d'une grue à tour au 114/118 rue de Ruffi – 13002 Marseille
matériel utilisé : une grue mobile

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits 28 mars au 1er avril 2011 de 22h00 à 5h00.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 21 MARS 2011

11/059 – Entreprise GROUPEMENT BOTTE FONDATIONS

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit, VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 11 mars 2011 par l'entreprise GROUPEMENT BOTTE FONDATIONS et SPIE FONDATIONS, sis 5 rue Ernest Flammarion–ZAC du Petit Leroy-94550 Chevilly. La rue, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, parois moulées au boulevard de Maillane, traverse de l'Antignane et boulevard Rabatau – 13008 Marseille, matériel utilisé : centrale à bentonite, cutter, grues treillis sur porteur, VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 15 mars 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 11 mars 2011. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise GROUPEMENT BOTTE FONDATIONS et SPIE FONDATIONS, sis 5 rue Ernest Flammarion – ZAC du Petit Leroy– 94550 Chevilly La Rue est autorisée à effectuer des travaux de nuit, parois moulées au boulevard de Maillane, traverse de l'Antignane et boulevard Rabatau – 13008 Marseille.
Matériel utilisé : centrale à bentonite, cutter, grues treillis sur porteur

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits 15 mars au 31 décembre 2011 de 20h00 à 7h00.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 21 MARS 2011

11/062 – Entreprise LTTS

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit, VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7 VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 1er mars 2011 par l'entreprise LTTS – Z.I. La Valampe - 23, rue de la Lardière– 13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit – réfection chasse roues couloir de bus – boulevard Françoise Duparc, entre place Brossolette/ rue Hondet- 13004 Marseille, matériel utilisé : grue, nacelle, P.L. VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 24 mars 2011. VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 17 mars 2011. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'Entreprise LTTS – Z.I. La Valampe - 23, rue de la Lardière– 13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit – réfection chasse roues couloir de bus, boulevard Françoise Duparc, entre place Brossolette/ rue Hondet- 13004 Marseille

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 4 avril 2011 au 15 avril 2011 de 21h00 à 23h30

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Service de la Mairie, Monsieur le

FAIT LE 30 MARS 2011

11/063 – Entreprise SERAM

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7 VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 11 mars 2011 par l'entreprise SERAM – 35, avenue du Capitaine Gèze, Parc Club les Aygalades – 13014 MARSEILLE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit – Curage du collecteur d'eaux usées – Corniche Kennedy - 13007 Marseille VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 24 mars 2011. VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 17 mars 2011. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise SERAM – 35, avenue du Capitaine Gèze, Parc Club les Aygalades – 13014 MARSEILLE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit – Curage du collecteur d'eaux usées – Corniche Kennedy - 13007 Marseille.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 4 avril 2011 au 5 avril 2011 de 20h00 à minuit.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Service de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

11/064 – Entreprise JC DECAUX

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7 VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 25 mars 2011 par l'entreprise J.C. DECAUX – 25, boulevard de la Cartonnerie – 13371 MARSEILLE Cédex 11, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit – Pose mobilier – 108, boulevard des Vagues- 13008 Marseille. matériel utilisé : grue, nacelle, P.L. VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 29 mars 2011 VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 25 mars 2011. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise J.C. DECAUX – 25, boulevard de la Cartonnerie – 13371 MARSEILLE Cédex 11, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit – Pose mobilier – 108, boulevard des Vagues- 13008 Marseille.

Matériel utilisé : grue, nacelle, P.L.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 15 au 16 avril 2011 de 21h00 à 6h00 .

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Service de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

FAIT LE 1^{er} AVRIL 2011

11/065 – Entreprise JC DECAUX

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit,

VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7

VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 25 mars 2011 par l'entreprise J.C. DECAUX– 25, boulevard de la Cartonnerie– 13371 MARSEILLE Cédex 11, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit – Pose mobilier – avenue des Peintres Roux- 13011 Marseille

Matériel utilisé : grue, nacelle, P.L.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 29 mars 2011.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 25 mars 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise J.C. DECAUX – 25, boulevard de la Cartonnerie – 13371 MARSEILLE Cédex 11, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit – Pose mobilier – avenue des Peintres Roux- 13011 Marseille.

Matériel utilisé : grue, nacelle, PL.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 15 au 16 avril 2011 de 21h00 à 6h00 .

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Service de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

FAIT LE 1^{er} AVRIL 2011

11/066 – Entreprise MEDIANE - S.A

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit,

VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7

VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 28 mars 2011 par l'entreprise MEDIANE - S.A.- 40, rue Louis Armand- 13852 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3 - qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit,-montage d'une grue à tour -122, rue du Rouet- 13008 MARSEILLE,

matériel utilisé : Camion de levage pour démonter la grue.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 29 mars 2011,

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 28 mars 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise MEDIANE - S.A.- 40, rue Louis Armand- 13852 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3- qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit,-montage d'une grue à tour -122, rue du Rouet- 13008 MARSEILLE.

Matériel utilisé : Camion de levage pour démonter la grue.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 11 avril 2011 au 15 avril 2011 de 22h00 à 5h00.

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Service de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

FAIT LE 1^{er} AVRIL 2011

11/069 – Entreprise EUROVIA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 29 mars 2011 par l'entreprise EUROVIA 39, boulevard de La Cartonnerie qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de tranchée (mise en oeuvre d'enrobes) carrefour avenue Allard / Docteur Heckel 13011, matériel utilisé : camion grue/raboteuse/cylindre (compacteur vibrant)

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 05/04/2011,(sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22h),

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 01/04/2011,

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 l'entreprise EUROVIA 39 boulevard de La Cartonnerie 13011 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de tranchée (mise en oeuvre d'enrobes) carrefour avenue Allard rue Docteur Heckel 13011

matériel utilisé : camion grue/raboteuse/cylindre/(compacteur vibrant)

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 11 avril au 22 avril 2011 de 22 h à 6 h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 12 AVRIL 2011

11/070 – Entreprise EUROVIA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 31 mars 2011 par l'entreprise EUROVIA 39 bd de La Cartonnerie qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de la chaussée rue Maurice Bourdet 13001 Marseille,matériel utilisé : compresseur, finisseur,

camions, raboteuse, cylindre

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 07/04/ 2011.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 01/04/2011

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise EUROVIA 39 bd de la Cartonnerie 13011 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée rue Maurice Bourdet 13001 Marseille.

Matériel utilisé : compresseur ,finisseur, camions, raboteuse, cylindre.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 13 avril au 31 mai 2011 (2 nuits) de 21 h à 6 h.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 12 AVRIL 2011

11/071 – Entreprise EUROVIA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 31 mars 2011 par l'entreprise EUROVIA 39 bd de La Cartonnerie qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de la chaussée bd d'Athènes 13001 Marseille entre la rue des Dominicaines et la rue des Convalescents.

Matériel utilisé : compresseur, finisseur, camions, raboteuse, cylindre VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 07/04/ 2011.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 01/04/2011

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise EUROVIA 39 bd de la Cartonnerie 13011 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée dd d'Athènes 13001 Marseille entre rue des Dominicaines et rue des Convalescents.

Matériel utilisé : compresseur, finisseur, camions, raboteuse, cylindre.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 13 avril au 31 mai 2011 (2 nuits) de 21 h à 6 h.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 12 AVRIL 2011

11/072 – Entreprise EUROVIA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 31 mars 2011 par l'entreprise EUROVIA 39 bd de La Cartonnerie qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de la chaussée rue de la bibliothèque 13001 Marseille.

Matériel utilisé : compresseur, finisseur, camions, raboteuse, cylindre VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 07/04/ 2011.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 01/04/2011

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise EUROVIA 39 bd de La Cartonnerie 13011 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée rue de la bibliothèque 13001 Marseille.

matériel utilisé : compresseur, finisseur, camions, raboteuse, cylindre.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 13 avril au 21 mai 2011 (2 nuits) de 21 h à 6 h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 12 AVRIL 2011

11/073 – Entreprise EUROVIA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 31 mars 2011 par l'entreprise EUROVIA 39 bd de La Cartonnerie qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de la chaussée entre le 52 et le 56 rue de Rome 13001 Marseille.

matériel utilisé : compresseur, finisseur, camions, raboteuse, cylindre

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 07/04/ 2011.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 01/04/2011

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise EUROVIA 39 bd de La Cartonnerie 13011 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée entre le 52 et le 56 rue de Rome 13001 Marseille.

Matériel utilisé : compresseur, finisseur, camions, raboteuse, cylindre.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 13 avril au 31 mai 2011 (2 nuits) de 21 h à 6 h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 13 AVRIL 2011

11/074 – Entreprise EUROVIA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 31 mars 2011 par l'entreprise EUROVIA 39 bd de La Cartonnerie qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de la chaussée bd Lombard entre le n°31 et n°50 13015 Marseille

matériel utilisé : compresseur, finisseur, camions, raboteuse, cylindre

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 05/04/ 2011, (sous réserve que les travaux les plus bruyants doivent être effectués en 1^{ère} partie de nuit).

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 05/04/2011

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise EUROVIA 39 bd de La Cartonnerie 13011 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée bd Lombard entre le n°31 et n°50 13015 Marseille.
Matériel utilisé : compresseur, finisseur, camions, raboteuse, cylindre.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 13 avril au 31/05/ 2011 (2 nuits) de 21 h à 6 h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 12 AVRIL 2011

11/075 – Entreprise EUROVIA

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 21 mars 2011 par l'entreprise EUROVIA 39 bd de La Cartonnerie qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, réfection de la chaussée Quai du Lazaret 13002 Marseille.

Matériel utilisé : compresseur, finisseur, camions, raboteuse, cylindre
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 6 avril 2011,
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 06 avril 2011,
CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise EUROVIA 39 bd de La Cartonnerie 13011 est autorisée à effectuer des travaux de nuit, réfection de chaussée Quai Du Lazaret 13002 Marseille
matériel utilisé : compresseur, finisseur, camions, raboteuse, cylindre.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour 1 nuit du 17 avril au 31 mai 2011 de 21 h à 6 h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 12 AVRIL 2011

11/076 – Entreprise CIRCET

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 4 avril 2011 par l'entreprise CIRCET RN8 Les Baux BP 52 13883 Gémenos qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage et raccordement de câble optique France Télécom, rue Jean Queillau 13014 Marseille.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 7 avril 2011,
VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 6 avril 2011

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise CIRCET RN8 les Baux 13883 Gémenos est autorisée à effectuer des travaux de nuit, tirage et raccordement de câble optique France Télécom, rue Jean Queillau 13014 Marseille.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 26 avril au 29 avril 2011 de 21h à 5h

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 12 AVRIL 2011

11/077 – Entreprise Léon GROSSE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 8 avril 2011 par l'entreprise Léon GROSSE 75 rue Bertholot Marcelin 13799 Aix-en Provence qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, montage de grue à tour rue Vincent Leblanc 13002 Marseille.

Matériel utilisé : grue mobile 90 T
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 08/04/ 2011.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 08/04/2011

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise Léon GROSSE 75 rue Bertholot Marcelin 13799 Aix-en Provence est autorisée à effectuer des travaux de nuit, montage de grue à tour rue Vincent le Blanc 13002 Marseille.

Matériel utilisé : grue mobile 90 T.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 9 mai au 30 juin 2011 (2 nuits) de 22h à 6 h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 13 AVRIL 2011

11/078 – Entreprise INEO INFRACOM

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit,

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 8 avril 2011 par l'entreprise INEO INFRACOM, sis Boulevard Espigouliers – 13420 GEMENOS, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques au 79 au 121, rue St Pierre – 13005 Marseille,

matériel utilisé : fourgons.
VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 11 avril 2011.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 11 avril 2011.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise l'entreprise INEO INFRACOM, sis boulevard Espigouliers – 13420 GEMENOS, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, tirage de raccordement de fibres optiques au 79 au 121, rue St Pierre – 13005 Marseille.

Matériel utilisé : fourgons.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits 18 avril au 20 avril 2011 de 20h00 à 6h00.

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 13 AVRIL 2011

11/079 – Entreprise GCC EIFFAGE T-P – CBSE-GTM- APPIA- KANGOUROU

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit, VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7 VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 12 avril 2011 par l'entreprise GCC-EIFFAGE T-P – CBSE.- GT.- APPIA- KANGOUROU, sis Parc du 26^{ème} Centenaire- bd Rabatau- 13395 MARSEILLE CEDEX 10, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Tunnel Prado-Sud- Aménagement d'un cheminement piétons – boulevard Rabatau / Rond Point du Prado- 13008 Marseille, matériel utilisé : camion-grue – disqueuse - perceuse- compacteur. VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 14 avril 2011, VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 13 avril 2011. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise GCC - EIFFAGE T-P – CBSE- GTM - APPIA- KANGOUROU, sis Parc du 26^{ème} Centenaire- bd Rabatau- 13395 MARSEILLE CEDEX 10, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Tunnel Prado-Sud- Aménagement d'un cheminement piétons – boulevard Rabatau / Rond Point du Prado- 13008 Marseille.

Matériel utilisé : camion-grue – disqueuse - perceuse- compacteur.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 18 avril 2011 au 22 avril 2011 de 20h00 à 6h00 (1 nuit durant cette période).

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Service de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

FAIT LE 20 AVRIL 2011

11/080 – Entreprise FORCLUM- INFRA-SUD-EST

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7 VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 22 février 2011 par l'entreprise FORCLUM- INFRA-SUD-EST, 168, avenue du Dirigeable – 13400 AUBAGNE, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Tirage/ raccordement fibre optique - Carrefour André Zenatti/ Avenue du Lapin Blanc/ Rue Musso - 13008 Marseille matériel utilisé : Fourgon balisé. VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 14 avril 2011 (sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22heures). VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 13 avril 2011. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 FORCLUM- INFRA-SUD-EST, 168, avenue du Dirigeable – 13400 AUBAGNE, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Tirage/ raccordement fibre optique - Carrefour André Zenatti/ Avenue du Lapin Blanc/ Rue Musso - 13008 Marseille matériel utilisé : Fourgon balisé.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 26 avril 2011 au 31 mai 2011 de 20h00 à 6h00

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Service de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

FAIT LE 20 AVRIL 2011

11/081 – Entreprise GAGNERAUD CONSTRUCTION

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit, VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7 VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5, VU, la demande présentée le 11 avril 2011 par l'entreprise GAGNERAUD CONSTRUCTION - sis 4, avenue de Bruxelles – 13127 VITROLLES qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Réalisation d'une tranchée pour fourreaux dans le cadre des déviations de réseaux (Projet Grand Stade) – Allée Ray Grassi – 13008 Marseille, matériel utilisé : Mini-pelle plus BRH, scie à sol, pilonneuse, camion 10T VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 14 avril 2011 (sous réserve que les travaux bruyants soient faits avant 22heures), VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 13 avril 2011. CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit.

ARTICLE 1 L'entreprise GAGNERAUD CONSTRUCTION - sis 4, avenue de Bruxelles – 13127 VITROLLES qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Réalisation d'une tranchée pour fourreaux dans le cadre des déviations de réseaux (Projet Grand Stade) – Allée Ray Grassi – 13008 Marseille. Matériel utilisé : Mini-pelle plus BRH, scie à sol, pilonneuse, camion 10T.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 18 avril 2011 au 29 avril 2011 de 21h30 à 05h30. (2 nuits durant cette période).

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Service de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

FAIT LE 20 AVRIL 2011

11/081 – Entreprise MEDIACO MARSEILLE

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4, VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.48-2 et R.1334-31 et R.1334-26, relatifs à la lutte contre le bruit, VU, le Code de l'Environnement et notamment l'article L-571-6 et L-571-7 VU, l'Arrêté Préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 5 avril 2011 par l'entreprise MEDIACO MARSEILLE sis 17, avenue André Roussin -13016 MARSEILLE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, grutage sur toiture – rue Edouard Heriot/ angle contre allée Prado – 13008 Marseille,

matériel utilisé : grue mobile,

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 14 avril 2011,

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 7 avril 2011,

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise MEDIACO MARSEILLE sis 17, avenue André Roussin - 13016 MARSEILLE qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, grutage sur toiture – rue Edouard Heriot/ angle contre allée Prado – 13008 Marseille.

Matériel utilisé : grue mobile.

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable du 26 avril 2011 au 9 mai 2011 de 20h00 à 5h00 (1 nuit durant cette période).

ARTICLE 3 L'entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

ARTICLE 4 Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente autorisation.

FAIT LE 20 AVRIL 2011

11/084 – Entreprise GINGER CEBTP

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 12 avril 2011 par l'entreprise GINGER CEBTP les Hauts de la Duranne 370, rue René Descartes 13857 Aix-en-Provence qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, Carottage sur chaussée Bd National 13001 (entre le boulevard Longchamp et le boulevard Camille Flammarion).

matériel utilisé :Groupe électrogène et carotteuse.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 18 avril 2011,

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 14 avril 2011

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

ARTICLE 1 L'entreprise GINGER CEBTP Les Hauts de la Duranne 370, rue René Descartes 13857 Aix-en-Provence est autorisée à effectuer des travaux de nuit, carottage sur chaussée Au boulevard National 13001 Marseille (entre le boulevard Longchamp et le boulevard Camille Flammarion).

Matériel utilisé : Groupe électrogène et carotteuse .

ARTICLE 2 Cette autorisation est valable pour les nuits du 25 avril au 20 mai 2011 de 21h à 6h

ARTICLE 3 L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 20 AVRIL 2011

Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing de mars 2011**D.G.U.P. - SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE – DIVISION DE LA REGLEMENTATION DE LA POLICE ADMINISTRATIVE****AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE DANCING DU MOIS MARS 2011****AM : Autorisation de Musique d'Ambiance----****AMA : Autorisation de Musique Amplifiée-- --****AFET : Autorisation de Fermeture Exceptionnelle Tardive (jusqu' à)---****Susp : Suspension----**

AUTORISATION N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM/517/2010	MLLE BOUCHAKOUR Estelle	« LES REGATES »	37, Avenue de Montredon – 13008	07/03/2011	2 MOIS
AM/543/2010	MR CARLINI Samuel	« LA TAVERNETTA »	43, rue de Suez – 13007	07/03/2011	4 MOIS
AM/573/2010	MR FREGOSSY Pascal	« LE 8EME SUD »	51, Avenue Promenade – 13008	07/03/2011	4 MOIS
AM/582/2010	MR SCOFFONI Patrick	« SELECT BAR »	14, rue Montgrand – 13006	07/03/2011	4 MOIS
AM/594/2010	MR HACHANI Mehdi	« SUNSET »	205, rue Paradis – 13006	07/03/2011	4 MOIS
AM/596/2010	MR VIAT Laurent	« LE CULTI »	222, Chemin du Roucas Blanc-13007	07/03/2011	4 MOIS
AM/599/2010	MR ABOU DERRA Daniel	« LE CACTUS »	35, Place Jules Guesde – 13002	07/03/2011	4 MOIS
AM/603/2010	MR CHENINE Abdelmoula	« LE BROSSOLETTE »	2A, Place Brossolette – 13004	07/03/2011	4 MOIS
AM/102/2011	MR GAUTHEROT Julien	« LA TERRASSE »	16, Avenue de la Corse – 13007	07/03/2011	PERMANENT
AM/107/2011	MR SKWERES Rémi	« LE CAPRI »	8, rue Bailli de Suffren – 13001	07/03/2011	6 MOIS
AM/1/2011	MR DJAOUZI Abdnor	« BAR TABACS LE NARJAL »	10, rue Ponteves – 13002	07/03/2011	4 MOIS
AM/22/2011	ME LOTA Marguerite	« LE GAULOIS »	279, Boulevard Chave – 13005	07/03/2011	4 MOIS
AM/23/2011	ME TOMMASI Sophie	« LE NEMROD »	140, rue de Lodi – 13006	07/03/2011	4 MOIS
AM/26/2011	ME ALZINE Thérèse	« BRASSERIE MARSEILLAISE »	2, Place Gabriel Péri – 13001	07/03/2011	4 MOIS
AM/33/2011	ME ABED BATHTOU Keira	« LE CAROUBIER »	6, rue Papère – 13001	07/03/2011	4 MOIS
AM/43/2011	MR CHAIBEDRAA Abdelkader	« LE INJI »	13, rue Ferdinand Rey – 13006	07/03/2011	4 MOIS
AM/55/2011	MR CAVALLI Claude	« PIZZA A LA CARTE »	33, rue Pierre Roche – 13004	07/03/2011	4 MOIS
AM/57/2011	MR BEN OLIEL Elie	« BAR TABAC »	148, La Canebière – 13001	07/03/2011	4 MOIS
AEFT/94/2011	MR CONNOLLY William	« CONNOLLY'S CORNER »	2, Avenue de Montredon – 13008	07/03/2011	17/03/11
AM/95/2011	MR JOURDAN Maxime	« BAR DU TELEPHONE »	109, Boulevard Vauban – 13006	07/03/2011	4 MOIS
AM/98/2011	MR LARBI Djamel	« LE BARJAC »	21, Place de Lenche – 13002	07/03/2011	PERMANENT
AM/100/2011	MR MATALON Alain	« LE FRIENDLAND »	4, rue Friedland – 13001	07/03/2011	4 MOIS
AM/101/2011	MR WISLEY Thierry	« FLUNCH »	Centre Commercial Grand Littoral	07/03/2011	PERMANENT
AM/109/2011	MR MAHIDDINE Touhami	« LE BOUCHON MARSEILLAIS »	7, rue Molière – 13001	07/03/2011	4 MOIS
AM/110/2011	ME TOURE Seynabou	« LA JAVA »	20, rue Beaumont – 13001	07/03/2011	4 MOIS
AM/111/2011	MR ROCHE BONELLI Charles	« LA TERRASA »	134, rue Paradis – 13006	07/03/2011	4 MOIS
AEFT/114/2011	MR VERBENA Alceste	« L'OLYMPIEN »	Rond Point du Prado – 13008	07/03/2011	13/03/11
AM/116/2011	MR PASQUINI Claude	« LE VILAIN PETIT CANARD »	35, rue Vincent Scotto – 13001	07/03/2011	6 MOIS
AM/426/2010	MR SAAD Karim	« L'ASSIETTE MARSEILLAISE »	45, rue François Mauriac – 13001	09/03/11	2 MOIS
AM/46/2011	MR ORSINI Noël	« LE CALENZANA »	64, Boulevard Jeanne d'Arc – 13005	09/03/11	4 MOIS
AM/126/2011	MR CIMOULAI Christian	« LE TAXI BUS »	65, Boulevard Notre Dame – 13006	09/03/11	PERMANENT
AM/128/2011	ME CALVO Carine	« LE JYLO'S »	13, rue Saint Saëns – 13001	09/03/11	PERMANENT

AUTORISATION N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM/127/2011	ME NOUARI Amel	« BAR CORSICA »	7, rue d'Aubagne – 13001	11/03/11	4 MOIS
AM/131/2011	ME AOUICHE Fatma	« GLACIER DES ALLEES »	36, Allées Léon Gambetta – 13001	11/03/11	6 MOIS
AM/132/2011	MR OUMEDDOUR Chafai	«BAR RESTAURANT DE LA POSTE »	182, Boulevard National -13003	11/03/11	4 MOIS
AM/133/2011	MR BARDALDIAN Nazareth	« GRAND BAR DE LA BLANCARDE	296, Bld de la Blancarde – 13011	14/03/11	4 MOIS
AM/134/2011	MR EGUIGUIAN Jean Luc	« CAFE DE PROVENCE »	12, Bld Anatole France – 13004	14/03/11	PERMANENT
AM/136/2011	MR BENAMAR Hafed	« CAFE DU 7EME »	51, rue de Suez – 13007	14/03/11	PERMANENT
AM/137/2011	MR GOMBRA Salem	« LE CARTHAGE »	1, Place de Strasbourg – 13001	14/03/11	6 MOIS
AM/21/2011	ME SAID EPSE MOHAMED ZAKIA	« BAR LE GLOBE »	7, Boulevard d'Athènes – 13001	21/03/11	4 MOIS
AM/34/2011	MR MIMOUN Fouad	« BAR DUGOMMIER »	13, Bd Dugommier – 13011	21/03/11	4 MOIS
AM/60/2011	ME LUCIANI Dominique	« CAPO ROSSO »	1, rue Roux de Corse – 13013	21/03/11	4 MOIS
AM/138/2011	MR NIZZOLI Pierre	« LE COMPTOIR DES RHUMS »	23, Place Thiers- 13001	21/03/11	PERMANENT
AM/139/2011	ME VENTURA Marie-Christine	« BAR TABACS LE BALTO »	86, rue Bernard Dubois – 13001	21/03/11	PERMANENT
AM/141/2011	MR SATURNINI Laurent	« LE RELAIS CORSE »	49, Avenue du Prado – 13006	21/03/11	6 MOIS
AM/145/2011	ME BENAYAD Halima	« ZANA »	38, Bd de la Liberté – 13001	21/03/11	4 MOIS
AM/146/2011	ME DUCAMP Violène	« CONTEUSE »	ypcentre de marseille	25/03/11	PERMANENTE
AM/17/2011	ME SPORTES Marie	« LA KRIBIENNE »	77, rue d'Aubagne – 13001	25/03/11	4 MOIS
AM/147/2011	MR BOUKHIAR Lyece	« BAR DES SPORTS »	1, rue Montaigne – 13012	25/03/11	PERMANENT
AM/148/2011	MR VIALLE Sébastien	« LE MONTAIGNE »	1, rue Montaigne – 13012	25/03/11	PERMANENT
AM/150/2011	MR GARCIA Gérald	« LE POINTU »	18, Cours d'Estienne d'Orves – 13001	25/03/11	PERMANENT
AMA/37/2011	ME BRINGUIER Laurence	« BRASSERIE DES TEMPLIERS »	27, rue Reine Elisabeth – 13001	28/03/11	4 MOIS
AM/152/2011	MR ANDRES Jean-Claude	« COMPTOIR DEL »	1, Bld de la Blancarde – 13004	28/03/11	PERMANENT
AM/154/2011	MR BALESTRINO Valérie	« L'ESSENTIELLE »	93, Pde Georges Pompidou - 13008	28/03/11	PERMANENT
AM/157/2011	ME SEBA Chantal	« BAR COQUET DE LA PLAINE »	69, Jean Jaurès – 13006	28/03/11	6 MOIS
AM/558/2010	MR HANNACHI Chaouki	« BAR PETIT LOUIS »	94, rue Loubon – 13003	30/03/11	4 MOIS
AM/2/2011	MR BOUSSADIA Salah	« BAR DE LA MAIRIE »	37, Allée Léon Gambetta – 13001	30/03/11	4 MOIS
AM/19/2011	ME BORNAND Katia	« BAR DE CASSIS »	8, rue Raymond Teissère – 13008	30/03/11	4 MOIS
AM/49/2011	ME PEREZ Marie née BARBAFIERI	« BAR POPULAIRE »	27, rue Sainte Familles – 13008	30/03/11	4 MOIS
AM/56/2011	MR POIGNET Stéphane	« LE TCHAP'S »	45, Boulevard de St Loup – 13001	30/03/11	4 MOIS
AM/58/2011	MR ZEROUALIA Mounir	« SELSABIL »	13, Bd Dugommier – 13011	30/03/11	4 MOIS
AM/59/2011	MR DADABHOY Ashraf	« CHIKENVILLE »	75, La Canebière – 13001	30/03/11	4 MOIS
AM/68/2011	MR SHINESHEN Fayçal	« CHICKEN £ CHIPS »	118, La Canebière – 13001	30/03/11	4 MOIS
AM/83/2011	MR KASMI Hend	« TRIOMPH BAR »	27, Allée Léon Gambetta – 13001	30/03/11	4 MOIS
AM/163/2011	ME CHOUARFIA Touatia	« LE PELLETAN »	163, Avenue Camille Pelletan - 13003	30/03/11	PERMANENT
AM/166/2011	MR GARVI Jean-François	« LE FLASH »	1, Boulevard Pardigon -13004	30/03/11	PERMANENT

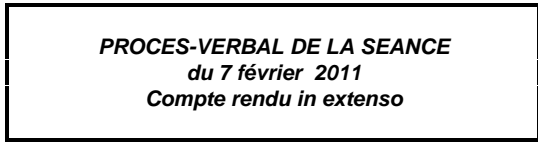
DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL
SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

**Procès-verbal de la séance
du 7 février 2011**

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL



La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

* * *

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLIBERT ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦ BABOUCHIAN ♦ BARLES ♦ BENARIOUA ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦ BOULAY ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦ BRYA ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT ♦ COPPOLA ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ DUTTO ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GAUNET-ESCARRAS ♦ GHALI ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ HERMANN ♦ HONDE ♦ HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦ IMBERT ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARI ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ C. MASSE ♦ F. MASSE ♦ MENNUCCI ♦ MIRON ♦ MOLL ♦ MORAIN ♦ MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦ PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦ PASQUINI ♦ PELLICANI ♦ PIETRI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦ ROUZAUD ♦ SAID ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ TEISSIER ♦ TIAN ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VARESE ♦ VASSAL ♦ VENTURINO ♦ VIARD ♦ VLASTO ♦ WEYGAND ♦ ZAOUI ♦ ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZERIBI ♦ ZOUAGHI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

BARTHELEMY ♦ BOULESTEIX ♦ FRANCESCHI ♦ SPORTIELLO-BERTRAND.

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

ALLEGRI par MORAIN ♦ MILHAUD par BLUM ♦ ORTIZ par DUTOIT ♦ SUSINI par VASSAL.

* * *

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais tout d'abord, je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur le rapport 135, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur ce rapport 135, M. BOURGAT, je sais que vous devez partir, donc au moment où vous vous exprimerez sur un autre rapport, vous saisirez cette occasion.

* * *

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2010

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente ?

(Aucune autre observation)

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2010 est approuvé.

* * *

2 - Compte rendu de décisions

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

10/100 Délégation du droit de préemption à la société URBANIS AMENAGEMENT pour l'acquisition d'un lot de copropriété sis 21, rue Edgar Quinet 13015 Marseille, cadastrée "Les Crottes", section C n°7.
(L.2122-22-15°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/101 Délégation du droit de préemption à la société URBANIS AMENAGEMENT pour l'acquisition de deux lots de copropriété sis 21, rue Edgar Quinet 13015 Marseille, cadastrée "Les Crottes", section C n°7.
(L.2122-22-15°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/102 Délégation du droit de préemption à la société URBANIS AMENAGEMENT pour l'acquisition de trois lots de copropriété sis 3, boulevard Burel 13003 Marseille, cadastrée quartier de la Belle-de-Mai section A numéro 28.
(L.2122-22-15°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/103 Préemption exercée par la Ville de Marseille sur les lots 423 et 92, soit un appartement et une cave, d'une surface totale de 83 m², situés Chemin de la Bigotte, dans un bâtiment B de la copropriété du Parc Kallisté, dans le 15^e arrondissement de Marseille, cadastré sous le n°109 de la section C de Notre Dame Limite.
(L.2122-22-15°-L.2122-23)
(Sans observation)

* * *

10/104 Préemption exercée par la Ville de Marseille sur les

	lots 424 et 202, soit un appartement et une cave, d'une surface totale de 54,49m ² , situés chemin de la Bigotte, dans un bâtiment B de la copropriété du parc Kallisté, dans le 15 ^e arrondissement de Marseille, cadastrés sous le n°109 de la section C de Notre Dame Limite. (L.2122-22-15°-L.2122-23) (Sans observation)		membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
		10/111	Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. (L.2122-22-16°-L.2122-23) (Sans observation)
10/105	Prix de vente unitaire du catalogue intitulé "Les Justes" et de l'affiche petit modèle, dans le cadre de l'exposition "Les Justes" organisée du 5 novembre 2010 au 13 février 2011 au Mémorial des Camps de la Mort. (L.2122-22-2°-L.2122-23) (Sans observation)		* * *
	* * *	10/112	Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal de Grande d'Instance de Marseille. (L.2122-22-16°-L.2122-23) (Sans observation)
			* * *
10/106	Mémoires de débours et honoraires présentés par Jean-Paul DECORPS, Isabelle DECORPS, Arnaud DECORPS, Laurent SERRI, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)	10/113	Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri ROUDNEFF et Martine AFLALOU, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-2) (Sans observation)
	* * *		* * *
10/107	Mémoires de débours et honoraires présentés par la S.C.P. Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri ROUDNEFF, Martine AFLALOU, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)	10/114	Reprise de concessions quinquennaires sises dans les cimetières de Mazargues, Saint-Henri et Saint-Antoine. (L.2122-22-8°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
10/108	Mémoires de débours et honoraires présentés par la S.C.P. Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri ROUDNEFF, Martine AFLALOU, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122- 22-11°-L.2122-23) (Sans observation)	10/115	Reprise de concessions quinquennaires, trentennaires et cinquennaires sises dans les cimetières du Canet, Mazargues, Saint-Antoine, Saint-Henri, Saint-Pierre, Saint-Menet et les Olives. (L.2122-22-8°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
10/109	Mémoires de débours et honoraires présentés par la S.C.P. Guillaume REY, Pierre CHARRIAUD et Raphaël GENET-SPITZER, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (Sans observation)	10/116	Reprise de concessions trentennaires et cinquennaires sises dans les cimetières de Saint-Menet, les Caillols, Saint-Louis, les Olives, Saint-Antoine, Saint-Julien et Saint-Pierre. (L.2122-22-8°-L.2122-23) (Sans observation)
	* * *		* * *
10/110	Mémoires de débours et honoraires présentés par Jean-Paul DECORPS, Isabelle DECORPS, Arnaud DECORPS, Laurent SERRI, notaires associés,	10/117	Reprise de concessions quinquennaires sises dans les cimetières Saint-Antoine, Saint-Julien et Saint-Jérôme. (L.2122-22-8°-L.2122-23)

	(<i>Sans observation</i>)		(L.2122-22-11°-L.2122-23)
	* * *		(<i>Sans observation</i>)
10/118	Note d'honoraires présentée par la SCP Remuzat-Dubail-Sorini-Chabaud, Huissiers de Justice Associés à Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>)		* * *
	* * *	11/07	Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives. (L.2122-22-16°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>)
10/119	Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal pour Enfants de Marseille. (L.2122-22-16°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>)		* * *
	* * *	11/08	Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions judiciaires. (L.2122-22-16°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>)
10/120	Action en justice au nom de la Commune de Marseille devant le Tribunal Correctionnel de Marseille. (L.2122-22-16°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>)		* * *
	* * *	11/09	Reprise de concessions quinquennales, sises dans les cimetières de Saint-Louis, Saint-Pierre et Mazargues. (L.2122-22-8°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>)
10/121	Reprise de concessions d'une durée de quinze ans sises dans les cimetières de Saint-Jérôme, les Olives, le Canet, Saint-Menet, Vieux Valentine et Saint-Julien. (L.2122-22-8°- L.2122-23) (<i>Sans observation</i>)		* * *
	* * *		
11/01	Divers dons au profit du Musée de la Faïence. (L.2122-22-9°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>)		2 – <u>Compte rendu d'exécution</u>
	* * *		- Arrêtés pris au cours de l'année 2010 en matière de réaménagement, de souscription d'emprunts et de lignes de trésorerie et opérations de couverture des risques de taux.
11/02	Mise à disposition et prise en location de locaux par la Ville de Marseille en 2008, 2009 et 2010. (L.2122-22-5°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>)		* * *
	* * *		
11/03	Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé Santelli, Philippe Girard, Noël Durand, Mathieu Durand, Olivier Santelli, Dimitri de Roudneff, Martine Aflalou, Notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°-L.2122-23) (<i>Sans observation</i>)		1 - 11/0003/FEAM
	* * *		DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES ASSURANCES - Affaire Liautaud. (11-20774-GDB63002)
11/04	Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé Santelli, Philippe Girard, Noël Durand, Mathieu Durand, Olivier Santelli, Dimitri de Roudneff et Martine Aflalou, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.		<u>Le rapport 11/0003/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>
			* * *

2 - 11/0004/FEAM

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • Désignation de représentants du Conseil Municipal auprès de divers organismes.

(11-20812-GDB10203)

Le rapport 11/0004/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

3 - 11/0005/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES • DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Réforme de l'Administration Municipale - Ajustement de l'organisation du Service Etudes, Expertises et Conduite d'Opération / DCRE/DGVE.

(11-20742-GDB10001)

Le rapport 11/0005/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

4 - 11/0006/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • 8^e et 9^e arrondissements - Contrat de Partenariat relatif à la reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords - Autorisation de signature des conventions tripartites relatives au Contrat de Partenariat.

(11-20763-GDB42002)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues, malgré un certain nombre d'interrogations, les élus Socialistes et apparentés ont soutenu de bout en bout ce projet de reconfiguration du Stade Vélodrome. Ce projet va en effet bien au-delà d'un simple équipement sportif. Il est aussi conçu comme un pôle d'attractivité économique essentiel à l'avenir de notre métropole et au rang qu'elle souhaite occuper. L'ensemble des Collectivités partage cette vision et elles ont toutes apporté leur part de financement, malgré un contexte budgétaire et financier particulièrement difficile. Nous sommes donc satisfaits de voir, à la lecture de ce rapport, que le projet avance selon la programmation envisagée. La lecture de la presse de ces derniers jours nous rassure un peu plus en indiquant que le programme immobilier et commercial d'accompagnement semble rencontrer un énorme succès malgré une conjoncture économique encore bien morose.

Quelques interrogations persistent néanmoins, toujours sur le financement de ce projet, et suite à vos derniers contacts avec les dirigeants de l'Olympique de Marseille, peut-être pourrez-vous, Monsieur le Maire, nous en dire un peu plus ce matin. Je vous rappelle en effet que nous avons accepté de voter le financement de ce projet malgré une inconnue de taille, à savoir le montant annuel de la redevance nette que versera notre Ville pendant 31 ans à la société d'exploitation AREMA.

Le plan de financement voté en juillet 2010 nous indiquait en effet que la redevance brute serait de 23,5 millions d'euros, diminuée au minimum de 12 millions d'euros de recettes garanties, soit une redevance nette de 11,5 millions d'euros. Mais cette redevance nette devait être encore largement diminuée grâce à d'autres recettes, dont les deux principales, le *namings* et le loyer versé par l'OM pour l'utilisation du Stade.

Des chiffres ont circulé, des estimations ont été données qui semblaient indiquer que la charge pour la Ville ne dépasserait finalement pas 3 millions d'euros par an. M. TOURRET, en Commission des finances, nous a même affirmé que son objectif était d'obtenir quasiment 11,5 millions d'euros de recettes supplémentaires, soit une charge nulle pour les contribuables marseillais.

Nous souhaiterions donc savoir ce matin, au moment où nous allons voter les orientations budgétaires, si vous pouvez nous en dire un peu plus, Monsieur le Maire, sur l'estimation de ce qui restera réellement à la charge de la Ville, pour 31 ans, à partir de 2014. Bien évidemment, nous savons que les négociations avec le Club résident sont toujours en cours et que vous ne pouvez pas tout dire publiquement. Mais peut-être avez-vous aujourd'hui une idée un peu plus précise du montant des recettes que nous pouvons espérer encaisser pour minimiser la charge pour le contribuable.

D'autre part, nous avons appris via la presse aussi qu'en ce qui concerne la gestion des événements hors OM, il allait se créer un Comité de coordination entre AREMA et la Ville. Pouvez-vous, là aussi, Monsieur le Maire, nous en dire un peu plus aujourd'hui sur le rôle de ce Comité de coordination ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Un certain nombre d'explications, je peux vous les donner, d'abord une satisfaction. Si ce n'est pas moi qui le dis, je ne le trouverai pas dans la lecture des quotidiens ou dans l'écoute des radios. Une satisfaction, c'est que sur ce projet, sur les villes qui seront appelées à bâtir un stade nouveau pour cette compétition de l'Euro 2016, nous sommes pour l'instant, la deuxième ville de France, la ville la plus avancée, dans le respect des règles et des lois de la République, je n'ai pas besoin d'insister là-dessus.

Le fait est que nous sommes assez satisfaits d'avoir obtenu, d'abord, la participation cash de la Ville de Marseille, M. TOURRET vous le redira à l'occasion des explications budgétaires ou du vote du budget, le 4 avril ; d'autre part, 30 millions de l'Etat, 30 millions du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, 20 millions de la Communauté Urbaine et une participation financière substantielle du Conseil Régional. Déjà, cela nous donne, sur l'argent public, une avance très forte.

Pour le reste, sur ce à quoi vous avez fait allusion en dernier, l'accord sur un certain nombre de manifestations ou autres, sur une coordination, c'était dans le rapport que nous avons voté, en liaison aussi avec AREMA. L'objectif de M. TOURRET, l'objectif de la Municipalité, l'objectif du Maire, c'est que bien entendu la participation que nous devons verser pendant un nombre important d'années soit la moins importante possible. Cela veut dire que nous sommes à la recherche de droits à bâtir autour du Stade, non sans difficulté d'ailleurs : vous lisez la presse, vous venez d'y faire allusion, pour savoir que ce matin même, effectivement, on y montre les difficultés que nous avons à construire. Or, lorsque l'on ne construit pas, on ne fait pas travailler, et lorsque l'on ne fait pas travailler, on accentue le chômage, tout ceci par l'égoïsme de nos compatriotes qui ne veulent pas une maison devant eux, qui veulent avoir la vue sur la mer, comme s'ils l'avaient achetée lorsqu'ils se sont installés, c'est-à-dire des excès !

(Réflexion de M. MENNUCCI, sans micro)

Monsieur le Maire.- Cela m'étonnait que vous me laissiez parler tranquillement ce matin. Vous ne le pouvez pas ! Et vous savez parfaitement que j'ai raison !

Compte tenu aussi du prix du terrain, où l'on ne peut pas faire un jardin public ou un boulodrome uniquement parce qu'une poignée de nos concitoyens nous le demandent. Mettons ceci entre parenthèses, c'est un autre sujet.

Pour l'instant, nous sommes en négociations avec l'OM. Et cela va vous faire sourire, mais lorsque je suis allé inaugurer le Centre de Formation avec vous, ces jours-ci, qu'est-ce que les dirigeants de l'OM m'ont dit ? "Attendez, Monsieur le Maire, à partir du mois de juin nous allons perdre un nombre considérable de places dans le stade. Nous allons donc avoir un manque de recettes évident. Et dans ce cas, est-ce que vous ne pourriez pas faire un effort à nous diminuer le loyer actuel ?" qui n'est déjà, vous le savez parfaitement, pas très élevé.

Donc, voilà les demandes dont je suis l'objet. Elles me font sourire et grogner un peu l'Adjoint aux Finances, qui lui, bien entendu, n'a pas tellement envie de faire ces efforts compte tenu des finances de la Ville.

Ce que je peux vous répondre, M. CHAMASSIAN, c'est que tout est transparent et qu'à tout moment, vous pouvez avoir auprès de mes collaborateurs, du Directeur Général de la Ville ou de M. TOURRET, tous les renseignements nécessaires. Nous n'en sommes pas encore à la négociation du prix du loyer. Attendons que le stade ait un peu pris forme ! Attendons que ce soit beau, pour dire à l'OM : "Vous devez payer un petit peu plus". Et avec le souhait que nous avons de leur voir faire des matchs un peu meilleurs que celui de samedi soir !

Le rapport 11/0006/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

5

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - 7^e arrondissement - Consultations préalables au choix du mode d'organisation du service public (réalisation et gestion) du futur fac-similé de la grotte Cosquer - Saisine des organismes compétents.

(11-20716-GDB42002)

Rapport retiré.

* * *

6 - 11/0007/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DES ACHATS - Approbation d'un contrat de transaction avec la société Onyx Méditerranée pour le paiement de prestations d'évacuation de déchets industriels.

(11-20794-GDB64002)

Le rapport 11/0007/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

7 - 11/0008/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DES ACHATS - Fourniture de vêtements de travail nécessaires au personnel de différents services de la Ville de Marseille.

(11-20720-GDB64002)

Le rapport 11/0008/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

8 - 11/0009/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution de subventions à deux associations.

(11-20792-GDB10702)

Le rapport 11/0009/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

9 - 11/0010/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Détection des départs de feu d'espaces naturels - Approbation d'une convention avec la société URBANIA Marseille Provence.

(11-20722-GDB12802)

Le rapport 11/0010/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

10 - 11/0011/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Prestations de blanchisserie et de désinfection des tenues d'intervention.

(11-20739-GDB12802)

Le rapport 11/0011/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

11 - 11/0012/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA SECURITE DU PUBLIC - Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation préfectorale formulée par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille pour l'exploitation des installations de blanchisserie de l'Hôpital Edouard Toulouse situé 118 chemin de Mimet - 15^e arrondissement.

(11-20802-GDB30502)

Le rapport 11/0012/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

12

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION •
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE
COMMERCE - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures
commerciales du FISAC - ZUS Centre-Ville/Euroméditerranée - phase
2.

(11-20753-GDB40001)

Rapport retiré.

* * *

13 - 11/0013/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION •
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE
COMMERCE - Approbation de principe d'un projet de redynamisation
commerciale du 3^e arrondissement.

(11-20755-GDB40001)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, par ce rapport, vous nous faites approuver un principe de redynamisation commerciale du 3^e arrondissement, et permettez-moi juste trois remarques, ce sera court. La première pour dire que ce n'est qu'un principe et nous sommes loin d'actes concrets nécessaires pour redynamiser le quartier le plus paupérisé de tout Marseille.

La seconde remarque pour souligner que ce n'est pas la priorité de ce quartier, qui aurait bien besoin d'être redynamisé mais au plan industriel, pour créer des emplois pour les jeunes de ces quartiers qui sont abandonnés et qui ont un des taux de chômage les plus élevés de la ville.

Et la troisième pour dire que, franchement, je ne crois absolument pas au travail que vous engagez, quand on sait que votre Adjointe ne connaît pas du tout l'état économique réel de la cité. Vous avez peut-être entendu Mme BIAGGI, lors de la conférence de presse présentant le Salon du Chocolat, ignorer complètement l'existence de l'entreprise Netcacao à Marseille. Comment une Adjointe à cette délégation hautement importante peut ignorer qu'une entreprise avec 192 salariés risque de mourir parce que les banques ne veulent pas octroyer de prêt ?

Cela dit, je ne suis pas naïf, c'est cohérent avec votre politique de désindustrialisation de Marseille. Merci.

Monsieur le Maire.- M. BLUM, voulez-vous répondre à M. COPPOLA, sinon je vais m'énervier en le faisant moi-même tout de suite ! Quand nous avons, justement, admonesté les dirigeants de Nestlé, lorsque nous avons sauvé Netcacao, il n'était pas en tête des défilés, le donneur de leçon habituel !

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, je réponds très volontiers à M. COPPOLA et à ses amis, qui semblent eux aussi avoir quelques trous de mémoire ! L'amnésie en ce domaine est souvent monnaie courante.

Effectivement, Netcacao est un dossier important, sur lequel nous nous sommes largement exprimés, il y a déjà quelques années, et sur lequel nous nous sommes battus et avons obtenu des résultats... (*Réflexion de M. MENNUCCI*)

Monsieur BLUM.- Exactement ! Même si cela peut vous déplaire !

Les résultats ont été les suivants. D'abord, le maintien de la quasi-totalité des emplois sur le site de Netcacao lui-même ; ensuite, la recomposition à côté du site Netcacao sur les terrains qui y sont restés vierges : une négociation a été entreprise sous l'égide de la Municipalité et de l'Etat pour que des investisseurs puissent s'y installer, et c'est le groupe Goodman qui s'y est installé. Et vous savez très bien qu'un certain nombre d'entreprises ont pu s'y implanter et ont été ainsi créatrices d'emplois.

Quant au problème que rencontre actuellement Netcacao, il n'a absolument rien à voir avec le travail que nous avons accompli et qui a été un excellent travail. Il s'agit aujourd'hui d'un problème de trésorerie, qui fait que cette société, qui est totalement indépendante, n'est plus capable de faire face à ses échéances et qu'elle se trouve donc en difficulté. Et le Président du Tribunal de Commerce, après avoir accordé un certain nombre de délais, en a encore accordé un ces dernières semaines de manière à ce que l'entreprise puisse essayer de trouver des concours bancaires, ce qui évidemment n'est pas facile.

Vous n'êtes pas sans savoir non plus qu'une mission a été confiée par le Préfet des Bouches-du-Rhône au Président de la Chambre de Commerce pour entendre les parties, intervenir et voir comment ce problème pourrait être réglé. Sachez que nous y sommes très attentifs, mais vous savez très bien que nous sommes là dans une économie privée, dans une économie libérale, où chacun des acteurs doit jouer son rôle. La Municipalité joue le sien, elle le joue totalement et elle ne fait que jouer le sien, pratiquement toute seule aujourd'hui, en liaison avec l'Etat.

Voilà ce que l'on peut dire sur ce dossier. Nous y sommes extrêmement attentifs, sûrement même autant que vous qui êtes là simplement pour bloquer les situations un peu partout ! Vous la bloquez sur le Port, vous la bloquez à la Poste, vous la bloquez également sur Netcacao ! Je n'en dis pas plus, mais je vous en dirai encore un peu plus tout à l'heure !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, on ne peut pas se contenter de la déclaration du 1^{er} Adjoint !

Monsieur le Maire.- C'est pourtant ce que vous allez faire !

Monsieur MENNUCCI.- Oui, je vais peut-être le faire, mais vous allez quand même m'écouter !

Monsieur le Maire.- Je ne sais pas si l'on doit vous écouter, parce que quand les autres...

Monsieur MENNUCCI.- Eh bien, si vous ne voulez pas nous écouter, changez la nature du régime ! Mais je ne crois pas que vous en ayez la possibilité.

Monsieur le Maire.- ...Quand les autres parlent, vous êtes sans cesse en train d'intervenir ! Alors, effectivement, souffrez que de temps à autre nous ne vous écoutions pas avec plaisir ! On n'est pas dans une sous-section socialiste !

Monsieur MENNUCCI.- Les sous-sections socialistes, cela fait très longtemps que cela n'existe plus ! Et quand vous étiez élu avec nous, vous avez été bien content, un jour, de rencontrer Gaston DEFFERRE pour faire de la politique ! C'était là qu'il y avait des sous-sections socialistes, c'était à cette époque-là !

Monsieur le Maire.- Et M. Gaston DEFFERRE n'avait à se plaindre à ce moment-là des élus de Droite qui étaient avec lui ! C'est quand nous n'y étions plus qu'il a connu des difficultés !

Monsieur MENNUCCI.- Est-ce que l'on peut dire quelques mots sur Netcacao ? J'écoute Roland BLUM. Il est vrai qu'il dit des choses dans la réalité, notamment que l'on est dans une économie de marché, que c'est difficile, que ce n'est pas la Mairie qui décide et d'ailleurs pas plus que l'Etat. Mais quand même ! Nous avons un combat des salariés de cette entreprise qui est assez emblématique, des salariés qui à l'origine sont syndiqués, qui créent une entreprise, et je trouve que de leur part, il y a eu du courage et une volonté, il y a un exemple. Ces salariés transforment en quelque sorte leur vie, deviennent les acteurs, les patrons du capital.

Eh bien, je trouve que ces salariés de Netcacao ne trouvent pas beaucoup de considération dans le Conseil Municipal de Marseille, parce que, quand vous organisez avec la BNP et le Crédit Mutuel un Salon du Chocolat, vous feriez mieux de travailler avec la BNP et le Crédit Mutuel pour voir comment on peut structurer le fonds de roulement de Netcacao ! C'est un peu trop facile, quand on est Maire de Marseille, quand on a l'autorité morale que vous avez dans ce pays, de dire : "C'est une économie de marché, on ne s'en occupe pas." Je ne suis pas d'accord ! Le Groupe Faire Gagner Marseille n'est pas d'accord avec cette stratégie ! Certes, nous sommes dans une économie de marché, mais le Maire de Marseille a aussi à se faire entendre !

Et ce que j'aimerais, c'est qu'au lieu qu'une Adjointe dise qu'elle ne sait pas ce qu'est Netcacao, ce qui ne peut pas aider quand même à la bataille que mènent les salariés, plutôt que de faire cela, je préférerais que l'on mette en exergue dans le Salon du Chocolat, par exemple, ce qu'a fait Netcacao, et que le Maire de Marseille prenne par la main les salariés et les amène voir les banques ! Voilà ce qui serait un véritable travail de défense de l'industrie marseillaise !

Or, aujourd'hui, nous avons des grandes déclarations, nous avons même une Adjointe au Commerce qui ne sait pas ce qu'est Netcacao, et permettez-moi de dire que les bras m'en tombent ! Pourtant, elle a bien dû boire du Nesquik dans sa jeunesse, mais elle ne sait ce qu'est Netcacao ! Ensuite, on entend le 1^{er} Adjoint dire que l'on ne peut rien faire ! Eh bien, nous ne sommes pas d'accord et nous allons combattre avec les salariés de Netcacao pour sauver leur outil de travail !

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur BLUM.- Il est facile de répondre aux discours populistes et démagogiques de M. MENNUCCI. M. MENNUCCI devrait d'abord connaître son dossier. Dans Netcacao, la majorité du capital n'appartient pas aux salariés mais à un groupe qui s'appelle Sucres et Denrées.

Pour le reste, tant en ce qui concerne l'Etat que les banques, M. MENNUCCI, nous ne vous avons pas attendu ! Simplement, nous ne sommes pas comme vous, à faire de la publicité tous les matins pour dire ce que nous faisons. Nous travaillons sérieusement ! Nous sommes intervenus auprès du Ministère de l'Industrie, auprès du Préfet, également auprès des banques. Mais, je le redis, nous sommes là dans une affaire privée et il n'appartient pas aux Collectivités Territoriales... *(Vives réflexions de M. COPPOLA)*

Monsieur BLUM.- Sinon, vous n'avez, avec le Département et la Région, qu'à donner les fonds nécessaires pour faire la trésorerie de Netcacao, mais vous en êtes incapables ! Alors, ce n'est pas vous qui allez nous donner des leçons ! Et nous n'avons pas du tout à perdre notre temps avec vos discours démagogiques et ridicules !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

(Vives réflexions de M. COPPOLA et dans les rangs du Groupe Communiste)

MONSIEUR LE MAIRE.- LA REPONSE SUFFIT ET L'ON N'A PAS BESOIN DE VOUS ENTENDRE UNE NOUVELLE FOIS. VOUS N'ETES AUCUNEMENT EFFICACES DANS TOUS CES DOMAINES, VOUS ALLEZ POUR CASSER, POUR EXCITER, POUR ANNONCER UN CERTAIN NOMBRE DE CHOSES QUI NE SE REALISERONT PAS, SAUF PEUT-ETRE JUSTEMENT LA FERMETURE DE CETTE USINE, CE A QUOI VOUS AUREZ LARGEMENT CONTRIBUE ! QUELLE HONTE !

Le rapport 11/0013/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

14 - 11/0014/FEAM

DÉLEGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'association Grand Luminy - Approbation d'une convention.

(11-20759-GDB40001)

Le rapport 11/0014/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

15 - 11/0015/FEAM

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES • Attribution d'une subvention à l'Association des Parents d'Elèves du Lycée de l'Hôtellerie et de l'Alimentation de Marseille au titre de l'année 2011.

(11-20787-GDB12402)

Le rapport 11/0015/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

16 - 11/0016/FEAM

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES • Attribution d'une subvention à Cités Unies France pour le fonctionnement de la Commission Méditerranée de Cités et Gouvernements Locaux Unis.

(11-20789-GDB12402)

Le rapport 11/0016/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

17 - 11/0017/FEAM

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES • Approbation d'un mémorandum d'accord entre la Ville de Marseille et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

(11-20790-GDB12402)

Le rapport 11/0017/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

18 - 11/0018/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Coopération décentralisée - Partenariat avec Marrakech - Reconstitution du partenariat avec l'association "France Volontaires" - Approbation d'un avenant à la convention.

(11-20791-GDB12402)

Le rapport 11/0018/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

19 - 11/0019/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Dépenses protocolaires liées à une mission officielle en Israël du 13 au 18 mars 2011.

(11-20798-GDB12402)

Madame HONDE.- Monsieur le Sénateur Maire, chers collègues, vous nous demandez aujourd'hui d'approuver un rapport pour une visite officielle en Israël du 13 au 18 mars 2011 afin de préparer les grands événements prévus sur notre territoire que sont le 6^e Forum Mondial de l'Eau en mars 2012 et Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013.

Nous sommes, comme vous, soucieux de renforcer les liens de solidarité et de coopération, et tous les gestes qui vont en ce sens sont positifs. Mais je redis "tous les gestes". C'est pourquoi nous sommes atterrés de la manière dont vous traitez ces questions : comme toujours il y a deux poids, deux mesures. Vous censurez Leïla SHAHID, représentante de l'Autorité Palestinienne auprès de l'Union Européenne pour un colloque sur Jean GENET et, en même temps, vous continuez des coopérations avec un pays dont son gouvernement refuse l'application des résolutions de l'ONU, qui bafoue les Droits de l'Homme et les conventions de Genève, qui s'assoit sur le rapport Goldstone et qui attaque les flottilles humanitaires. Nous sommes favorables à toute forme de coopération avec des villes, des pays qui, comme nous, partagent les valeurs de paix, de respect des peuples, du droit de chacun à disposer de sa terre et d'un état. Mais, là, force est de constater que ce n'est pas le cas.

Il y a besoin de gestes publics forts, capables de montrer la réprobation des citoyens et de leurs représentants. Aussi je vous demande, au nom du Groupe Communiste, de geler toute coopération avec Haïfa tant que le gouvernement d'Israël n'aura pas appliqué les résolutions de l'ONU. Ce que nous vous demandons, ce n'est ni plus ni moins que l'engagement de notre Ville pour la paix. La paix ne peut se construire sans justice, sans respect du droit international. La paix pour une coexistence pacifique de deux peuples, deux états. L'image de notre Ville et de notre pays n'en ressortira que grandie.

Merci de votre attention.

(Applaudissements dans les rangs du Groupe Communiste,

et vives réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, très rapidement, je dois dire que notre Groupe ne partage pas du tout la vision de Mme HONDE et en un mot, je vais dire pourquoi.

On peut parfaitement être en désaccord avec des gouvernements, on peut parfaitement être en désaccord avec une politique. Mais il y a une chose que nous, nous assumons, ce sont les liens historiques entre Marseille et Israël, et notamment avec Haïfa, et le fait que le peuple israélien n'est pas responsable de la politique qui peut être menée, ici ou là, par son gouvernement.

Et même s'il peut y avoir des désaccords, et nous avons des désaccords avec la direction de l'Etat d'Israël, nous pensons qu'il est extrêmement important de maintenir la totalité des liens et de les renforcer, parce que c'est ainsi que l'on fait comprendre les positions politiques de la France et singulièrement des Marseillais. Voilà pourquoi nous soutenons le fait que la Ville de Marseille aille à Haïfa.

Monsieur le Maire.- Je suis effectivement un peu surpris et amusé de la déclaration de notre collègue Communiste, parce qu'effectivement, ce genre de remarque pourrait s'adresser également dans d'autres assemblées où les voyages en Israël et la collaboration avec Haïfa sont toujours présentés comme un exemple de coopération décentralisée.

Je ne suis pas non plus d'accord avec ce que vient de dire M. MENNUCCI concernant l'Etat d'Israël. L'Etat d'Israël est une démocratie. C'est une démocratie où son peuple élit librement une Knesset et, à partir de cette assemblée de 120 personnes, un gouvernement est constitué. Et la tradition de la France, c'est que nous parlons de pays à pays. La moitié des pays du monde sont gouvernés par des dictatures ou l'ont été, et néanmoins, jusqu'à présent il y a toujours eu des liens entre la France et ces pays. Cela ne veut pas dire que nous approuvons une politique ou que nous nous ingérons dans une politique intérieure d'un Etat. Par conséquent, il est clair qu'Israël étant une démocratie véritable, qui élit ses députés d'où est constitué un gouvernement, nous y avons des liens.

Il y a au moins cinq ans que je ne me suis pas rendu moi-même en Israël. Depuis, j'ai observé que d'autres personnalités de notre Département ou de notre Région ont fait déjà plusieurs visites dans ce pays. Eh bien ! Nous, nous allons faire ce genre de collaboration avec Haïfa. Vous le savez, quand Haïfa a eu besoin de nous, nous avons répondu présents. Mais quand Beyrouth en état de guerre avait besoin de nous, nous avons également envoyé je ne sais combien de tuyauteries, des Marins-Pompiers, des équipements des Marins-Pompiers, à la Ville de Beyrouth, au Liban, alors qu'elle croulait sous les bombes.

Ne nous donnez pas, chers collègues Communistes, des leçons à tout moment, que nous n'avons pas besoin de recevoir ! Nous sommes dans une ligne logique, issus nous-mêmes d'une démocratie totale. Et par conséquent, ce sera un voyage que nous allons faire. Et je dois dire que nous n'en faisons pas tellement souvent puisqu'il y a au moins cinq ans que, personnellement, je ne me suis pas rendu en Israël.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. ROCCA SERRA, oui, bien sûr. J'ai répondu sur l'aspect un peu politique, mais faites-le un peu plus sur l'aspect technique, si vous le voulez bien.

Monsieur ROCCA SERRA.- Monsieur le Maire, tout d'abord je voudrais dire que comme d'habitude, l'intervention du Groupe Communiste est hors sujet, démagogique, déplacée et scandaleuse !

(Vif échange de propos simultanés entre des élus du Groupe Communiste

et des élus de la majorité)

Monsieur ROCCA SERRA.- Monsieur le Maire, vous avez mené des missions à Shanghai, à Alger, à Glasgow, à Tunis, à Marrakech. Pourquoi ne pas mener une mission en Israël ? D'autant, Monsieur le Maire, et je le dis officiellement, que lorsque l'Etat d'Israël a eu connaissance de la délégation que vous alliez mener cette fois-ci, composée à la fois d'universitaires, de gens de la Recherche, de l'Assistance Publique, de la Culture, de l'Economie, l'Etat d'Israël vous a invité officiellement, alors que ces invitations officielles ne sont réservées qu'aux chefs d'Etat, aux 1^{ers} Ministres et aux Ministres des Affaires Etrangères.

Voilà comment prend en compte votre voyage l'Etat d'Israël. Vous aurez sur place l'occasion de rencontrer bien sûr les trois Maires des trois Villes visitées, mais vous aurez l'occasion aussi d'être reçu par le Président de la République, par le 1^{er} Ministre, par le Président de la Knesset, par le Gouverneur et par plusieurs Ministres. C'est donc un voyage placé sous le signe de l'amitié et de la coopération extraordinaire qui existe entre la France et Israël, et notamment entre Marseille, Haïfa, Jérusalem et Tel-Aviv.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 11/0019/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts, et M. MARANDAT s'abstient.

* * *

20 - 11/0020/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Adhésion à l'Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient.

(11-20788-GDB12402)

Le rapport 11/0020/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

21 - 11/0021/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Orientations budgétaires de l'exercice 2011.

(11-20778-GDB62002)

Monsieur TOURRET. - Monsieur le Maire, amis de la majorité municipale, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de vous présenter le rapport sur les orientations budgétaires 2011. Sachez que la Ville de Marseille est gérée dans la transparence, avec sérieux, compétence et courage ! Le rapport sur les orientations budgétaires en est l'illustration.

Ces dernières années, lors de la présentation des orientations budgétaires, je mettais l'accent sur ce que nous allons faire. Cette année, je dérogerai à cette habitude pour bien préciser comment nous faisons les choses. Il s'agit de finances, le sujet est aride et austère, mais compte tenu de ce que nous lisons dans les médias ou entendons, il me paraît nécessaire de parler technique.

J'aborderai le sujet en quatre points : le fonctionnement de la Ville est rigoureux, fiable, transparent, au service des Marseillais ; notre politique d'investissement est volontariste, c'est un outil essentiel de développement économique ; nos équilibres financiers sont tendus, difficiles mais maîtrisés, et j'expliquerai pourquoi ; enfin, comment, notamment dans la gestion de la dette, nous faisons preuve d'une grande technicité et d'anticipation.

Je commence : le fonctionnement de la Ville est rigoureux, fiable et transparent, au service des Marseillais.

Au sein du Conseil Municipal de la Ville, la vie financière comprend trois temps. Premier temps, les orientations budgétaires, comment nous voyons les choses, comment nous allons nous y prendre. Deuxième temps, le budget, ce que nous allons faire. Troisième temps enfin, le compte administratif, qui permet de juger, pièces comptables à l'appui, la fiabilité des annonces.

A titre d'exemple de transparence et de fiabilité, en 2009 nous annonçons 928 millions d'euros de dépenses de fonctionnement, nous en avons réalisé 900, donc moins de dépenses de fonctionnement, nous avons fait des économies et vous le voyez, nous avons annoncé ce que nous faisons. De même, nous annonçons 1,011 milliard d'euros de recettes, nous en avons réalisé 1,001. Notre prévision était donc exacte à 1 % près. Cette maîtrise du fonctionnement sera poursuivie en 2011 grâce à la poursuite de la réorganisation interne des Services. La masse salariale sera maintenue en deçà de l'inflation. Quant aux autres dépenses de fonctionnement, elles n'augmenteront pas plus que l'inflation.

C'est donc dans un cadre maîtrisé que nous garantirons les solidarités et la cohésion sociale et que nous maintiendrons une offre de services de qualité pour nos concitoyens. C'est notre volonté. Comme à l'habitude, elle sera mise en œuvre avec détermination en 2011.

Deuxièmement, une politique volontariste d'investissement pour le quotidien, mais aussi l'investissement outil de développement économique.

Année après année, nous investissons : plus de 3 milliards d'euros en quinze ans, 220 millions d'euros en moyenne par an de 2004 à 2010, chiffres bien réels, venant des comptes administratifs. En moyenne, nous réalisons 88 % de ce que nous annonçons. Quelle Collectivité Locale peut se targuer de faire aussi bien ?

Ces investissements, nous les faisons pour améliorer le quotidien de nos concitoyens : rénovations d'écoles, terrains de sport, projets culturels, efforts de solidarité et de développement durable. La liste est longue et chaque Adjoint, que je remercie pour leur travail, chaque Adjoint, chaque Conseiller Municipal Délégué en parlerait beaucoup mieux que moi. Sachant que l'investissement est facteur de développement économique, en 2011 comme par le passé, nous investirons plus de 200 millions d'euros, bien réels.

Mais allons plus loin, nous voulons des investissements multiplicateurs, des investissements qui propulsent Marseille. Prenons des exemples significatifs des finances outil de développement économique. La rénovation du Stade Vélodrome et du stade Delort : la Ville investira 40,5 millions d'euros ; grâce à l'Etat et aux autres Collectivités Locales, que nous remercions, 100 millions d'euros environ seront apportés en plus ; puis, le privé intervient. Au total, l'ensemble, stades et rénovation du quartier, c'est 500 millions d'euros qui seront investis. Comprenez bien : 40,5 millions d'euros, c'est ce que met la Ville, et c'est 500 millions de travaux, c'est cela qui fabrique l'emploi.

Je pourrais multiplier les exemples : Euroméditerranée, bien sûr, mais Renaud MUSELIER aussi bien que Guy TEISSIER en parlerait mieux que moi. Autre exemple, l'Hôtel Dieu. Pour l'Hôtel Dieu, la mise de la Mairie, c'est 9 millions d'euros, les travaux de l'Hôtel vont multiplier ce chiffre par 20 ou 25, sans compter les emplois permanents créés par l'Hôtel et le dynamisme du tourisme à Marseille.

A cet instant, je ne peux m'empêcher de citer les garanties d'emprunt données pour la rénovation de milliers d'appartements HLM ou encore la garantie d'emprunt de la Ville qui permet la réalisation de l'Hôpital Desbief - Ambroise Paré sur le territoire d'Euroméditerranée : 250 millions d'euros de travaux. Vous comprenez pourquoi nous sommes très mécontents quand le Conseil Général ne veut pas donner de garantie d'emprunt. Ambroise Paré : 250 millions d'euros de travaux. L'effet multiplicateur de nos investissements est au cœur de notre préoccupation lors de la conception de nos budgets. Il n'y a pas de secret, il n'y a pas de baguette magique, la transformation de Marseille, c'est cela. Sous l'impulsion de Monsieur le Maire, c'est le rôle de la Mairie de faire en sorte que les projets soient multipliés.

Nos équilibres financiers sont tendus mais maîtrisés.

L'attention est permanente, chaque euro de dépense doit être surveillé, c'est l'argent de nos concitoyens. Dire que les bases fiscales de Marseille sont faibles est un lieu commun. D'ailleurs, les impôts sur les ménages ne représentent qu'un tiers de nos recettes, le solde c'est l'Etat, dont les dotations progressent moins vite que l'inflation, la Communauté Urbaine, qui jusqu'à présent encaissait la taxe professionnelle et nous reverse une somme au titre des compétences qui nous sont conservées, compétences conservées qui naturellement entraînent des dépenses croissantes alors que le reversement de MPM est en réduction.

Ainsi, en 2004, MPM encaisse 191,5 millions d'euros de taxe professionnelle et reverse à la Ville 173,9 millions d'euros. En 2010, MPM encaisse 301,5 millions d'euros et nous reverse seulement 163,9 millions d'euros. Ainsi, grâce à notre dynamisme économique, MPM a encaissé 110 millions d'euros de plus durant cette période alors qu'elle réduisait sa participation à l'égard de la Ville de 10 millions d'euros.

Voilà un exemple qui montre la difficulté de notre équilibre financier. Naturellement, en 2011 notre budget sera équilibré, comme il l'est toujours depuis dix ans.

Enfin, je parlerai de la dette. Dans sa gestion, nous faisons preuve d'une grande technicité et d'anticipation.

Un rappel, la plus grande partie de la dette provient du passé, mais ce que nous gérons aujourd'hui, nous le gérons au plus près. Sachez que depuis plusieurs années, il faut le savoir, chers amis, la dette par habitant de Marseille a baissé : 2 165 euros en 2004, 2 147 euros en 2009 ; compte tenu de l'inflation, il s'agit d'une réduction de l'ordre de 10 %. Que cela soit bien clair, la dette par habitant à Marseille maintenant baisse ! Et cette tendance sera poursuivie en 2011. Et j'ai fait quelques études et je vous informe que la dette par habitant des autres Collectivités Locales de notre département et de notre région augmente.

Par ailleurs, anticipant une remontée des taux, nous avons transformé une grande partie de la dette à taux variable en taux fixe. Ainsi, nous nous prémunissons pour l'avenir afin que notre Ville ne soit pas prise à contrepied. La Ville de Marseille se prépare à une remontée des taux afin qu'à l'avenir, les taux qu'elle aura à payer ne soient pas supérieurs à 4 %. Ce travail technique et minutieux sera poursuivi en 2011. Enfin, comment souligner qu'à l'opposé de certains, et je pense à la Seine Saint-Denis ou à Saint-Etienne, nous ne sommes pas piégés par des emprunts toxiques. Cela est dû à notre clairvoyance et à notre courage. Sont piégés ceux qui pensent que demain on rase gratis et naturellement, ce n'est pas le style de la maison !

Avant de conclure ce long et technique exposé, mais c'était nécessaire, Monsieur le Maire, permettez-moi de vous remercier et de remercier aussi tous les élus de notre majorité. Ensemble, vous acceptez avec bonne humeur les contraintes financières que j'ai décrites, car vous avez une vision à long terme de l'intérêt de nos concitoyens.

Permettez-moi aussi de remercier tous les Services Municipaux qui œuvrent sous la houlette de Monsieur le Secrétaire Général. Un mot de remerciement plus particulier pour les Services Financiers et les Ressources Humaines de la Ville. Leur réputation de sérieux et de compétence est connue et bien méritée. Ma reconnaissance à leur égard est totale.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, nous ne sommes certainement pas parfaits, mais sachez que la Ville de Marseille, au service des Marseillais, est gérée sous le signe de l'exemplarité, dans la transparence, avec sérieux, compétence et courage. C'est ce qui sous-tend le rapport des orientations budgétaires 2011. Je souhaitais que cela soit entendu. Et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année vous nous proposez de débattre d'orientations budgétaires qui ne s'inscrivent pas, contrairement au texte, dans une véritable programmation pluriannuelle. Celle-ci nous permettrait pourtant d'avoir une vision plus claire de vos objectifs à long terme et des moyens que vous envisagez pour les financer.

Le montant des autorisations de programme atteint aujourd'hui plus de 1,8 milliard d'euros alors que le budget d'investissement est de 220 millions par an, soit un stock d'engagements d'environ huit ans. Et vous osez nous parler de maîtrise ! Nous sommes certainement la seule Collectivité de France dans cette situation surréaliste. Comment ne pas s'étonner ensuite que de nombreux projets connaissent deux à cinq années de retard ou soient carrément annulés, à l'instar de la Médiathèque à Saint-Antoine !

Cette situation d'engagements et d'endettement massifs a néanmoins une conséquence très concrète pour tous les habitants, c'est l'augmentation continue des impôts : +5 % en 2004, +4,85 % en 2005, +2,9 % en 2006, 0 % en 2007 et 2008, mais là nous savons tous pourquoi, +4,9 % en 2009, +2,9 % en 2010 et enfin, +15 % pour la taxe d'habitation en 2011, tout cela sans compter la hausse votée chaque année en Loi de finances pour compenser l'inflation et qui sera encore de 2 % en 2011.

Aussi quand je lis dans ce rapport, je cite : *"Consciente des efforts qu'elle demande à ses contribuables, la Municipalité veillera à ce que la hausse éventuelle des taux d'imposition ne soit en aucun cas supérieure à l'inflation"*, je me pince pour savoir si je ne rêve pas. Envisagez-vous sérieusement de rajouter encore 1,5 à 2,5 % à la purge que vous vous apprêtez à faire subir aux Marseillais ? 85 % des habitants vont recevoir en septembre leur taxe d'habitation augmentée uniformément de 120 euros et vous vous interrogez pour savoir si vous n'allez pas rajouter 30 à 40 euros à la facture !

Je pense sincèrement que vous n'avez pas bien pris conscience de l'état d'esprit de nos concitoyens, confrontés aux difficultés et révoltés par les inégalités croissantes. Faut-il vous rappeler une nouvelle fois que les seules personnes qui ne seront pas touchées par les hausses d'impôts, ce seront les bénéficiaires du bouclier fiscal, ceux à qui le fisc envoie chaque année des chèques de 40 000 euros en moyenne, pendant que d'autres font la queue pour demander un étalement de leurs paiements !

Le matraquage fiscal que vous menez depuis 2002 va ainsi conduire notre ville à être pour 2011 en tête de toutes les grandes villes pour le montant moyen de la taxe d'habitation, alors que nos concitoyens ont un revenu 15 % inférieur à la moyenne. Par contre, en matière de taxe foncière, qui touche les propriétaires, nous restons inférieurs à la moyenne nationale. Et d'ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes a noté cette différence de traitement et écrit : *"Ce décalage entre les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière revient à favoriser les Marseillais sédentaires aux dépens des Marseillais de passage."* Or, ces Marseillais de passage, ce sont les étudiants, les jeunes travailleurs, les salariés des nouvelles entreprises, les fonctionnaires en mutation. C'est cette classe active et mobile qui constitue l'essentiel des 53 % de locataires de notre ville. Et ce sont tous ces jeunes actifs que vous allez décourager de s'installer à Marseille avec un niveau de taxe d'habitation aussi prohibitif.

Les résultats du dernier recensement donnent d'ailleurs un éclairage bien particulier sur la soi-disant attractivité retrouvée de notre ville. Ainsi en 2008, même si, je vous l'accorde, ce chiffre est sujet à caution en raison des nouvelles méthodes de recensement, Marseille aurait à nouveau perdu des habitants. Mais ce qui est plus significatif encore, c'est de constater que la progression démographique de notre ville, soit plus de 5 000 habitants par an, est très largement due au solde naturel des naissances moins les décès, et non au solde migratoire qui, lui, est à peine positif. En bref, il y a quasiment autant de gens qui quittent Marseille que de gens qui s'y installent en venant d'un autre département. Au total, la croissance démographique annuelle de notre ville, +0,72 %, est inférieure à celle du département, +0,8 %, à celle de la région, +0,9 %, et à la quasi-totalité de celles des grandes métropoles, +1 % en moyenne, et + 1,5 % pour Toulouse ou Montpellier, soit le double.

Et l'on ne peut que relier ces mauvais chiffres à ceux du chômage. Avec 74 000 demandeurs d'emploi et un taux de 13,7 %, en hausse annuelle de 6,6 points, Marseille est quasiment au dernier rang des grandes villes. Et en termes d'emplois supérieurs qualifiés, l'INSEE vient de confirmer que notre métropole est la dernière parmi les douze autres. Ceci explique qu'un certain nombre de diplômés, même natifs de Marseille, quittent notre ville pour trouver du travail ailleurs.

Mais d'autres facteurs nuisent encore à l'attractivité de Marseille : la pénurie évidente de logements bon marché, l'état préoccupant des équipements et des services publics, sans parler de l'insécurité quotidienne. Je ne suis pas sûre, non je ne suis pas sûre que les Marseillaises et les Marseillais partagent votre bonne humeur, M. TOURRET. Tous ces problèmes s'additionnent, alors que le niveau des impôts locaux devient très lourd, ce qui fait dire à beaucoup de nos concitoyens qu'ils n'en ont pas pour leur argent. Et un certain nombre d'entre eux partent alors voir ailleurs, ce que confirme un sondage montrant que plus d'un Marseillais sur deux rêve de quitter la ville.

Bien sûr, il y a de grands projets, comme le Stade ou l'extension nécessaire d'Euroméditerranée. Mais ces grands chantiers sont de plus en plus difficiles à financer et sont maintenant réalisés au détriment des équipements de proximité, comme en conviennent quasiment tous les Maires de Secteur. Ce choix vous conduit aussi à recourir aux fameux partenariats privés, payés sous forme de redevances pluriannuelles. Ces montages, sur lesquels nous n'avons pas d'a priori idéologique, correspondent néanmoins à un endettement déguisé supplémentaire qui sera de toute façon payé in fine par le contribuable.

Confronté à la situation financière que l'on sait, l'un de vos principaux objectifs est de réduire les frais de personnel et vous multipliez, de ce fait, les délégations de service public. Mais celles-ci consistent simplement à remplacer du personnel communal par du personnel sous statut privé. L'économie n'est donc pas vraiment évidente. Et en exigeant des délégataires qu'ils compressent leurs coûts, on en arrive bien évidemment à des situations de tension sociale, comme en témoigne le conflit qui a éclaté concernant le choix de la SAGS sur le stationnement sur voirie.

Le personnel communal commence alors légitimement à s'inquiéter de ces privatisations, de ces réorganisations et, surtout, des restrictions budgétaires qui commencent à toucher le cœur même de l'activité des services. Votre Municipalité est ainsi confrontée à une contradiction évidente : votre discours louant la performance du personnel communal et l'excellence du dialogue social dans notre Collectivité, et votre action consistant à privatiser les services dès que vous le pouvez. C'est là, vous en conviendrez, un exercice difficile et qui n'est pas toujours fait pour motiver le personnel, comme en témoignent un certain nombre de conflits sociaux ou de démissions.

Parmi les problèmes qu'affronte aussi notre ville, il y a une conjoncture économique et sociale très morose, comme en témoignent là encore nombre de conflits sociaux et de fermetures d'entreprise, à l'exemple de Fralib et de Netcacao. Et je vais le redire, j'espère que depuis l'intervention de M. MENNUCCI, Mme BIAGGI sait enfin de quoi nous parlons. Nous trouvons, Monsieur le Maire, que votre action en ce domaine n'est pas assez dynamique, fédératrice, volontariste. Nous avons bien conscience que le gouvernement ne vous aide pas vraiment, avec ses coupes budgétaires désastreuses, ses décisions arbitraires et ses annonces jamais suivies d'effet. Il aura ainsi fallu que des CRS se mettent quasiment en grève pour que M. HORTEFEUX revienne sur une décision qui allait à l'encontre même de ses déclarations de la veille.

Etant encore une jeune élue, je vous l'accorde, je n'ai, Monsieur le Maire, ni votre expérience ni votre sagesse. Mais je ne vous cache pas que je suis de plus en plus inquiète de l'état général de notre ville et de l'ambiance morose qui y règne. Beaucoup d'acteurs associatifs ou économiques, et même certains responsables de votre majorité, partagent cette inquiétude et se posent des questions sur l'avenir de notre métropole. M. PFISTER, Président de la Chambre de Commerce ne parle-t-il pas de Marseille comme d'un grand corps malade ?

(Réprobations dans les rangs de la Majorité)

Madame PIGAMO.- Le rapport d'orientations budgétaires que vous nous présentez aujourd'hui n'est pas à la hauteur des enjeux et des problèmes qu'affronte Marseille pour retrouver un fonctionnement normal et accéder au Top 20 des capitales européennes. Il comporte bien évidemment quelques projets intéressants, quelques bonnes intentions, et surtout, beaucoup de belles déclarations, dignes de cette fameuse pensée magique dont je vous avais parlé l'année dernière. Il ne dresse aucune perspective à long terme et n'aborde jamais le problème du financement pluriannuel des grands projets et de tous les engagements annoncés. Au-delà d'un manque évident de moyens, c'est surtout votre absence de stratégie claire, votre incapacité à dialoguer, à mobiliser et à dynamiser les grands projets, que notre Groupe dénonce une nouvelle fois.

Enfin, pour terminer, ce document passe complètement sous silence la mesure inique et injuste que vous vous apprêtez à infliger à 85 % des Marseillais avec une augmentation de 120 euros de leur taxe d'habitation alors qu'aucun service supplémentaire significatif ne leur sera rendu. Il aggrave donc bien mal du budget qui sera présenté à notre assemblée au mois d'avril, ainsi que des suivants. Non ! Contrairement à ce que nous a dit M. TOURRET, votre débat d'orientations budgétaires n'est ni fiable, ni rigoureux, ni transparent ! Essayez de faire mieux pour le budget ! Pensez aux Marseillaises et aux Marseillais !

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, nous sommes aujourd'hui à mi-mandat de votre troisième mandature, seizième année que vous présidez aux destinées de la deuxième ville de France. Lors de vos vœux à la presse, vous avez évoqué le paradoxe de ce mandat, "sans doute le plus difficile politiquement, mais le plus prolifique sur le plan des réalisations". Mais si je regarde dans le rétroviseur, vos réalisations depuis quinze ans se résument à, je vous cite encore : "Euroméditerranée, le Palais Omnisport de la Capelette, l'Ecole de la Deuxième Chance, les tunnels pour faciliter la circulation". *Le Point* du 3 février. Ah ça ! Les tunnels, c'est votre dada ! Peut-être, comme vous le confiez dans *Le Point*, parce que vous n'aimez pas la marche à pied !

Mais que va-t-il sortir de terre d'ici 2014 ? Nous en avons une petite idée en admirant votre carte de vœux illustrée par vos "projets d'envergure", comme vous dites : les Terrasses du Port, les voûtes de la Major, l'agrandissement du Centre Bourse, le Silo d'Arenc, le Château de la Buzine, le MUCEM, l'embellissement du Vieux-Port, le Stade Vélodrome et son projet urbain. Ces projets que vous nommez d'envergure sont effectivement des défis à relever pour notre ville afin de rayonner aux yeux de la Méditerranée et du monde comme une grande métropole. Mais sincèrement, Monsieur le Maire, ils ne sont que de la poudre aux yeux pour les Marseillaises et les Marseillais. Et malheureusement, leurs yeux ne brillent plus à l'annonce de ceux-ci, car cela fait trop longtemps qu'ils attendent et ils s'épuisent.

Alors, Monsieur le Maire, je sais que l'on n'est pas élu grâce à son bilan, je suis bien payé pour le savoir, mais depuis quinze ans que vous gérez la Ville, quelles réponses avez-vous apportées à la dure vie quotidienne des Marseillaises et des Marseillais ? Comment avez-vous pris en compte et répondu à leurs attentes ? En quinze ans, je dois bien le reconnaître, vous avez mené une politique d'investissement volontariste : plus de 3 milliards investis. Vous avez réalisé des projets, mais pour qui ? Malheureusement, nous restons dans une politique purement libérale, qui ne fait qu'accentuer les inégalités sociales dans la ville. Où sont les équipements publics de proximité ? Quelle est la politique sociale de la Ville ? Quel développement industriel intramuros ? Quelle politique environnementale ?

Alors, oui, dans le domaine des transports, vous avez mis en place le tramway, soit ! Mais au bout de tant d'années, votre politique s'essouffle dans ce domaine. Vous essayez de le relancer avec le projet d'un tronçon entre le cours Saint-Louis et la place Castellane, le tramway sur la rue de Rome, dont le coût est estimé entre 50 et 80 millions d'euros. Projet dont seul le Groupe Communiste avait dénoncé l'inutilité dans la précédente mandature et qui vient d'être rejeté par une écrasante majorité de la population concernée lors du référendum organisé par mes amis Verts. Et vous répondez à vos détracteurs que c'est l'élément indispensable de la liaison entre le Nord et le Sud de l'agglomération. Alors, Monsieur le Maire, pourquoi n'avoir pas commencé par un vrai Transport en Site Propre au Nord et au Sud de la ville, comme je vous l'avais proposé et demandé lorsque j'étais Maire des quartiers Nord ? Pourquoi aujourd'hui imposer, par la gouvernance partagée à la CUM, un Bus à Haute Qualité de Service pour le Nord et pour l'Est, dont on sait d'ores et déjà qu'il ne règlera en rien les problèmes de circulation dans les quartiers Nord et Est, mais surtout dans le centre et le péricentre de Marseille.

Je profite de l'occasion pour me féliciter de la position adoptée par Karim ZERIBI, Président de la RTM, de réaliser une liaison Luminy-Hôpital Nord par le tramway, donc un véritable Transport en Site Propre, comme je ne cesse et nous ne cessons de le proposer depuis deux mandatures.

Que dire du projet Centre-Ville, qui d'ailleurs a été rebaptisé Grand Centre-Ville ? Là aussi, vous auriez pu transformer véritablement le centre de notre ville, à l'image des grandes métropoles. Mais en guise de projet urbain répondant aux aspirations et aux besoins des Marseillais, on va assister à un simple réaménagement et non à une piétonnisation du Vieux-Port, réduisant au mieux le nombre de voies de circulation automobile, et à la requalification de quelques îlots d'immeubles insalubres en centre et péricentre de Marseille. Certes, nous nous félicitons de ces réhabilitations, mais à quel prix et pour qui ? Tout comme la rénovation de la rue de la République ! Alors qu'il faut penser ce projet en cohérence avec ceux déjà en cours : Euroméditerranée, Parc National des Calanques, Stade Vélodrome, Grand Projet de Ville sur le Nord, Technopôle de Château-Gombert, Luminy et l'unification des Universités. Et avec ceux qui doivent être envisagés à court terme : requalification du Jarret, réaménagement et développement de la vallée de l'Huveaune, et l'accroissement de l'activité portuaire des bassins Est du Grand Port Maritime notamment. Votre projet Centre-Ville n'a aucune ambition pour Marseille et sa métropole.

Quant à Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture en 2013, espérons que ce projet tienne la route jusqu'au bout quand on voit les tensions politiques qui le minent, comme nous avons pu le constater. Toulon a choisi de ne plus être territoire intégré, mais de rester au niveau de territoire associé, et ne participera qu'à hauteur de 1 million d'euros déjà versé, au lieu des 7 millions. Et Aix traîne les pieds. Ces tensions ont d'ailleurs produit un effet désastreux sur le Jury européen en cette fin d'année 2010. Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture, projet d'envergure, oui, mais va-t-il tenir ses promesses et être à la hauteur des enjeux pour les Marseillaises et les Marseillais ? Nous l'espérons, mais nous doutons.

Monsieur le Maire, je ne remets pas en cause votre amour pour Marseille, ni même votre passion, mais votre ambition pour notre ville se fait aux dépens des vraies préoccupations de nos habitants. Si l'on fait le décompte des 3 milliards d'euros en quinze ans que vous vous plaisez à citer plusieurs fois dans votre rapport, à combien s'élève la part réellement investie dans l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais et non pour répondre aux appétits financiers, sans oublier le montant de la dette en cours ?

Vous avez dit tenir la barre et bien la tenir depuis maintenant trois mandats. Cette année encore, vous définissez dans votre rapport que, je cite, "la stratégie financière de la Ville sera poursuivie, avec maîtrise des dépenses de fonctionnement pour privilégier l'investissement". Mais devant la suppression de la taxe professionnelle et la réforme des Collectivités Locales, que vous avez votée, vous savez pertinemment, Monsieur le Maire, que nos finances s'amenuisent.

Alors, vous utilisez des artifices que vous donne la loi pour augmenter les impôts locaux des Marseillais. En ramenant le taux de l'abattement général de la taxe d'habitation à la base de 15 % à 5 % de la valeur locative moyenne, vous avez élargi la base nette d'imposition. En moyenne, la diminution de cet abattement équivaldra à une augmentation de 105 euros. Après l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que vous avez validée à la CUM, vous imposez aux Marseillais une nouvelle augmentation mécanique en 2011, sans même qu'il ait été décidé de relever le taux d'imposition. Que vous le vouliez ou non, que vous le disiez ouvertement ou non, il s'agit bel et bien d'une augmentation de 105 euros pour les Marseillais et les Marseillaises.

Monsieur le Maire, vous vous inscrivez de plus en plus dans la politique fiscale de Nicolas SARKOZY. Officiellement, celui-ci et le gouvernement continuent d'affirmer qu'il est hors de question d'augmenter la pression fiscale. Mais dans les faits, ce sont bien des hausses d'impôts qui ne veulent pas dire leur nom qui touchent certaines catégories de Français. Car la simplicité de cette réduction de l'abattement est qu'elle s'applique à tout le monde, même aux 122 000 foyers modestes dont la taxe est plafonnée car elle atteint 3 % de leurs revenus. Ce sont bien les contribuables marseillais qui vont être le plus mis à contribution dans notre métropole.

Vous soutenez la politique du gouvernement et vous vous retrouvez vous aussi, dans votre Commune, victime du désengagement de l'Etat : "les dépenses de l'Etat seront gelées en valeur pour les trois prochaines années, hors pensions et charges de la dette", dites-vous. Vous essayez de bout en bout de la cautionner dans une année, comme il est dit dans votre rapport, où les recettes escomptées de l'Etat ne varieront qu'à la marge par rapport à 2010. Vous le confirmez même dans la conclusion de votre rapport, je cite : "dans un contexte national en pleine mouvance, réforme des Collectivités Locales, suppression de la taxe professionnelle". Aussi, vous êtes à la fois victime, en tant que Collectivité, du désengagement de l'Etat, mais complice, en tant que Maire de Droite, de cette politique que vous soutenez.

N'oubliez pas ce que dit Henri Bergson : "L'œuvre fabriquée dessine la forme du travail de fabrication. J'entends par là que le fabricant retrouve exactement dans son produit ce qu'il y a mis". Vous êtes en totale adéquation avec cette politique néfaste pour les plus démunis et vous la faites subir au quotidien aux Marseillais.

Alors, Monsieur le Maire, permettez-moi de m'interroger sur votre ambition d'intégrer le Top 20 des métropoles européennes, car je ne vois pas comment vous y arriverez si vous tenez la barre ainsi. Si vous maintenez ce cap, vous continuerez à répondre aux appétits du capital financier aux dépens des véritables besoins des Marseillaises et des Marseillais.

Madame PONCET-RAMADE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les orientations budgétaires vont dans le même sens que les années précédentes et le cap n'est pas modifié quelles que soient nos remarques et malgré la malaise visible des habitants de cette ville. Ce n'est pas sur la vie quotidienne des vraies gens que vous vous penchez, mais sur des événements médiatiques que vous énumérez comme étant la gloire de Marseille, 2013 Marseille Capitale de la Culture, le Forum Mondial de l'Eau de 2012, l'Euro 2016, qui sont pour l'essentiel des manifestations festives et éphémères. Est-ce bien raisonnable de continuer dans cette direction et de refuser de promouvoir un développement durable ?

Le contexte financier, fiscal et budgétaire des Collectivités est mis à mal en 2011 par la crise économique et par les réformes institutionnelles et fiscales complexes du gouvernement. Selon l'agence de notation Fitch, la situation est grave pour les Collectivités Locales : "La perte par les Collectivités Locales des marges de manœuvre qu'elles avaient sur leurs recettes est préoccupante. La réforme de la fiscalité locale, avec à la clé la suppression de 80 % de la taxe professionnelle, son remplacement à partir de 2011 par un panier de taxes peu flexibles et de dotations de l'Etat, et le transfert de la part régionale des taxes foncières aux Départements, vont réduire sensiblement la capacité de modulation fiscale des Collectivités Locales, tandis que leurs recettes vont perdre en prévisibilité et en dynamisme." Ainsi, le regain de l'investissement que vous souhaitez ne pourrait être financé que par l'endettement, et nous sommes déjà au top ; c'est pourquoi vous allez augmenter les impôts.

Vous continuez à vouloir réduire les frais de fonctionnement et les effectifs du personnel de la Ville. Or, nous avons besoin dans notre ville de personnels performants et actifs, avec un statut plus solide que celui de vos 440 vacataires. En effet, la plupart des services qui pourraient être et qui devraient être assurés par la Ville font l'objet de délégations de service public : l'eau, les transports, les parkings, les tunnels, les déchets, sont confiés à des entreprises qui les exploitent avec bénéfice. Dernièrement, à propos, des marchés du Prado et de la Plaine et de la collecte des plapiers, Mme VASSAL ne déclarait-elle pas qu'elle allait mettre ce service en DSP. Je vois qu'il n'en a rien été, mais j'ai eu peur parce qu'il est révélateur de constater que le moindre problème de gestion amène à tout confier à une entreprise privée. On appelle cela ne pas assumer ses responsabilités.

Mais les ennuis ne vous seront pas épargnés pour autant, les grèves sont quand même déclenchées par le secteur privé, collecte des déchets, horodateurs, surtout quand la délégation n'est pas attribuée à qui la souhaite. Les DSP n'évitent rien et coûtent cher aux contribuables marseillais. A propos, comment le fonctionnement rigoureux et sincère de M. TOURET s'accommode-t-il du non-respect de la loi en matière de DSP ? Le Code Général des Collectivités Territoriales n'est pas suivi dans cette ville. L'article R 2222-1 dit que toute entreprise liée à une Commune ou à un Etablissement public communal par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques est tenue de fournir à la Collectivité contractante des comptes détaillés de ses opérations. Dans toute Commune ou Etablissement ayant plus de 75 000 euros de recettes de fonctionnement, les comptes mentionnés à l'article R 2222-1 sont en outre examinés par une Commission de contrôle dont la composition est fixée par une délibération du Conseil Municipal ou du Conseil de l'Etablissement. Cette Commission de contrôle n'existe toujours pas depuis 2000 et la liberté du délégataire est celle du renard dans le poulailler.

Je vous demande donc solennellement, Monsieur le Maire, à propos des orientations budgétaires et concernant le budget de fonctionnement de la Ville, d'appliquer les textes en vigueur et de ne pas laisser courir des dépenses considérables qui se retrouvent dans les charges des contribuables. Cette Commission de contrôle des comptes est obligatoire et les élus que nous sommes, assistés du Contrôleur financier, pourrions ainsi exercer notre charge.

Concernant les recettes de la Ville, vous avez bien compris où va la préférence de notre Groupe. La Ville de Marseille devrait assumer, avec l'aide de ses Services, ses compétences et ses responsabilités, et en toucher les bénéfices, à l'exemple de la régie Lyon Parc Auto, qui s'assure de confortables bénéfices qui retournent à sa Commune, lui permettant de faire les investissements nécessaires pour les transports en commun, à l'exemple de la régie Eau de Paris, qui assure la distribution de l'eau dans sa ville et en perçoit les bénéfices, pour améliorer l'infrastructure, au lieu d'être confiée à VEOLIA dont les bénéfices sont énormes.

Pourquoi une DSP pour les navettes du Frioul confiée à VEOLIA Transport ? Il a fallu une grève de 46 jours pour que le tramway reste en régie et soit retiré à VEOLIA Transport. Toutes ces DSP coûtent cher à notre Ville par toutes les recettes qu'elles ne touchent pas. Par contre, Veolia Environnement a publié vendredi 5 mars 2009 ses comptes. Nous n'avons pas encore les chiffres de 2010. Un bénéfice net supérieur au consensus des analystes et en forte hausse pour 2009, à 584 millions d'euros, soit +44 %. La bonne santé des uns fait la mauvaise santé des autres !

Je vous conseille, Monsieur le Maire et mes chers collègues, de lire sérieusement Mme Elinor OSTROM, Prix Nobel d'économie 2009 pour son livre "*Governing the Commons*". Vous savez que c'est sérieux, un prix Nobel d'économie. M. TOURET n'a pas de prix Nobel d'économie, bien qu'il soit rigoureux et sincère. Au fond, le Docteur OSTROM répond à cette vieille question posée autrefois à Laurent FABIOUS : qu'y a-t-il entre l'Etat et le marché ? Ces travaux redonnent une place aux utilisateurs locaux ou plus exactement élargis sous le champ des possibles pour la régulation, en ajoutant d'autres modalités d'action à l'alternative nationalisation ou privatisation. La condition de la réussite d'une telle gestion, dit-elle, est l'énoncé et le respect de règles claires. Au fond, c'est bien de cela qu'il s'agit : l'énoncé et le respect de règles claires.

Concernant les dépenses d'investissement, qui sont de 277 millions d'euros, vos priorités ne sont pas les nôtres. Le méga complexe commercial des Terrasses du Port, avec ses 160 boutiques, le grand centre commercial du Centre Bourse, avec ses boutiques, le grand centre commercial de la Capelette, avec ses boutiques, vont contribuer à la paupérisation du centre-ville. La rue de la République n'a pas encore décollé que vous lui mettez déjà un concurrent dans les pattes. La réfection du Stade de l'OM, le Palais de la Glace et de la Glisse, bref, tout est fait pour le tourisme de luxe et les apparences, mais les infrastructures ne suivent pas. Le palace 5 étoiles de l'Hôtel Dieu, qui nous a coûté si cher, ne correspond pas au standing habituel des touristes de Marseille. Le mauvais état des voiries et du patrimoine, la saleté des rues, l'insécurité croissante, ne font pas le lit d'un tourisme serein et les hôteliers ont à plusieurs reprises manifesté leur inquiétude.

Vives réprobations dans les rangs de la majorité :
"On n'a pas la voirie ! On n'a pas les déchets !"

Madame PONCET-RAMADE.- Je n'évoque même pas le premier accueil, l'arrivée à Marseille, la station de taxis de la Gare Saint-Charles, la cerise sur le gâteau ! Dans ces domaines, l'immobilisme est en marche et rien ne pourra l'arrêter.

Dans le domaine de l'Education, vous annoncez des rénovations. Elles ne sont pas suffisantes, il faudrait, en bon gestionnaire, rénover au moins 10 % par an des 444 écoles maternelles et des 224 groupes scolaires. Vous avez dépensé 41 millions d'euros, c'est autant que pour le Stade, eh bien, ce n'est pas assez ! Les équipements de quartiers ne sont jamais réalisés, la liste des réparations s'allonge mois après mois, les stades et les piscines ne sont ni rénovés ni entretenus, alors que la fréquentation augmente. Les rues sont parsemées de nids de poule et il n'y a toujours pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Les équipements sociaux sont lépreux, il y a un manque d'entretien de tous les équipements publics. Ce que je vous raconte, Monsieur le Maire, c'est la longue litanie des Marseillais !

Dans son dernier rapport, la Fondation Abbé Pierre souligne, page 35, que c'est le grignotage régulier des ressources qui est responsable de l'exclusion, avec l'augmentation des dépenses contraintes : explosion des dépenses d'énergie, des loyers, du téléphone, des frais d'assurance, les dépenses de logement entre 1979 et 2005 ont augmenté de 24 % pour les ménages pauvres et modestes. Ce rapport préconise, page 213, d'améliorer la performance thermique des logements énergivores occupés par des personnes modestes, d'interdire la mise en location des passoires thermiques dans les textes, encadrant l'indécence et l'insalubrité, de permettre à tous d'accéder aux services essentiels que sont l'énergie et l'eau.

Au total, nous vous proposons, Monsieur le Maire, d'améliorer la gouvernance pour améliorer les recettes et d'orienter autrement les dépenses pour faire progresser l'emploi, le logement et l'environnement. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, donc nous allons discuter de vos orientations budgétaires selon votre présentation à l'idée critique que nous espérons constructives.

Votre maintien de stratégie financière s'appuie sur des constats, en particulier trois qui nous paraissent cependant quelque peu discutables. Vous avez, certes, une politique d'investissement volontariste, mais quant à affirmer péremptoirement que la vie quotidienne des Marseillais a été améliorée, ce n'est pas tout à fait le sentiment général, tant s'en faut ! Malheureusement, beaucoup de vos investissements sont faits pour répondre à des effets de mode, en obéissant aux oukases des ayatollahs verdâtres, comme la piétonnisation de quartiers entiers transformés en no man's land, ou la fabrication volontaire à grands frais d'empêcheurs de circuler et de stationner.

Quant à la croissance démographique, doit-on réellement s'en réjouir en faisant semblant de ne pas savoir à qui est dû cet accroissement alors que nous savons parallèlement que de plus en plus de Marseillais vont vivre ailleurs et que, de ce fait, d'ailleurs, Marseille a le potentiel fiscal le plus faible des grandes

villes. Quant à la dette, elle reste en augmentation de 500 millions sur 3 milliards d'investissements, ce qui pourrait être pire, certes, mais qui reste quand même important.

Pour les perspectives 2011, l'implantation d'équipements culturels ne doit pas masquer cependant la perte d'emplois dans les secteurs tertiaires et la progression indéniable de l'attrait touristique de Marseille risque fort de se tasser dans les mois qui viennent, la réputation de notre ville ayant eu à souffrir ces derniers mois de certaines caractéristiques scandaleuses comme sa saleté, sa population de moins en moins cosmopolite, avec sa culture à l'attrait discutable, et ses dockers qui s'en mettent plein les poches, ruinant notre ville et notre Port, nous ridiculisant aux yeux du monde entier, et ceux qu'on laisse faire depuis des décennies en faisant croire que l'on ne peut pas faire autrement, et là vous avez, ainsi que votre gouvernement, une responsabilité car les privilèges ont été abolis, nous semble-t-il, depuis 200 ans.

A noter, d'un autre côté, la maîtrise confirmée des dépenses de fonctionnement, qui est à mettre à votre actif, bien que, nous semble-t-il, le domaine des subventions doit être aussi encore un peu plus maîtrisé. Quant à la fiscalité locale, elle a encore augmenté, ce qui pèse, vous le savez, très lourd en particulier sur les classes moyennes, qui payent toujours de plus en plus pour les autres et dont les limites ne vont pas tarder à être atteintes.

Quant au Stade Vélodrome, réparer les erreurs du passé récent quant à la conception de ce stade, nous sommes d'accord et c'est oui. Mais quant à imposer dans ce quartier encore plus de logements et de constructions, nous sommes, et nous l'avons dit à plusieurs reprises, plus que réservés.

Quant à votre volonté sur les priorités au service du développement durable, ce développement durable qui devient le mot indispensable pour toute réalisation, vous nous dites vouloir maîtriser l'urbanisation. On ne peut que vous soutenir de ce côté-là, et vous savez que beaucoup de mes interventions ont pour but d'essayer de ralentir vos allants de réalisations immobilières et de logements sociaux tout azimut. Oui à un centre-ville pour tous ! Mais l'évolution de ces dernières années montre à l'évidence que notre centre-ville est de plus en plus réservé à certains, et ceci, ce n'est pas bien. Et cela risque encore de s'aggraver avec ce qui nous semble cet absurde projet de semi-piétonnisation du Vieux-Port qui va transformer ce dernier lieu de vie de Marseille en un no man's land dévolu aux bandes ethniques, comme c'est le cas d'ailleurs dans toutes les villes de France où il y a cette sorte de zone piétonnière, et cette évolution ne nous paraît pas très bonne.

En revanche, nous vous appuyons dans le soutien à la primo accession dans le logement et dans le stratégique plan Marseille Attractive 2010-2020, ainsi que dans la préservation du littoral, de la mer et des espaces verts. Nous vous soutenons aussi pour garantir la solidarité et la cohésion sociale, mais nous disons non à ce qui s'est trop souvent fait, à savoir l'achat à grand budget de la paix civile, et cela est vrai dans beaucoup de domaines, qu'ils soient culturels, sportifs, associatifs, voire même scolaires.

En conclusion, dans ces orientations, nous vous soutiendrons dans ce qui réellement améliore la vie des Marseillais, et je dis bien de tous les Marseillais, non pas que ceux qui ont la faveur des observateurs. Mais nous ferons les critiques pour ce qui est discriminatoire, favorisant uniquement certains, et pour tout ce qui est obéissance à des dogmes idéologiques, à la mode, auxquels nous serons fiers de désobéir. Merci.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, il m'appartient donc de livrer à notre assemblée, au nom du Groupe de l'UMP, quelques réflexions. Vous comprendrez tout d'abord que mes premiers mots soient pour M. TOURET, pour le remercier du travail qu'il accomplit, lui et les hauts fonctionnaires placés sous son autorité, pour gérer les finances de cette Ville. Il le fait avec beaucoup de compétence, car vous savez qu'une Ville comme la nôtre est toujours une ville difficile à gérer dans la mesure où ses finances sont toujours très tendues.

La préparation du budget 2011 s'inscrit dans un contexte qui est difficile, difficile au plan international puisque nous ne sommes pas sortis de la crise et difficile aussi au plan national puisque le gouvernement s'est fixé comme objectif de diminuer de 6 points par rapport au PIB, de manière à lutter efficacement contre

les déficits publics et éviter ainsi que notre pays se retrouve un jour ou l'autre au niveau de l'Irlande ou de la Grèce. La conclusion de cela, c'est que bien sûr les dotations de l'Etat n'augmenteront pratiquement pas, pas davantage d'ailleurs celles des autres Collectivités Territoriales, ce qui oblige bien entendu la Ville de Marseille à faire des efforts. Et elle les fait en matière de dépenses de fonctionnement, qui sont totalement maîtrisées, et cela se démontre depuis plusieurs années puisque nos budgets primitifs sont en totale conformité avec les comptes administratifs.

Monsieur le Maire, cette maîtrise pour quoi ? Tout simplement, mes chers collègues, pour maîtriser au mieux l'investissement. Il faut savoir que chaque année, dans cette ville, Marseille investit plus de 200 millions d'euros, entre 200 et 250 millions d'euros, et en 15 ans, ce sont 3 milliards d'euros qui ont été investis par notre Municipalité, ce qui est considérable.

Nous l'avons fait pour quoi et dans quel esprit ? L'esprit d'une véritable politique d'aménagement du territoire, que l'on en juge. Vous avez au Nord de la ville, avec l'opération Euroméditerranée dont s'occupe notre excellent collègue Guy TEISSIER, toute une série d'opérations qui ont été menées et qui ont abouti à la création d'emplois, parce que des entreprises s'y sont implantées, également parce que des logements et des équipements publics y ont été construits. Idem, d'ailleurs, pour les Zones Franches. Et la poursuite avec l'extension d'Euroméditerranée de 200 hectares devrait encore améliorer une situation qui depuis déjà de nombreuses années a permis à ces quartiers de changer.

Au centre, c'est l'opération Grand Centre-Ville, qui va permettre la requalification sur 1 000 hectares d'un certain nombre de projets qui ont été inscrits dans la délibération que nous avons votée, il y a à peine quelques semaines, au Conseil Municipal. Avec la réhabilitation en même temps du Centre Bourse, avec la fin de la réalisation de la rue de la République, avec les PRI, tout cela constitue une volonté de notre part de redonner de la vie à ce centre-ville. Mais comme dans tout ce type d'opération, on sait que ce sont des opérations difficiles, de longue haleine, et nous nous y attelons déjà depuis plusieurs années.

Au Sud, vous avez l'opération du Grand Stade, sur laquelle nous nous sommes largement exprimés et sur laquelle je n'insisterai pas. C'est-à-dire non seulement la couverture et l'extension du Stade, mais aussi une véritable opération d'aménagement, avec des logements, des équipements publics, un centre commercial et dans quelque temps aussi, la requalification du centre de Bonneveine.

A l'Est, c'est la requalification que nous effectuons depuis de nombreuses années des friches industrielles de la vallée de l'Huveaune, qui a permis et qui permet toujours l'implantation de nouvelles entreprises et, en même temps, la bonne santé à la fois du pôle de la Valentine et dans quelque temps, bien entendu, du pôle de la Capelette autour du Palais Omnisports, ce qui permettra de donner à ce quartier une nouvelle vie.

Le tout, bien entendu, s'accompagnant d'équipements structurants. Je n'insisterai pas sur le tramway, sur le métro et sur les tunnels aussi. M. DUTOIT, vous aviez l'air de vous en moquer, mais vous savez très bien que ces tunnels ont une grande utilité et on le voit d'ailleurs chaque fois qu'un tunnel se trouve fermé, pour quelque raison que ce soit : on ne circule plus dans notre ville. On a donc bien fait de réaliser ces équipements structurants, qui doivent être encore complétés à juste titre par le tunnel Prado Sud.

De tout cela, évidemment, que faut-il en conclure ? Que notre Ville est plutôt en bonne santé, et on le voit aux grands événements qui vont se dérouler dans quelque temps à Marseille, que ce soit Marseille Capitale Européenne de la Culture, dont s'occupe notre collègue Renaud MUSELIER, qui a permis l'implantation du MUCEM, du Fonds Régional d'Art Contemporain, du Centre Régional de la Méditerranée, des Terrasses du Port, du Silo, d'Euromed Center, c'est-à-dire de toute une série d'équipements qui sont des équipements structurants et qui témoignent de la bonne santé économique de notre Ville. C'est encore le Forum Mondial de l'Eau,

l'année prochaine, et c'est également le *Seatrade Med*, qui est le Festival International de la Croisière, qui se déroulera, nous l'espérons, en 2012 dans notre ville.

Le résultat final : bien sûr, il y a encore beaucoup de choses à faire, mais je rappellerai à l'opposition qu'en 1995 il y avait dans cette ville 795 000 habitants, aujourd'hui il y en a 860 000. Il y avait 23,5 % de taux de chômage, aujourd'hui il y en a 13,5 %, c'est encore trop, nous avons été ces derniers temps victimes nous aussi, même avec un peu de retardement, de la crise, mais cela témoigne des efforts qui ont été accomplis.

Mais voyez-vous, pour que ces efforts soient complets, encore faut-il que tous les acteurs jouent dans le même sens ! Encore faut-il que nous soyons plus aidés par les autres Collectivités ! Elles le font maintenant un peu plus qu'avant et nous nous en réjouissons. Mais il faut en même temps qu'il n'y ait pas des contre-pouvoirs scandaleux qui nous bloquent continuellement notre ville. Et je vais vous dire un certain nombre de vérités.

Prenons l'exemple du Port. Je dirai tristement : silence, on coule ! On coule pourquoi ? Par le manque de fiabilité sociale de ce Port. 2005, conflit SNCF, plusieurs journées de grève. 2007, conflit sur le pétrole avec GDF2, plusieurs semaines de grève. 2008, réparation navale, BOLUDA, avec la réforme portuaire, plusieurs semaines de grève. Nous réitérons l'exploit en 2009. Et aujourd'hui, en 2010, depuis plusieurs jours le Port est bloqué pour la pénibilité. Voyez-vous, mes chers collègues, nous étions le 3e Port européen. Nous avons été, quelque temps après, le 4e Port, derrière Hambourg. Nous sommes aujourd'hui le 5e Port, derrière Amsterdam. Est-il concevable qu'une poignée d'hommes, menés par la CGT, qui représente environ 200 personnes, dont 40 meneurs, bloquent systématiquement le Port de Marseille, ce qui coûte environ chaque jour 1 million d'euros à notre Port et met en danger 15 000 emplois sur les bassins Est et 30 000 sur les bassins Ouest.

Et que dit la Cour des Comptes ? Elle dit que ce sont des gens qui, compte tenu des absences et de la règle du fini parti, travaillent entre 14 heures et 12 heures par semaine, qui gagnent entre 3 500 et 4 500 euros nets, bakchich compris, suivant le langage des quais, et qui, en plus, aujourd'hui, nous demandent la pénibilité ! Eh bien, cette pénibilité, le gouvernement ne le leur accordera pas ! Parce qu'il n'y a aucune raison d'accorder la pénibilité à des gens qui font systématiquement la grève, parce que c'est une question de morale publique !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur BLUM.- Et donc, mes chers collègues, nous n'accepterons pas et nous demandons au gouvernement et aux représentants de l'Etat la plus grande fermeté sur ce point, car il est inacceptable : si le droit de grève existe, le droit au travail doit aussi être respecté, et nous ne pouvons pas admettre qu'une poignée d'individus empêchent le Port de fonctionner et risquent de faire couler notre économie !

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais dire à l'adresse de l'opposition.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

(Les élus du Groupe Communistes demandent la parole)

Monsieur le Maire.- Non, ce n'est pas possible, vous vous êtes exprimés. Mais si vous voulez, vous interviendrez sur un autre rapport un peu plus tard et vous tenterez de nous démontrer et d'essayer de diminuer l'importance du propos de M. BLUM.

Avant même de m'adresser à M. TOURRET, je dis à M. BLUM que je partage bien entendu à 100 % tout ce qu'il vient de dire, qu'il est incroyable que nous nous trouvions dans cette situation et que j'espère que le gouvernement sera ferme. Parce que ce n'est pas possible que nous puissions céder à des manipulations de gens qui ont leur salaire complet et largement supérieur à la moyenne de ce que peuvent gagner les Marseillais, et qui ne travaillent pas plus que ce que l'on a indiqué ! Alors, cela suffit de vouloir nous donner des leçons ! Ce n'est pas un groupuscule syndical qui peut tout bloquer !

(Très vives réactions de M. COPPOLA)

Monsieur le Maire.- Oui, il le fait sur le Port ! Eh bien, sachez que nous sommes totalement opposés à ce que ce syndicat puisse bloquer l'économie et les emplois ! Première chose, solidarité totale avec ce que vient de dire Roland BLUM.

(Toujours vives réactions de M. COPPOLA)

Monsieur le Maire.- Parce que vous croyez que l'on aurait peur de la CGT ? Pendant longtemps, vous nous avez menacés comme ça ! Pendant longtemps, quand vous représentiez, vous-même avec vos amis, 30 % des voix du Parti Communiste, allez *pécaïre*, aujourd'hui, qu'est-ce que vous représentez ? Et malgré tout, vous êtes là uniquement parce que vous étiez sur le dos des Socialistes, sinon vous n'y seriez même pas !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Ayant dit cela, qu'il me soit permis quand même de dire à l'Adjoint aux Finances, à Jean-Louis TOURRET, qu'il a bien montré les points forts de la gestion de la Municipalité. D'abord, la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Voilà quelque chose qui est très important parce que ce que nous ne dépensons pas dans le fonctionnement, nous pouvons le mettre dans l'équipement. Et par conséquent, je ne vois pas quelle critique on pourrait nous adresser à cet effet. Ensuite la priorité accordée à l'investissement pour développer, faut-il le rappeler, l'économie et bien entendu les emplois. C'est notre préoccupation première, pendant que d'autres détruisent, nous nous essayons de créer et de développer.

Egalement, la gestion efficace de la dette. Ceci, c'est plutôt nouveau parce que dans le passé, on n'en tenait pas beaucoup compte et nous, nous avons la volonté de réduire aussi la dette d'année en année. De débat en débat, la démonstration est faite depuis longtemps que notre politique budgétaire et financière est à la fois volontariste et rigoureuse. Et j'en remercie bien entendu l'Adjoint compétent.

Mme PIGAMO, non, Marseille ne perd pas d'habitants, elle en gagne ! 53 000 habitants de plus depuis 1999. Sur les 58 000 sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine, c'est donc Marseille qui tire bien la croissance.

Non, Mme PIGAMO, Marseille ne sacrifie pas les équipements de proximité. Malgré tout, Mme PONCET-RAMADE nous le dit : 40 millions par an investis dans les écoles, dans les 445 écoles maternelles et primaires de notre ville. Je ne l'avais jamais vu faire dans le passé, puisque dans le passé, certes les lois étaient différentes mais il faudra peut-être le rappeler à nos jeunes amis qui n'ont pas cette connaissance historique, à l'époque, certes, on construisait une classe par jour de classe, avec toujours le même architecte sur l'ensemble de la totalité de la ville. Ce sont des méthodes qui ont changé.

Monsieur MENNUCCI.- C'était l'architecte de la Ville !

Monsieur le Maire.- Les discussions avec les Maires de Secteur sont en cours pour la préparation de la programmation et des investissements, et nous tenons largement compte de leur demande.

(M. MENNUCCI insiste : "C'était l'architecte de la Ville !")

Monsieur le Maire.- Non, ce n'était pas l'architecte de la Ville, c'était le choix...

Monsieur MENNUCCI.- Oui, mais vous étiez au Conseil Municipal, vous n'aviez qu'à le dire !

Monsieur le Maire.- Oh ! Alors on pourrait dire autre chose sur l'urbanisation et les fonctionnaires qui à l'époque, sous M. DEFFERRE, étaient chargés justement de l'urbanisation de la ville ! C'est depuis la salle Bailly de Suffren que l'on est venu en chercher une bonne quinzaine, avec les menottes aux poignets ! Cela, de notre majorité, même avec les Socialistes, cela ne s'était jamais produit ! Il aura fallu attendre que nous n'y soyons plus pour que ces événements se produisent ! Voilà ce qu'il est bon de rappeler de temps en temps.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Non, Mme PIGAMO, Marseille ne réduit pas le service public. On n'a jamais pu nous prendre en flagrant délit de porter atteinte au service public ! Au contraire, nous l'avons toujours soutenu et développé, et souhaité en accroître ses missions. Mais il est clair que dans toutes les Collectivités Territoriales, aujourd'hui, on fait appel aussi aux délégations de service public, parce qu'elles s'avèrent plus rentables et moins coûteuses aux finances locales.

M. DUTOIT, vous dites "des projets qui ne sont que de la poudre aux yeux". Alors, en sortant, allez simplement vous promener sur le J4 et vous verrez les travaux avec les grues, sur le MUCEM, même sur le Centre Régional de la Méditerranée, vous verrez aussi que se termine le tunnel de la Joliette. Allons, ne dites pas qu'il ne s'agit que de poudre aux yeux ! Et quand vous parlez d'autres équipements sur la politique culturelle, vous avez cité le Silo : oui nous sommes très fiers de ce que nous avons fait, là, et ailleurs ! Quant aux Terrasses du Port, ce sont des investissements privés, qui vont justement développer l'activité économique et nous nous réjouissons que malgré la crise, il y ait des gens qui ont eu le courage d'investir, de prendre des risques pour aller soutenir l'action que nous menons à Marseille ! Nous sommes très contents de tout cela.

Enfin, M. DUTOIT, vous évoquez 2013 uniquement pour dire qu'il y a des problèmes. Bien sûr qu'il y a des discussions, mais nous avançons chaque jour dans une extraordinaire ambition. D'ailleurs, dans cette extraordinaire ambition, j'ai lu dans un quotidien local, il y a à peine quelques jours : "bel élan populaire autour de 2013 !" Alors, ne noircissons pas les choses ! Ce n'est pas facile. Mais d'abord peut-être pourriez-vous rappeler que si nous n'avions pas, comme on dit aujourd'hui, les fondamentaux nécessaires dans le domaine culturel depuis un certain nombre d'années, nous n'aurions peut-être pas été retenus par un Jury sans complaisance qui avait à choisir entre de très grandes villes comme Lyon, Toulouse ou encore Bordeaux. Et c'est nous qui avons été retenus. Je pense qu'il y avait là aussi quelques motifs de satisfaction.

Mme PONCET-RAMADE, vous êtes bien à l'image de ces Marseillais populaires en nous disant et en confondant le Maire et la Communauté Urbaine ! Ceci, Monsieur le Président du Groupe Socialiste ne le soulève pas souvent ! Mais quand les rues sont sales, quand il y a des nids de poule, quand cela ne va pas, qui rend-on responsable ? Le Maire ! Vous ne faites pas assez d'efforts d'explication d'instruction civique pour dire que ce n'est plus totalement de la responsabilité du Maire ! Alors, comme nous le savons, nous sommes assez solidaires, mais, Mme PONCET-RAMADE, n'exagérez pas en noircissant vous aussi le tableau !

D'ailleurs, vous ne changez pas d'une année sur l'autre. Et même si vous appelez maintenant à la rescousse un prix Nobel d'économie, que d'ailleurs vous êtes à peu près la seule à connaître, moi je préfère M. TOURRET, il mérite bien le prix Nobel de la Mairie ! Et si vous suiviez bien nos débats, Mme PONCET-RAMADE, au lieu de parler actuellement, vous feriez bien d'écouter, vous sauriez que la station de taxis de la Gare Saint-Charles va être repositionnée et rénovée. Et si vous avez besoin de renseignements, M. CAMERA est à votre disposition pour vous les donner. Et si vous suivez bien la répartition des compétences entre la Ville et la Communauté Urbaine, je n'ai pas besoin encore une fois de vous dire, faites un peu attention et choisissez, si vous le voulez, le bon grain de l'ivraie !

Mes chers collègues, une chose est certaine, juste un peu avant la Noël nous avons eu trois satisfactions. Dieu sait pourtant si en lisant les quotidiens tous les jours, nous ne les avons pas, nous ne les percevons pas ! Mais il est clair qu'en matière de population, sur les dix années qui viennent de se produire, nous n'avons pas à nous plaindre, et nous sommes bien placés.

En même temps, sur le logement, et bien entendu je voudrais dire à Mme Arlette FRUCTUS, qui s'en occupe au quotidien, tous les remerciements de la Municipalité. Il est clair que l'autre jour, lorsque je disais au Ministre compétent, M. APPARU, que nous en sommes au 2 000^e Chèque Premier Logement, il m'a fait répéter bien entendu à deux fois, et il viendra d'ailleurs, à un moment ou à un autre, vous le dire pour vous encourager et vous féliciter. On a beau chercher, nous sommes bien en règle ! Et dans le tableau que j'ai lu, viennent ceux dont la famille politique nous donne des leçons en permanence et qui seraient bien inspirés d'aller dire aux Maires de leurs amis de construire des logements sociaux autant que nous en faisons ! Nous, nous nous réjouissons.

Et c'est aussi le travail justement de notre Adjointe compétente aux permis de construire, Mme Danièle SERVANT. Oui, nous atteignons 5 000 logements par an, avec 1 500 logements sociaux, et nous tenons à ce chiffre, parce que si nous écoutons un grand nombre de nos concitoyens, nous ne construisons plus, nous ne le faisons plus ! Et après, on nous dira que la ville va dans le marasme, que son économie se dégrade ! On ne peut pas tenir un langage et son contraire !

Que l'on fasse attention à la hauteur des bâtiments, qu'on ne les construise pas n'importe où, je suis cent fois de l'avis des élus. Mais les élus dignes de cette appellation doivent aussi porter la Ville en avant, doivent promouvoir le logement, parce que cela contribue à l'économie de la ville et que, de ce côté-là, nous sommes assez bien placés et nous ne pouvons pas supporter les critiques qui sont faites.

Pareil d'ailleurs, et c'est pour Mme Solange MOLL, pour le traitement des Seniors, où nous sommes apparus en tête du classement, considérant que cette Ville rend hommage à celles et ceux qui ont tracé le sillon, à celles et ceux qui souhaitaient une ville... Effectivement, vous savez, Marseille, M. MARANDAT, ce n'est pas une ville de droite, mais ce n'est pas non plus une ville de gauche, c'est une ville populaire ! Et si l'on fait en fonction du peuple, et si l'on agit en fonction du peuple, alors le peuple nous soutient ! Or, justement, nous sommes en charge de l'intérêt général.

Et vous avez dit, à deux ou trois reprises, que nous allions dans le bon sens. Eh bien, oui ! Nous nous efforçons d'être au service de 860 000 Marseillaises et Marseillais, avec une économie qui a été un peu bousculée, comme Roland BLUM l'a dit, avec notre volonté de maintenir des activités industrielles, même des activités de réparation navale. Et quand je pense que l'on voudrait nous faire un procès alors que l'on était allé se mettre à genoux devant les Espagnols pour qu'ils viennent faire de la réparation navale et qu'aujourd'hui, s'il y a encore la possibilité de faire de la réparation navale, c'est lié au développement du tourisme, à une nouvelle activité, et qu'il faut savoir s'adapter, et qu'il faut savoir évoluer ! Oui ! Nous avons encore des choses à faire dans cette ville et nous en avons bien conscience.

Je ne vais pas énumérer, puisque cela a été fait, les grands chantiers qui nous font honneur, parce que nous avons redonné vie à la culture en particulier, que nous essayons de dynamiser l'économie, même lorsqu'elle est en difficulté, que nous nous intéressons au logement des personnes qui sont en difficulté et que nous voulons rénover des quartiers, même si c'est plus long que prévu, comme la rue de la République ! Mais prenez les photos d'aujourd'hui, comparez-les à celles d'il y a seulement 30 ans, et vous verrez la transformation que la Municipalité actuelle a su insuffler et su faire !

Merci, mes chers collègues. Surtout ne baissons pas les bras, continuons à faire avancer Marseille !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Ce débat aujourd'hui n'appelle pas de vote.

* * *

Monsieur le Maire.- M. BOURGAT, on va prendre maintenant le rapport n°135, parce que je sais que vous avez ensuite un rendez-vous à ce sujet.

M. BOURGAT, expliquez-nous.

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

135 - 11/0129/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Unité d'Hébergement d'Urgence - Conséquences sur le contrat de gestion de l'UHU de la procédure collective engagée à l'encontre de la société AICS.

(11-20851-GDB20001)

Monsieur BOURGAT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'UHU que vous connaissez bien est en charge des publics les plus précaires et des grands marginaux, et elle est confrontée à une défaillance grave sur le plan de la gestion par le prestataire actuel qui gère l'UHU depuis novembre 2008.

Afin d'assurer, parce que c'est notre seul but, la continuité du service et la protection des salariés qui se dévouent à l'UHU, nous vous avons fait un rapport pour vous autoriser à anticiper toute situation, laquelle peut être soit la cession d'un contrat, soit le passage d'une convention provisoire, de façon à ce que nous puissions protéger les hébergés et le personnel de l'UHU, qui s'est dévoué et qui d'ailleurs a eu un comportement auquel je rends hommage car il a toujours été là.

Le présent rapport, présenté en urgence, demande donc l'autorisation pour vous de signer tout acte ou toute convention nécessaire pour cette continuité du service. Et je dois d'ailleurs actuellement aller en discuter.

Monsieur le Maire.- Je voudrais dire à Michel BOURGAT toute notre reconnaissance pour l'action qu'il mène dans divers domaines que chacun au Conseil Municipal a bien en tête et notamment sur l'UHU de la Madrague-Ville, également sur d'autres lieux.

Il n'y a pas si longtemps que cela, dans cette ville, il n'existait, je l'ai déjà dit plusieurs fois, que l'accueil de nuit de la rue de Forbin, des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, et l'Armée du Salut. Depuis quelques années, nous avons souhaité que l'UHU se développe et nous aurions même souhaité un coup de main de l'Etat plus substantiel pour réaliser un certain nombre de travaux qui ont été faits. Cependant, la gestion peut être difficile. Nous sommes là en association avec la Préfecture, avec l'Etat, et par conséquent, vous allez discuter de cela à l'instant même, je crois, avec Monsieur le Préfet. Et je souhaite que le Conseil Municipal m'autorise, puisque vous le demandez dans ce rapport, à prendre des initiatives nécessaires si l'urgence le nécessitait.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je partage votre avis sur l'UHU, mais M. BOURGAT en dit trop ou pas assez. Nous savons, en tout cas il y a des rumeurs et je crois que M. BOURGAT devrait le confirmer devant le Conseil Municipal, parce que si ce rapport est présenté en urgence en ce moment, avec les conséquences grosso modo de casser le contrat avec l'opérateur, c'est parce qu'il y a eu la découverte, me semble-t-il, d'un certain nombre de malversations qui sont d'une extrême gravité et d'une somme considérable. Donc, je préférerais que M. BOURGAT fasse une intervention. Bien sûr, il n'y est pour rien, ce n'est pas lui, il prend les mesures. Mais il me semble que pour la clarté et la transparence de ce Conseil Municipal, il vaut mieux, alors qu'aucun ici n'a de responsabilité dans cette affaire, dire la vérité plutôt que de nous faire une déclaration que nos collègues ne comprendront pas en réalité puisqu'ils ne connaissent pas le contexte.

Monsieur le Maire.- Cela m'étonnerait que vous ne compreniez pas, mais avant que M. BOURGAT ne vous réponde, Mme PONCET-RAMADE souhaite la parole. Ensuite, M. BOURGAT va vous répondre.

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, je vous rappelle qu'en novembre 2008, quand la gestion de l'Unité d'Hébergement d'Urgence a été confiée à l'Agence Immobilière à Caractère Social, nous sommes intervenus en demandant s'il était bien raisonnable de confier à une agence immobilière la gestion d'une Unité d'Hébergement d'Urgence. On nous avait répondu qu'il n'y avait pas plus compétent. C'est tout.

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas une agence Immobilière, bien entendu !

Monsieur BOURGAT.- Monsieur le Maire et chers collègues, l'Agence Immobilière à Caractère Social a parmi ses actionnaires la Fondation Abbé Pierre. Je pense que c'est un label que nous respectons tous. Sur le papier, car malgré tout nous raisonnons en général sur des textes et sur des bilans, nous n'avons aucune alerte. Et nous avons été prévenus assez tardivement, et un petit peu d'une façon cavalière, de certaines difficultés de l'Agence dans sa partie gestion de l'UHU.

Nous n'avons pas à juger de ce qui se passe du côté immobilier, qui est d'ailleurs à caractère social puisque cela permet à cette agence de loger des gens très précaires et ce travail était fait d'une manière très correcte. Par contre, nous avons demandé, et tout à fait en respectant toutes les procédures, dès que possible un audit. Actuellement, il y a une procédure de redressement ou de liquidation qui est en cours. L'administrateur judiciaire lui-même s'est entouré de toutes les garanties et nous sommes en train d'étudier toutes les responsabilités.

Quant à la Préfecture et la Ville qui travaillent main dans la main sur ce sujet – nous sommes cofinanceurs à 50 % – et seules, c'est-à-dire seule la Ville et seul l'Etat assument cette compétence, qui est d'ailleurs une compétence d'Etat, qui n'est pas une compétence de Ville, mais que la Ville, à son honneur, assure justement, nous avons demandé un audit. D'ailleurs, ce soir, je vais avec le Service étudier déjà les premiers résultats. Lorsque les résultats seront connus et lorsque les responsabilités seront déterminées, à ce moment-là, je pourrai éventuellement vous donner des renseignements. Il n'est pas habituel de parler avant. Moi, les rumeurs, je ne sais pas ce que cela veut dire. Et je pense que si en politique d'ailleurs, on ne se permettait pas de juger sur des rumeurs, le monde politique serait plus agréable. Actuellement nous sommes en déficit.

Monsieur MENNUCCI.- Mais qu'il explique ! La somme, M. BOURGAT la connaît !

Monsieur BOURGAT.- Je n'aime pas parler sur des rumeurs et je n'accuse jamais avant de savoir ! Actuellement, la seule chose que la Ville fait, dès que nous avons été alertés sur les difficultés nous avons pris toutes les mesures, nous avons anticipé avec deux seules volontés, que les hébergés ne soient jamais à la rue et que le personnel qui y travaille soit protégé, parce que c'est un personnel qui mérite cette protection.

Et lorsque les résultats de l'audit seront connus, ils vous seront communiqués, parce que c'est public, mais personnellement je n'ai pas l'habitude, contrairement à ce qui se fait dans certains milieux politiques, de donner ou de mettre sur la place publique des rumeurs, parce que cela ne sert à rien ! Les choses seront dites, toutes les responsabilités seront déterminées, et à ce moment-là, nous verrons qui sont les responsables.

Pour le moment, et c'est à l'honneur de la Ville, nous défendons les hébergés, les grands précaires, et le personnel, qui mérite cette nécessaire protection.

Monsieur le Maire.- Le service public.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je mets aux voix le rapport n°135. Il y a unanimité, si j'ai bien compris.

Monsieur MENNUCCI.- Evidemment ! On ne va pas empêcher la Ville de se défendre !

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, ne reprochez aux autres ce qu'ils doivent faire normalement !

Le rapport 11/0129/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

22 - 11/0022/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Dépenses d'investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2011.

(11-20717-GDB62002)

Le rapport 11/0022/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

23 - 11/0023/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES ASSURANCES - Régularisation des recettes constatées au cours de l'exercice 2010.

(11-20773-GDB63002)

Le rapport 11/0023/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

24 - 11/0024/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE • Approbation du traité de concession entre GrDF et la Ville de Marseille pour la distribution publique de gaz naturel.

(11-20745-GDB12202)

Le rapport 11/0024/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

25

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Déficit dans la régie de recettes dans la mairie des 11^e et 12^e arrondissements.

(11-20771-GDB62002)

Rapport retiré.

26 - 11/0025/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM Sud Habitat - Réaménagement d'emprunts garantis par la Ville contractés auprès de la CDC.

(11-20803-GDB62002)

Le rapport 11/0025/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

27 - 11/0026/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs - Opération "Jouven PLAI" - 3^e arrondissement - Acquisition en VEFA de 86 logements pour jeunes actifs.

(10-20377-GDB62002)

Le rapport 11/0026/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

28 - 11/0027/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - SA d'HLM Erilia - Opération "rue du 141^e RIA PLS" - 3^e arrondissement - Construction de 212 logements étudiants.

(11-20807-GDB62002)

Le rapport 11/0027/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

29 - 11/0028/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM ERILIA - Opération "Le Floralia-Complément" - 9^e arrondissement - Acquisition et amélioration de 65 logements sociaux.

(11-20796-GDB62002)

Le rapport 11/0028/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

30 - 11/0029/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM Logirem - Opération "L'Oliveraie" - 15^e arrondissement - Démolition/reconstruction de onze logements sociaux.

(11-20805-GDB62002)

Le rapport 11/0029/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

31 - 11/0030/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION •
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - Enseignement
Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au
fonctionnement de l'Association Nouvelle pour la Diffusion des
Recherches de l'Observatoire de Marseille et le Développement des
Expositions (ANDROMEDE).

(11-20758-GDB40001)

Le rapport 11/0030/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

32 - 11/0031/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION •
DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - Enseignement
Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille au
projet "Hippocampe-Math" de l'Institut de Recherche sur
l'Enseignement des Mathématiques d'Aix-Marseille (IREM).

(11-20760-GDB40001)

Monsieur DUTTO.- Puisque nous sommes sur la
Direction de l'Attractivité Economique et que M. BLUM s'est saisi d'un
rapport sur les orientations budgétaires pour parler du Port, si vous
me le permettez, je voudrais dire quelques mots. D'ailleurs, ce n'est
pas nouveau, à chaque séance du Conseil Municipal, M. BLUM
renouvelle ses attaques contre les salariés du Port et vise à les
discréditer ainsi que leur organisation syndicale.

Vous savez très bien que les raisons du conflit actuel
sur le Port, d'une part, concernant les dockers et les salariés du
transport maritime de Marseille, sont liées au non-respect par le
gouvernement de M. SARKOZY d'un accord signé sur la pénibilité du
travail, et deuxièmement, concernant la SNCM, c'est la volonté des
salariés de maintenir une flotte de haut niveau assurant la continuité
territoriale Corse-Continent, Continent-Corse, et le trafic vers les pays
du bassin méditerranéen. S'il y avait des coups de gueule à donner,
donnez-les en direction de ceux qui sont responsables de cette
situation, c'est-à-dire M. SARKOZY !

(Réactions dans les rangs de la majorité)

Monsieur DUTTO.- Concernant la Cour des
Comptes, il faut lire tout le rapport et non pas quelques extraits ! Il est
faux de dire que tous les salariés du Port touchent 4 500 euros par
mois ! Et s'il y en a ici qui le savent et qui en sont convaincus, qu'ils
sortent des feuilles de paye ! Allez-y, M. BLUM, sortez les feuilles de
paye devant les journalistes ! Mais, pour autant, si ces chiffres
devaient vous choquer, on ne vous a pas beaucoup entendu lorsqu'il
s'agit des millions d'euros que s'empochent les actionnaires du CAC
40 et les 200 000 euros mensuels des Présidents des grands
groupes, parce que dans ce cas, vous n'auriez plus de voix !

Monsieur le Maire.- Dommage, je n'en fais pas partie !

Monsieur DUTTO.- Quant aux heures effectuées, ça se
voit que vous n'allez pas souvent sur le Port, à part pour prendre les
bateaux pour des croisières ! Parce que vous verriez comment cela
fonctionne ! Pour les grutiers et portueurs, outre les heures de cabine,
il y a les heures de maintenance et celles obligatoires qui sont liées aux
conditions de dangerosité de ce type de manutention, qui porte sur des
dizaines de conteneurs de plusieurs tonnes à ajuster à bord ou à quai
au millimètre près et le plus rapidement possible ! Mais puisque vous
voulez parler du Port, on va en parler. Visiblement, les questions de
sécurité et d'efficacité vous dépassent !

Monsieur le Maire.- M. DUTTO, vous êtes
complètement hors sujet. Alors terminez !

Monsieur DUTTO.- Quant à la dramatisation de la
situation du Port, le Port, et vous le savez, a progressé en 2010 de 3
% alors que les Ports français ont augmenté en moyenne de 1,8 % :
nous ne croulons pas ! Et si nous n'avons pas fait plus, eh bien, il
faut s'en prendre à votre ami SARKOZY avec son projet sur les
retraites qui a mobilisé des millions de gens dans notre pays !

Enfin, sur la situation du Port, il faut savoir de quoi vous
voulez parler, de quelle activité économique vous voulez parler. Si c'était
l'activité marchande, si c'était l'activité de réparation navale, on le verrait et
cela se saurait ! Votre activité économique, c'est celle liée au tourisme, au
foncier, avec les hôtels, avec les immeubles, et demain, si on vous laisse
faire, un aquarium... et pourquoi pas des piscines dans les bassins de
radoub ! Alors, M. BLUM, si vous voulez le voir de près, je vous donne
rendez-vous demain matin à 5 h au Port et vous allez voir comment c'est
facile de travailler !

(Réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur BLUM.- Je veux simplement dire à M.
DUTTO que je n'ai pas attaqué les salariés du Port, j'ai attaqué la
CGT, ce n'est pas la même chose ! Et je lui dirai que lorsqu'il parle
du développement du Port et de l'accroissement de son activité de 3
%, je lui rétorque volontiers que Barcelone est à 10 %, qu'Anvers est
à 12 % et que Rotterdam est à 15 %. C'est dire combien les grèves
du Port paralysent son activité et font en sorte de la diminuer
constamment depuis plusieurs années.

Je ne veux pas insister sur la pénibilité. Il y a une loi qui a
été votée, celle du 12 novembre 2008. Elle fixe les conditions dans
lesquelles doivent être appliquées les mesures sur la pénibilité. Il s'agit
d'appliquer la loi, toute la loi, mais seulement la loi. Or, comment voulez-
vous appliquer ces mesures sur la pénibilité à des gens qui travaillent 14
heures par semaine et qui ont déjà des avantages salariés considérables
par rapport à la moyenne des salariés de notre ville.

Enfin, et je ne veux pas trop insister, sur la SNCM,
vous savez très bien qu'il y a une délégation de service public et que
celle-ci a été confiée par la Collectivité Territoriale de Corse. La
Collectivité Territoriale de Corse est présidée par M. Dominique
BUCCHINI, membre du Parti Communiste, donc adressez-vous à lui !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire,
simplement, et ce sera très bref, pour vous dire que nous sommes un
peu interloqués par un affrontement, là ce matin, entre deux logiques
qui n'aident ni l'une ni l'autre, en réalité, le développement de la ville.
Je le dis très clairement : personne n'obligeait le Grand Port de
Marseille à passer en 2008 l'accord qu'il a passé avec la CGT. Et je
le dis très clairement : je pense effectivement qu'il n'aurait pas dû
être passé de cette façon. Mais aujourd'hui, avec cet accord qui a été
passé, la grève que nous avons en ce moment est la conséquence
du refus d'un accord qui, à mon avis, n'était pas légitime, mais il a eu
lieu !

Monsieur le Maire.- Non !

Monsieur MENNUCCI.- Et il est trop facile de mettre
la responsabilité sur les syndicats quand la Direction du Grand Port
Maritime et la Préfecture des Bouches-du-Rhône ont fait à peu près
n'importe quoi dans cette affaire. Premièrement. Le vrai problème,
Monsieur le Maire de Marseille, sur lequel vous devriez vous
concentrer...

Monsieur le Maire.- Oui, merci du conseil !

Monsieur MENNUCCI.- ...C'est la baisse de 10 % de
l'activité de la SNCM cette année. Et c'est le fait que nous avons un
concurrent avec Toulon ; je ne parle pas de Barcelone ni d'Anvers ni
du Havre, je parle de Toulon !

Monsieur le Maire.- Vous avez dit que vous seriez bref !

Monsieur MENNUCCI.- Mais Toulon est en train de nous "tailler des croupières" sur le transport avec la Corse ! Et il serait peut-être assez intéressant, et je crois que c'est un sujet qui intéresse tout le monde : nous allons perdre, dans les années qui viennent, une grande partie du trafic avec la Corse, est-ce que vous avez pris conscience de cette situation ? Est-ce qu'il n'est pas possible, Monsieur le Maire de Marseille, de parler avec votre collègue, M. FALCO, de la façon dont le Port de Toulon fait du dumping ? Parce que ceci est une véritable question qui relève de la responsabilité du Maire !

Monsieur le Maire.- Merci, M. MENNUCCI, de tous vos conseils !

Ce n'est pas la ville de Toulon qui récupère le plus pour l'instant, c'est le Port de Sète ! Et puisque vous parlez de la SNCM, du conflit qui remonte à deux ou trois ans et qui avait été un très long conflit. A un moment donné, le 1^{er} Ministre de l'époque préférerait même que la SNCM aille devant le Tribunal de Commerce et dépose son bilan, ce qui aurait pu être une décision du Tribunal de Commerce. J'avais fait à ce moment-là remarquer au 1^{er} Ministre que l'on ne pouvait pas pousser une société 100 % d'Etat à aller déposer le bilan devant le Tribunal de Commerce. Et ce jour-là, je me suis fait un peu rabrouer par le 1^{er} Ministre, qui m'a dit : "Non, le choix, ce sera d'aller au Tribunal de Commerce". Ce matin-là, j'ai quitté Matignon, après un petit déjeuner puisqu'à l'époque on faisait cela à Matignon, un peu contrarié et le temps que j'arrive à mon bureau du Sénat, le 1^{er} Ministre me rappelait et me dit simplement, sur un ton qui n'était pas particulièrement amical, mais sa personnalité est telle que ce n'est pas quelque chose qui l'anime au premier chef, il est plutôt sec, intelligent, brillant, tout ce que vous voulez mais répondant assez brutalement : "J'ai écouté ce que tu as dit. Pour la SNCM, la participation de l'Etat, ce sera 25 %." Et c'est pour cela qu'il y a encore 25 % de participation de l'Etat à la SNCM, même si depuis c'est VEOLIA qui s'en est occupé, avec d'autres choses.

Par conséquent, M. MENNUCCI, nous faisons ce que nous pouvons, dans le cadre qui est le nôtre. Merci des suggestions, merci des conseils, mais il faudra aller convaincre quelques personnes, qui vivent du Port et qui font le trafic de marchandises, qu'elles puissent revenir faire ce trafic avec le Port de Marseille alors que justement leurs cargaisons jusqu'à présent vont vers le Port de Sète, ce qui est une perte d'activité.

(Réflexion de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Parce qu'il est plus fiable ! Et si vous voulez le nom d'une société, vous le savez parfaitement, et celui du patron, vous le connaissez aussi !

Par conséquent, laissez-nous agir comme nous l'entendons. Mais nous, nous stigmatisons l'attitude d'un syndicat. C'est ce que Me BLUM a fait et, encore une fois, je vous dis que je partage intégralement la position qui a été la sienne.

Le rapport 11/0031/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

33 - 11/0032/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Enseignement Supérieur et Recherche - Contribution de la Ville de Marseille au dispositif TANDEM dans le cadre des "cordées de la réussite". Approbation d'une convention.

(11-20761-GDB40202)

Le rapport 11/0032/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

34 - 11/0033/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Enseignement Supérieur et Recherche - Approbation de la mise à disposition à titre gracieux de l'espace muséal Villeneuve Bargemon pour l'accueil du Salon des Masters.

(11-20762-GDB40202)

Le rapport 11/0033/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

35 - 11/0034/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Confirmation des tarifs de référence de droit commun - Tarifs 2011, 2012, 2013.

(10-20711-GDB30502)

Le rapport 11/0034/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BOYER Valérie

36 - 11/0035/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • Approbation de l'avenant n°2 à la convention financière 2010/0189 entre la Ville et le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la politique de la ville à Marseille - Régularisation exercice 2010.

(10-20712-GDB40001)

Le rapport 11/0035/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

37 - 11/0036/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - Division Réglementation - Renouvellement de la délégation de service public du stationnement payant sur voirie - Désignation du délégataire.

(11-20809-GDB30502)

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, chers collègues, j'étais intervenue en septembre dernier en m'inquiétant des mauvais résultats techniques et du flou des comptes fournis par le délégataire, et pour demander que l'on mette à l'étude un retour en gestion municipale directe des parcmètres. Par la suite, notre Groupe a demandé à plusieurs reprises la communication des comptes détaillés de la DSP : en vain !

A l'origine, la raison invoquée pour ce choix était l'inefficacité de la gestion directe. De toute évidence, le privé ne fait pas mieux, avec une heure et demie payée par place et par mois en 2008 et 2009, si j'en crois le rapport de vos Services. La continuité du service n'est pas davantage garantie, comme le montre la grève récente qui vient à point nommé pour défendre les intérêts du délégataire sortant.

Je me félicite donc que la Commission des DSP ait fait son travail et nous offre une proposition apparemment plus avantageuse. Mais pourquoi le retour en gestion directe n'a-t-il pas été envisagé ? La Ville se prive ainsi de recettes utiles. En 2009, 339 000 euros ont été ainsi siphonnés vers la maison mère d'Omniparc, selon le même rapport de vos Services.

Autre sujet de préoccupation, le contrôle des DSP par la Ville est très insuffisant et permet toutes les dérives. Le rapport 2009 du délégataire indique que vous avez eu les plus grandes difficultés à obtenir les comptes détaillés pourtant dus à la Collectivité. Vous avez accepté, des années durant, des comptes très imprécis, où le poste frais de gestion couvrait à peu près le tiers des dépenses, ne permettant pas de vérifier si elles étaient affectées uniquement à l'objet de la DSP ou si, comme cela s'est vu ailleurs, l'argent était utilisé à de toutes autres fins. Cette légèreté ne favorise pas la transparence et autorise tous les soupçons.

Ce n'est pas du rôle de la Commission consultative des services publics de contrôler l'exécution de la DSP puisqu'elle n'a qu'un rôle consultatif pour décider de l'opportunité d'une DSP. Le contrôle de l'exécution appartient à la Collectivité, notamment par l'intermédiaire de la Commission de contrôle financier prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ses articles R 2222-1 à 4, il précise que l'entreprise est tenue de fournir des comptes détaillés à la Collectivité, ce qui n'est pas le cas, et de tenir les pièces comptables à sa disposition. La Commune doit désigner une Commission de contrôle financier des DSP, dont la composition est fixée par une délibération du Conseil Municipal. Qu'attendez-vous pour la constituer ? L'article L 1411-13 du CGCT prévoit en outre la mise à disposition du public des résultats annuels des DSP. Pouvez-vous nous indiquer si ceci a bien lieu et selon quelles modalités ?

Le Groupe Europe Ecologie / Les Verts, premièrement, demande la constitution de la Commission de contrôle financier ; deuxièmement, demande que la publicité des documents relatifs à l'exécution de toutes les DSP soit organisée de façon à ce que le contrôle citoyen puisse être effectif ; troisièmement, demande le retour en gestion directe par la Ville des parcmètres et l'affectation des sommes ainsi récupérées au développement des transports en mode doux.

Nous voterons "contre" ce rapport.

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport remet au goût du jour un dossier qui a agité pendant plusieurs mois les quartiers de Marseille et en particulier les habitants du 7^e arrondissement. Le texte reste technique et nous renseigne seulement sur des données générales : on apprend que cela concerne 14 335 places de stationnement sur la voirie et que la nouvelle DSP aura une durée de huit ans, avec une grille tarifaire jointe. On trouve également, au détour du cahier des charges, une information qui pourrait paraître anodine dans le texte mais très importante : le périmètre payant pourra évoluer et s'étendre vers d'autres quartiers. Effectivement, il était important de ne pas le mettre en avant, c'est écrit de manière sibylline.

D'autre part, la DSP prélèvera dans la poche des automobilistes en moyenne d'ici 2018, c'est bien une moyenne, 5,7 millions d'euros, avec seulement un retour, c'est le texte qui l'explique, de 2 millions dans les caisses de la Municipalité. Enfin, on relèvera que le délégataire aura une rémunération pour frais de siège de 115 000 euros hors taxe par an, en plus de l'intéressement et de la rémunération du contrat.

La formule de renouvellement de la DSP élude deux questions de fond. Doit-on poursuivre cette politique du stationnement de surface en faisant appel à une délégation privée qui ne fait pas la démonstration d'une efficacité du privé sur le public ? La gestion publique nous éviterait entre autres les conflits qui se développent chaque fois qu'il y a un changement de délégataire, mais serait surtout moins onéreuse pour les habitants, qui paient à la fois le service, les taxes, 52 000 euros par an, et les bénéfices

attendus par le privé pour la gestion du service public, sans compter les 180 000 euros par an en moyenne de frais financiers. La régie directe permettrait un coût de stationnement moindre ou un retour plus important pour la Ville.

Deuxième question, qui est en fait la première : doit-on faire payer l'espace public où le service ne peut être garanti pour les titulaires de la vignette résidant dans le périmètre payant ? Cette politique, qui alourdit les charges de nos concitoyens, n'a pas prouvé son efficacité pour apporter une réponse permettant un règlement de la situation anarchique du stationnement dans la ville. En son temps, la population du 7^e arrondissement avait manifesté pendant plusieurs semaines contre cette politique du stationnement, en obtenant un premier recul sur l'arrondissement. La taxation de l'espace public a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase trop plein d'amertume sociale d'une population pénalisée par votre majorité. Et M. ROATTA s'en souvient sûrement.

Enfin, la Loi sur l'air, qui avait été mise en avant comme alibi pour justifier la marchandisation de l'espace public, est bafouée car vous multipliez les propositions qui plombent les budgets transports publics de la CUM sans apporter de réelles solutions. A titre d'exemple, la réalisation de la ligne de tramway rue de Rome illustre bien votre démarche. Alors qu'il est urgent de relier les quartiers Nord et Sud au centre-ville par des transports en site propre, vous imposez la réalisation d'un site propre au centre, où l'offre de transports est abondante.

Le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, votera contre ce rapport, pas pour des raisons techniques ou de choix du délégataire, mais pour demander l'arrêt de cette mauvaise politique en matière de gestion de l'espace public.

Merci pour votre attention.

Madame CARADEC.- Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens à rappeler tout d'abord que la politique de stationnement payant s'inscrit dans le Plan de Déplacement Urbain afin de limiter les trajets pendulaires. Elle a trois objectifs : faciliter le stationnement des résidents, et je rappelle que la vignette est gratuite ; faciliter le dynamisme commercial grâce à une meilleure rotation des places, et aujourd'hui, dans les deux extensions que l'on vient de faire, on peut s'apercevoir que les commerçants sont enchantés puisque leurs clients trouvent aujourd'hui des places ; enfin, troisième objectif, générer grâce à une Police dédiée, avec les ASVP, plus de civisme sur la voie publique.

Aujourd'hui, après deux importantes extensions, une dans le 6-8 et une dans le 4-5, et là je tiens à remercier les Maires de Secteur, Dominique TIAN et Bruno GILLES, qui m'ont suivie, accompagnée et encouragée dans ces extensions et qui aujourd'hui ne peuvent avoir que des félicitations à la fois des CIQ, des résidents et des commerçants, puisque je suis destinataire de courriers de CIQ qui nous demandent des extensions nouvelles sans que je n'aie à les solliciter. Je ne veux pas dire que l'on est victime de notre succès, mais en tout cas, les mentalités ont largement évolué, pas celle de M. PELLICANI, malheureusement, mais je voudrais juste lui dire que toutes les grandes villes ont une gestion de leur espace public au travers du stationnement payant, et que ce stationnement payant vient dans les quartiers où il y a des parkings en ouvrage et où il y a du transport en commun, et qu'il y a une cohérence à avoir cette politique-là.

Donc, aujourd'hui, nous votons le renouvellement de la délégation de stationnement payant. Et pour répondre à la fois à M. PELLICANI et à Mme HUGON, je ne vais pas revenir sur les mauvais souvenirs et les dérives de Marseille Parc Auto, on s'aperçoit que la DSP est une solution moderne de gestion et aujourd'hui, après une consultation très ouverte, nous vous proposons d'attribuer cette délégation à la SAGS, qui met en œuvre les moyens humains et techniques garantissant au mieux le bon fonctionnement de l'exploitation et propose des savoir-faire innovants dans le domaine du conseil, de l'expertise, et qui permettra d'optimiser la gestion du service public délégué.

Par ailleurs, la proposition de cette société préserve l'économie générale souhaitée et justement, nous avons veillé à ce que l'offre retenue soit celle la plus intéressante pour la Ville. On va dire que c'est l'offre la mieux-disante et la moins gourmande, et qui dégage donc le meilleur résultat financier pour la Collectivité et qui intègre aussi le principe même de la délégation de service public, c'est-à-dire un risque financier, puisque la société n'est pas là que pour faire des bénéfices mais pour assumer aussi un risque financier avec la Collectivité.

Enfin, je tiens à préciser que je serai très attentive au respect du cahier des charges en matière de reprise du personnel et de respect du Code du Travail. J'ai, à ce titre, reçu les 13 salariés, lundi dernier, qui à l'issue de l'entretien ont repris le travail. Et avec les fonctionnaires qui s'occupent de cette délégation, on s'attachera vraiment à un accompagnement suivi de ces salariés. Je tiens d'ailleurs à remercier ces fonctionnaires et Mme LOTA puisqu'elle a été associée dans le choix de cette décision et que nous avons fait des réunions avec ses Services et elle-même. C'était une consultation ouverte et transparente, et qui nous a permis d'avoir le choix de l'offre la plus réaliste et la plus sincère. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0036/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

38 - 11/0037/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Désignation du délégataire pour la gestion et l'animation de la ferme pédagogique du Collet des Comtes 12^e arrondissement - Approbation du contrat de délégation de service public.

(11-20727-GDB41502)

Le rapport 11/0037/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

39 - 11/0038/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Attribution de rémunérations pour l'exercice 2011 dans le cadre de contrats de délégation de service public pour les structures d'éducation à l'environnement.

(11-20729-GDB41502)

Monsieur MASSE,- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais profiter de cette séance, et après ce rapport sur la sûreté publique et sur l'espace public, pour vous faire part, Monsieur le Maire, de notre déception devant la difficulté éprouvée par le Groupe Socialiste à faire entendre sa position sur les questions de sécurité ou plus exactement à regretter l'attitude actuelle de la majorité municipale, qui semble un petit peu peut-être s'assoupir au lieu de prendre le problème à bras-le-corps.

Nous avons pris soin, Monsieur le Maire, à la fin de l'année dernière, en ces lieux, d'essayer de dire de manière constructive combien il nous semblait important d'aborder ces problématiques de manière unie, de poser un diagnostic précis, pour tirer les enseignements qui s'imposent et proposer des solutions concrètes. Aujourd'hui, je le redis avec force, avec conviction, avec sincérité, nous devons travailler côte à côte sur ce sujet et non pas les uns contre les autres ou, ce qui revient au même, les uns en l'absence des autres.

Or, j'ai le regret de constater que cette grande réunion appelée de nos vœux n'a toujours pas eu lieu et que si elle devait se tenir demain, elle se ferait peut-être sans notre concours, comme si la réflexion sur un sujet de société aussi essentiel pour les Marseillaises et les Marseillais pouvait s'arrêter aux distensions qui nous séparent, alors que nous devons nous attaquer au mal mais aussi aux causes de cette insécurité.

Nos concitoyens attendent de notre part une vraie prise de conscience. Ils ne peuvent plus, mes chers collègues, se contenter de déclarations incohérentes comme celles d'un Ministre de l'Intérieur capable de supprimer la CRS 54 le lundi, puis de la maintenir le mardi, tout en annonçant un renforcement du nombre de policiers, ce qui revient à dire tout et son contraire en l'espace de 48 heures, alors que le bruit des armes à feu qui ont meurtri notre ville raisonne encore dans les oreilles des habitants de certains quartiers de Marseille. Ce genre de décision, Monsieur le Maire, montre bien à quel point le gouvernement méprise les élus locaux et sur ce coup, je suis désolé de le souligner, ses propres amis.

Pour être objectif et honnête, Monsieur le Maire et M. BLUM, sachez que nous avons apprécié la rapidité de votre réaction. Mais, encore une fois, nous ne pouvons pas exister qu'à l'occasion d'une décision prise par Paris ! Nous devons, ici à Marseille, insuffler un vent nouveau en matière de sécurité. Nous devons nous concerter, dialoguer, ne pas nous contenter de promesses, faire comprendre à nos concitoyens que nous avons intégré le fait que la délinquance est un mal profond qui gangrène la vie quotidienne, qui fragilise les plus faibles et détériore le tissu social. Je ne connais pas et je suis certain que vous ne connaissiez pas de Marseillais qui au cours d'un repas entre amis n'évoque pas ce sujet, qui ne parle pas de tel ou tel fait divers.

Aujourd'hui, on nous dit, du côté de la Mairie, que le Préfet n'a pas encore pris ses marques pour aborder ce problème de manière concertée et que c'est la raison pour laquelle rien n'avance. Soit ! Je pense que l'on se moque du monde et que c'est une nouvelle excuse. Le Préfet dispose de Services, de collaborateurs ; il existe, par principe d'ailleurs, une notion de continuité dans les Services de l'Etat, et notamment dans les Préfectures. Si l'on continue à tergiverser, dans quelques mois on nous dira que le Préfet est sur le point d'attendre une nouvelle affectation et qu'il serait bon d'attendre le suivant. C'est une erreur monumentale qui ne fait, à mon sens, que traduire une incapacité à affronter traiter ce problème.

Si c'est à l'Etat de penser globalement, c'est à nous d'agir localement. C'est de notre responsabilité d'élus, car, forcément, mes chers collègues, à un moment ou à un autre, les flambées de violence reprendront ici ou là. Et forcément, à ce moment-là, l'opinion publique se tournera vers nous pour nous demander des comptes. Elle nous demandera ce que nous avons fait, ce que nous avons construit pour améliorer le quotidien des gens et pourquoi rien n'a été fait pour éradiquer le cancer de la petite et de la grande délinquance.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est temps de se mettre autour d'une table. Je suis le premier, nous sommes les premiers à dire que Marseille possède des gens formidables, des talents inouïs, mais reconnaissons aussi notre propension à considérer la violence comme une fatalité. Or, nous ne pouvons plus continuer ainsi, il faut agir ! Appelons cela comme nous voulons, les Assises de la violence, le Grenelle de la sécurité, peu importe ! De brillants Dircom se chargeront de trouver la formule adaptée.

Des propositions concrètes ont déjà été faites dans ce domaine. Votre Adjointe, en ce sens, fait aussi un travail sur le terrain qui est intéressant. On ne va pas tout répéter aujourd'hui, mais il y a une notion qui nous importe plus qu'une autre, c'est la notion de Police Municipale et des effectifs de Police Municipale. Nous devons avoir aujourd'hui des effectifs cohérents avec la 2^e ville de France. Agissons donc ensemble, travaillons sur le fond, décrétons plutôt une tolérance zéro à l'immobilisme et à l'inertie en matière de sécurité !

En résumé, pour parler simplement, mettons-nous peut-être enfin au boulot ensemble ! Ensemble, parce que personne ne gagnera cette guerre seul dans son coin, arc-bouté sur des clivages qui n'ont pas de sens. Cette politique pourra être peut-être un choix stratégique qui peut permettre de nous inscrire dans un climat social apaisé, à condition bien sûr de l'aborder aussi avec la

problématique de la scolarisation, du logement, avec des opérations sociales mieux partagées dans Marseille de la politique de la Ville, bref, avoir le sentiment d'appartenir à une même communauté, avec ses droits et ses devoirs.

La sécurité des Marseillais, nous le savons tous, n'a pas de prix. Elle n'a pas de prix parce qu'une ville qui a peur, malheureusement, est aussi une ville qui se meurt ! Merci de votre attention.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

(Un élu du Groupe Communiste demande la parole)

Monsieur le Maire.- Non, vous avez fini votre temps de parole. Et si vous voulez faire aujourd'hui le débat sur la sécurité, il n'y aura pas de séance informelle. Je vais répondre à M. MASSE, parce que j'ai accepté que M. MASSE, qui voulait déjà intervenir à la précédente séance et qui par courtoisie ne l'avait pas fait, puisse le faire aujourd'hui. Il a donné son point de vue. Mais si nous organisons un débat, nous ne ferons pas de séance informelle, c'est-à-dire que vous n'aurez pas tous les éléments.

Dans ce que dit M. MASSE, il y a des choses très raisonnables, puis il y a quelques tacles qui sont faits et que nous ne méritons pas. Un Préfet de Police s'en va...

(Réflexion dans les rangs du Groupe Communiste)

Monsieur le Maire.- Non, c'est moi qui réponds, ce n'est pas un débat, c'est une réponse ! Si vous voulez le débat, il n'y aura plus rien après, c'est clair ! De plus, vous avez fini votre temps de parole et j'ai laissé parler d'une manière qui n'était pas prévue M. DUTTO aussi. Attention à ce que nous faisons !

Je vous le dis de la manière suivante. Un Préfet de Police s'en va, l'autre n'arrive que trois semaines après. Laissons à ce policier qui est un Préfet le soin de prendre la dimension du problème. Vous dites, M. MASSE, qu'il y a continuité de l'Etat. Oui, il y a M. LALLE, qui est derrière le Préfet de Police, mais ce n'est pas suffisant, ce n'est pas lui le responsable. En fait, le responsable c'est le représentant de l'Etat qui est le Préfet du Département et qui est le Préfet de Région. Pour cette raison et par délicatesse, nous avons dit au Préfet que nous voulions faire cette séance informelle. Il a d'ailleurs fallu que je leur explique ce qu'était une séance informelle, c'est-à-dire une séance où il n'y a pas de presse, pas de public, où nous sommes seuls avec des fonctionnaires d'Etat ou des représentants de la Justice qui, à ce moment-là, ont le droit de répondre aux questions des élus, tandis que dans une séance publique ce n'est pas possible. Par conséquent, la séance informelle, nous la ferons.

Il y a eu le fait du départ du Préfet, puis l'arrivée du nouveau Préfet. Nous lui avons laissé un mois pour qu'il s'adapte. Ceci dit, nous entrons dans la période des élections cantonales, qui tombent comme cela, ce n'est pas nous qui avons fixé la date des élections cantonales, et qui incite à une obligation du droit de réserve pour les Hauts Fonctionnaires. Ce qui veut dire que nous attendrons que les élections cantonales soient passées pour fixer une date, hors du temps de réserve des Hauts Fonctionnaires, c'est-à-dire du Préfet, du Préfet de Police, du Directeur Départemental de la Sécurité, de Monsieur le Procureur de la République, dont je souhaite effectivement la présence ce jour-là parmi nous. Il est clair que nous ne pouvons le faire, comme vous l'avez dit, que dans une période apaisée. "Apaisée", ce n'est pas en confrontation électorale dans laquelle nous sommes, même si ce sont des élections qui finalement passent un peu inaperçues aux yeux de nos concitoyens, ce qui est d'ailleurs regrettable.

M. MASSE, j'avais dit au Président de votre Groupe que j'accepterai votre intervention. Je ne veux pas de débat. Voilà ! Et sur toutes les questions que vous avez posées, d'ici là vous aurez un certain nombre de réponses. Vous avez dit également que M. BLUM et moi-même avions été réactifs. Même quand on est au sommet de l'Etat ou parmi les Ministres, on peut un jour avoir une mauvaise appréciation. L'intelligence veut qu'on la répare, si l'on a fait une intervention qui n'était pas dans le sens de l'intérêt de la 2^e ville de France. Nous nous sommes chargés, M. BLUM et moi-même, de le dire clairement.

J'ai eu ce jour-là, vous le savez, cela a été écrit dans la presse sinon je ne vous le dirais pas, deux conversations téléphoniques avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur. Dans la deuxième, il a apporté des solutions très positives pour la sécurité de Marseille.

Donc, n'engageons pas ce débat, que ce ne soit pas moi qui le provoque. Simplement, nous le ferons le moment venu. Et ne nous reprochez pas ou n'essayez pas de dire que nous fuyons un débat dans lequel nous avons nous-mêmes tous les arguments pour pouvoir répondre. Et s'il arrivait que nous soyons ensemble pour demander plus d'aides, plus d'aides pour la Police Nationale et plus de financement qui nous permettraient, au lieu d'avoir droit à ce que nous avons eu ce matin, à un encouragement financier pour créer des policiers municipaux, il va de soi qu'il ne nous est pas interdit, M. MASSE, à mes amis et à moi-même, d'être intelligents !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0038/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

40 - 11/0039/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Attribution de subventions aux associations pour l'exercice 2011.

(11-20730-GDB41502)

Le rapport 11/0039/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

41 - 11/0040/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Aménagement paysager de l'îlot central du carrefour giratoire
Condorcet - Approbation d'une convention d'entretien partiel du
domaine public routier départemental conclue entre la Ville de
Marseille et le Conseil Général.

(11-20732-GDB41502)

Le rapport 11/0040/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

42 - 11/0041/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Travaux d'arboriculture, de débroussaillage et de fauche sur les
terrains de la commune de Marseille - Renouvellement de l'opération.

(11-20723-GDB41502)

Le rapport 11/0041/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

43 - 11/0042/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Plan de gestion de la Rade de Marseille - Attribution d'une subvention
de fonctionnement à l'association Alpes de Lumière pour la mise en
place de chantiers de bénévoles pour la restauration du patrimoine
de l'archipel du Frioul - Approbation d'une convention.

(11-20740-GDB41502)

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire,
ces deux programmes qui soutiennent les enjeux écologiques du
Frioul ont bien sûr un avis favorable de notre part. Ce patrimoine qui
a été en fait protégé jusque-là grâce à l'insularité des lieux mérite, par
la richesse de sa faune et de sa flore, une autre protection
supplémentaire, celle de l'Etat. C'est pourquoi nous vous demandons
d'inclure le Frioul et sa bande marine dans le Parc National des
Calanques voulu par 76 % des Marseillais. Merci.

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Maire, mes chers
collègues, je suis très heureux que Mme PONCET-RAMADE
intervienne à cet instant, mais à cet instant seulement, dois-je
préciser, en faveur du Parc National. J'ai comme l'impression que
cette insertion de votre part, chère amie, a un petit relent
d'opposition, quelque chose qui voudrait venir nous chatouiller. Car
en fait, vous le savez, l'archipel du Frioul a créé débat.

Nous avons souhaité effectivement, lors d'une
réunion que l'on avait eue avec le Maire du 1-7, sur l'île même et en
présence des représentants associatifs, nous avons eu un débat. Et
effectivement, initialement l'ensemble de la Rade, sa partie maritime
et sa partie terrestre, devait être intégré en cœur de parc. Or, il
s'avère que pour respecter les équilibres, pour respecter les volontés de la
population, pour respecter la volonté de ceux qui naviguent, de ceux
qui régatent et aussi celle du Maire de Marseille qui souhaitait que la
Rade Sud soit retirée, nous avons demandé au gouvernement, en
l'occurrence au Ministre de l'Environnement, qu'il en soit ainsi. Cela a
été d'ailleurs accompagné et aidé par le Préfet de Région et je pense
que, sans dévoiler de grands secrets, nous nous acheminons vers un
bon accord.

Et vous verrez d'ailleurs, Mme PONCET-RAMADE,
que pas très loin, exactement au rapport n°56, nous allons céder une
partie très importante de la partie terrestre de l'archipel du Frioul au
Conservatoire du Littoral, ce qui donc va accroître la protection de
l'archipel. Voilà donc, me semble-t-il, une réponse qui doit être de
nature à rassurer la Verte farouche et la vestale de l'environnement
que vous êtes, chère collègue.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, juste pour
dire que je partage la position du Président du Parc. Chacun le sait, on
a, je crois, travaillé intelligemment les uns et les autres pour que les
choses avancent. Simplement, je veux lui rappeler et le rappeler au
Conseil Municipal, c'est que si nous sommes évidemment favorables à
ce que la Rade de Marseille soit ôtée du cœur de Parc, nous
sommes quand même très favorables à ce que les espaces naturels
de l'île du Frioul ne soient pas modifiés. Or, nous avons quelques
échos qu'il faudra ajuster entre le 15 février et les jours qui viennent,
parce que c'est maintenant que les choses se dessinent, qu'il y a une
modification dans ce domaine. Alors, Monsieur le Président, est-ce
qu'il y en a une ou pas ?

Monsieur TEISSIER.- Je pensais intervenir sur le
rapport n°56, mais on peut répondre à cet instant, cela ne change
rien au problème.

Qu'en est-il ? En réalité, le fait de l'acquisition par le
Conservatoire du Littoral de la partie non urbanisée, bien entendu, celle
que nous avons communément voulue en cœur de Parc, le fait qu'elle
soit dans Natura 2000, le fait qu'elle soit classée en espace naturel
protégé, le fait qu'elle soit acquise dans quelques jours par le
Conservatoire du Littoral va décupler la protection de l'environnement.

Que dit le CNPN, le Conseil National des Parcs
Nationaux ? Il dit qu'à partir de ce moment-là, si cette île est acquise par le
Conservatoire du Littoral, il n'est plus besoin qu'elle soit en cœur de Parc
car si on la classe en cœur de Parc, on revient au point de départ et il faut
alors non pas simplement qu'il y ait une aire adjacente en partie maritime,
mais également qu'une partie de la mer autour, par souci de cohérence,
soit également classée cœur de Parc.

Vous comprenez bien, Monsieur le Maire et chers
collègues, que nous ne tenons pas à faire marche arrière et
qu'effectivement, cela correspond à une logique, nous avions il y a
quelque temps accepté le fait de sortir l'ensemble maritime de l'archipel
du Frioul dans sa partie maritime du cœur de Parc pour le mettre en
zone adjacente, et donc on ne va pas revenir en marche arrière pour
sortir la partie terrestre du cœur et rajouter la partie maritime en
cœur, sinon on n'aurait rien fait et nos accords tomberaient. Et
l'équilibre fragile que nous avons obtenu avec le Maire, avec vous-
même, avec les représentants associatifs, tomberait également à
l'eau, si je puis m'exprimer ainsi, et je pense que ce n'est pas le but
que, les uns et les autres, nous recherchons.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, juste pour
dire que j'approuve cette position.

Monsieur le Maire.- D'autant plus qu'il y a longtemps
déjà, M. MENNUCCI, vous pourriez nous en rendre hommage de
temps à autre, que nous protégeons aussi le Club Léo Lagrange et
que suivant les décisions qui pourraient être prises, il pourrait ne plus
y avoir ce Club Léo Lagrange auquel vous êtes attaché. Et nous,
nous sommes attachés à la restauration de l'Hôpital Caroline. Eh oui
! Mais sans arrêt vous nous dites des choses sans dire que nous
avons déjà fait un effort ! Vous savez bien que c'est une succession
d'efforts sur cette affaire-là. Et M. TIAN n'est pas là à l'instant même,
mais il se peut qu'il ne soit pas encore tout à fait d'accord avec tout ce
que ce fameux Conseil de l'Environnement tente de nous imposer. Alors,
si déjà il n'y a pas de problème de ce côté-là, c'est déjà quelque
chose de positif.

Le rapport 11/0042/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

44 - 11/0043/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Approbation de la désignation de la Ville de Marseille comme site
pilote du programme BioLit.

(11-20736-GDB41502)

Le rapport 11/0043/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

45 - 11/0044/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE ACTION FONCIERE - 1^{er} arrondissement - 16 rue
Marché des Capucins - 26 rue du Petit-Saint-Jean - Cession avec
mise à disposition anticipée au profit de ADOMA de deux biens
compris dans le PRI Centre-Ville dans le cadre de la création de
logements sociaux.

(11-20765-GDB42002)

Le rapport 11/0044/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

46 - 11/0045/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - Engagement Municipal pour le logement - 3^e arrondissement - Saint-Mauront - 10, place Guichard - Cession d'une parcelle bâtie à la SA d'HLM " Le Nouveau Logis Provençal ".

(11-20785-GDB42002)

Le rapport 11/0045/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

47 - 11/0046/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 9^e arrondissement - La Panouse - Avenue de La Panouse - Cession d'une bande de terrain non bâti à Monsieur Jean Delavenne et Madame Michèle Delavenne.

(11-20776-GDB42002)

Le rapport 11/0046/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

48 - 11/0047/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 10^e arrondissement - Saint-Tronc - Chemin du Vallon de Toulouse - Cession d'un terrain à Monsieur Roger Isnard.

(11-20777-GDB42002)

Le rapport 11/0047/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

49 - 11/0048/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 15^e arrondissement - Saint-Antoine - Cession à Total Raffinage Marketing de la station-service située 21 boulevard Henri Barnier.

(11-20783-GDB42002)

Le rapport 11/0048/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

50 - 11/0049/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 15^e arrondissement - Les Ayalades - Impasse du Verger - Cession à Monsieur et Madame PELLISSIER d'une parcelle de terrain.

(11-20784-GDB42002)

Le rapport 11/0049/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

51 - 11/0050/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE ACTION FONCIERE - 15^e arrondissement - La Cabucelle - Rue de Lyon - Cession au profit du Conseil Général des Bouches-du-Rhône d'un détaché de terrain nécessaire à la reconstruction délocalisée du collège Arenc Bachas.

(11-20766-GDB42002)

Le rapport 11/0050/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

52 - 11/0051/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION EXTERNALISEE - 8^e arrondissement - Saint-Giniez - Déclassement d'emprises relevant du domaine public sises boulevard Michelet et allée Ray Grassi.

(11-20781-GDB42002)

Le rapport 11/0051/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. MARANDAT s'abstenant.

* * *

53 - 11/0052/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 15^e arrondissement - Verduron - Traverse de la Barre- Constitution d'une servitude en tréfonds au profit d'Erilia.

(11-20786-GDB42002)

Le rapport 11/0052/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

•

54 - 11/0053/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE ACTION FONCIERE - 11^e arrondissement - Saint-Marcel
- 57 boulevard de la Valbarelle - Annulation de la demande de la
Société Eiffage Immobilier Méditerranée sur l'acquisition d'un bien
immobilier bâti et des droits résiduels de la Ville sur le bail à
construction existant.

(11-20764-GDB42002)

Le rapport 11/0053/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

55 - 11/0054/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - 8^e et 9^e
arrondissements - Secteur du stade Vélodrome et de ses abords -
Modification n°26 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marseille -
Avis du Conseil Municipal concernant l'adaptation réglementaire du
zonage UCs.

(11-20769-GDB42002)

Le rapport 11/0054/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le
Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre, M. MARANDAT
s'abstient.

* * *

56 - 11/0055/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER -
Approbation des modalités de cession des terrains de la Ville de
Marseille au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages
Lacustres - Approbation des emprises à détacher avant cession.

(10-20587-GDB41502)

Le rapport 11/0055/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstient.

* * *

57 - 11/0056/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE- Avis du Conseil
Municipal sur le classement du massif de la Nerthe au titre de la loi
du 3 mai 1930 relative à la protection des monuments historiques et
des sites.

(11-20715-GDB42002)

Le rapport 11/0056/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

58 - 11/0057/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE- 5^e arrondissement -
Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
de prescrire, dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet,
une enquête publique portant sur l'intérêt général d'une opération de
logements, maison d'enfants, bureaux et locaux d'activité de l'ANEF
et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Propriété
située 145 bis boulevard Baille "le Clos Fleuri".

(11-20749-GDB42002)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, il s'agit
d'un terrain qui est situé 145 boulevard Baille et qui pourrait quand
même être considéré un peu différemment que comme un lieu où on
va encore construire du logement. Dans ce quartier, il n'y a aucun
Stade, il n'y a aucune possibilité pour les clubs sportifs d'y jouer et
nous avons là un espace qui est boisé. Je trouve qu'il est dommage,
une fois de plus, de le livrer à une promotion immobilière. Il y a une
opposition dans le quartier très forte des habitants sur cette question.
Les élus de la Gauche, de ce quartier, ne sont pas favorables à cette
affaire-là, notamment M. Jocelyn ZEITOUN. Donc, Monsieur le
Maire, nous voterons "contre" et nous pensons que vous devriez
changer votre fusil d'épaule sur cette affaire.

Monsieur GILLES.- Monsieur le Maire, je suis
toujours effaré des interventions de M. MENNUCCI. C'est son rôle, il
est Président de Groupe, il s'occupe de tout, et pas que du 1-7. Dans
son intervention, deux choses, d'abord le futur projet du 145 boulevard
Baille. Lui le connaît, tant mieux ! Puisque moi qui suis Maire de
Secteur, je ne le connais toujours pas ! J'en ai lu quelques débuts
dans la presse, mais entre ce qui est écrit dans la presse et la réalité,
il y a encore beaucoup de choses qui peuvent se passer. Après, où
les bras m'en tombent, c'est quand M. MENNUCCI vient au secours
du Conseiller Général Socialiste sortant !

*Réflexion dans les rangs de l'opposition : "C'est
normal il en a besoin !"*

Monsieur GILLES.- C'est sûr, quelquefois en
plaisantant je dis que depuis 2 600 ans il n'y a peut-être que dans ce
secteur qu'il n'y a pas de stade à Marseille. M. MENNUCCI oublie
tout simplement, mais il a l'air de ne pas vouloir spécialement
m'écouter, que les Conseillers Généraux Socialistes successifs et les
candidats Socialistes, dont la tête de liste qui n'était pas la moindre,
ont promis la main sur le cœur qu'ils allaient faire à cet endroit-là un
équipement sportif !

Monsieur MENNUCCI.- Mais on n'a pas gagné la
Mairie ! C'est le rôle du Maire !

Monsieur GILLES.- M. MENNUCCI, je vous donne
ainsi un petit argument pour votre Conseiller Général Socialiste
sortant, alors que j'aurais dû le réserver à mon amie Solange
BIAGGI, peut-être future rentrante : c'est tout simplement que le
Conseil Général respecte sa parole de mars 2008 et qu'il achète tout
simplement ce terrain !

(Réprobations de M. MENNUCCI)

Monsieur GILLES.- Mais c'était sa promesse ! Donc,
respectez les promesses électorales ! Achetez le terrain et faites un
complexe sportif dessus ! Et nous viendrons l'inaugurer et vous
applaudir avec grand plaisir.

(M. MENNUCCI poursuit ses réprobations)

Monsieur GILLES.- Mais là, on ne parle pas de
Netcacao, on parle d'un équipement sportif que vous promettez
depuis des dizaines d'années et que vous ressortez chaque fois qu'il
y a une campagne électorale ! Mais les électeurs et les électrices
n'en sont d'ailleurs pas dupes.

Monsieur MENNUCCI.- Si on avait gagné la Mairie...

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

Monsieur GILLES.- ...Oui je sais, je sais, mais vous avez déjà le Conseil Général, faites déjà ce que vous avez promis !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0057/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

59 - 11/0058/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DES CRECHES - Approbation d'une convention de réservation de places avec l'association "l'Abri Maternel", dans cinq crèches municipales.

(10-20673-GDB20102)

Le rapport 11/0058/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

60 - 11/0059/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Prorogation des délais de réalisation pour le versement de subventions d'équipement et approbation des avenants correspondants.

(11-20772-GDB20001)

Le rapport 11/0059/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

61 - 11/0060/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Construction de la Maison Pour Tous et de la Crèche associative de l'Estaque, 323 rue Rabelais, 16^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°08/058 passé avec ETH, INGBAT, A à Z INGENIERIE et A2MS.

(11-20757-GDB50202)

Le rapport 11/0060/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

62 - 11/0061/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Approbation de l'avenant n°2 à la convention passée entre la Ville de Marseille et l'établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat « Institut Franco-Hébraïque ».

(10-20683-GDB20102)

Le rapport 11/0061/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

63 - 11/0062/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Éradication de l'Habitat Indigne - Approbation de l'avenant n° 9 à la convention de concession n° 07/1437 (lot 1) passée avec Marseille Habitat et de l'avenant n°9 à la convention n°07/1455 (lot 2) passée avec Urbanis Aménagement.

(11-20734-GDB42002)

Le rapport 11/0062/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

64 - 11/0063/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Réhabilitation de l'habitat ancien - Subventions aux propriétaires privés dans le cadre de l'OPAH RU "Marseille Euroméditerranée" - Régularisation de subventions attribuées dans le cadre de l'OPAH "Centre-Ville III" et de l'OPAH "Marseille République".

(11-20750-GDB42002)

Le rapport 11/0063/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

65 - 11/0064/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants.

(11-20746-GDB42002)

Madame FRUCTUS.- Monsieur le Maire, juste quelques mots pour aller dans le sens de votre intervention de tout à l'heure sur l'action que mène la Ville en faveur du soutien à l'accession sociale à la propriété. Aujourd'hui, nous soumettons un rapport au Conseil Municipal où nous demandons l'attribution de 287 Chèques Premier Logement, ce qui porte à 2 200 familles marseillaises le nombre de celles qui ont bénéficié du dispositif de soutien mis en place par la Ville de Marseille pour accéder pour la première fois à la propriété.

Monsieur le Maire. - Je l'ai dit tout à l'heure, mais je le redis : merci de tous vos efforts !

Et quand je l'ai dit au Ministre du Logement, il m'a regardé un peu étonné puisque c'est une suggestion que lui-même essaie de faire passer au plan national. Je lui ai donc dit de venir voir à Marseille ce que nous faisons et que s'il pouvait nous apporter quelques crédits en même temps, ce serait très bien ! Merci.

Le rapport 11/0064/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

66 - 11/0065/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - "îlot Amidonnerie" - Quartier Saint-Mauront - 3^e arrondissement - Subvention à la SA Nouveau Logis Provençal pour la construction de trente-huit logements sociaux (25 PLUS et 13 PLA).

(11-20747-GDB42002)

Le rapport 11/0065/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

67 - 11/0066/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 2^e et 3^e arrondissements - 30, rue Mazenod, 86 boulevard des Dames, 10 et 12 rue Pontevès, 90 avenue Camille Pelletan - Subventions à la SA Logirem pour la production de 49 logements sociaux (37 PLUS et 12 PLAI) par acquisition / amélioration de cinq immeubles.

(11-20748-GDB42002)

Le rapport 11/0066/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GAUNET-ESCARRAS Françoise

68 - 11/0067/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Subventions aux associations développant des projets de santé publique - BP 2011 - 1^{ère} répartition.

(10-20713-GDB30502)

Le rapport 11/0067/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

69 - 11/0068/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution de subventions aux organismes sportifs - 2e répartition 2011 - Approbation de la convention de partenariat.

(10-20692-GDB51502)

Le rapport 11/0068/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

70 - 11/0069/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS • Activités sportives des plages pendant les vacances d'été 2011 - Approbation du tarif applicable aux usagers.

(11-20814-GDB50001)

Le rapport 11/0069/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

71 - 11/0070/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS • Transport des enfants et des jeunes accueillis dans les structures situées dans les 1^{er}, 2^e, 3^e, 7^e, 13^e, 14^e, 15^e et 16^e arrondissements vers les équipements sportifs, les parcs et espaces naturels.

(11-20813-GDB50001)

Le rapport 11/0070/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

72 - 11/0071/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ODEON - Réforme des décors et accessoires de diverses productions.

(10-20699-GDB20502)

Le rapport 11/0071/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme D'ESTIENNE D'ORVES
Anne-Marie

73 - 11/0072/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle - Modification du nom et des statuts - Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration.

(11-20810-GDB20001)

Madame D'ESTIENNE D'ORVES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 6 décembre dernier le Conseil Municipal a approuvé le projet de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle, EPCC, réunissant l'Etat, les Villes d'Avignon et de Marseille, et il a acté l'intégration de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille. Entre-temps, la Ville d'Avignon a pris la décision de créer un EPCC avec sa seule Ecole d'Art. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui le Conseil Municipal se doit de délibérer sur les nouveaux statuts de l'EPCC, réunissant simplement l'Etat et la Ville de Marseille.

Je profite donc de cette occasion pour revenir sur l'historique de ces changements, si capital pour les Ecoles d'Art. Dans le cadre des accords de Bologne signés par les Ministres de l'Education des pays européens en 1999, afin d'engager la construction d'un espace européen de l'Enseignement Supérieur et de favoriser la mobilité étudiante, le système Licence Master Doctorat par les Ecoles Supérieures Territoriales d'Art est devenu obligatoire pour l'homologation de leurs diplômes et la reconnaissance européenne.

La réforme de l'Enseignement Supérieur entreprise dès 2002 par le Ministère de la Culture et de la Communication est aujourd'hui en passe d'être réalisée. Elle s'inscrit dans un processus d'harmonisation des enseignements artistiques qui amène donc les Ecoles d'Art à se doter d'une organisation administrative et juridique spécifique, qui s'accompagne d'une pleine autonomie pédagogique, juridique et financière. L'Etat a estimé que l'EPCC était la structure de gestion autonome la plus appropriée à l'accomplissement des activités artistiques et culturelles des Ecoles d'Art.

L'Etat avait en outre imposé le 31 décembre comme date ultime de création du nouvel Etablissement, qui est l'une des conditions pour que les écoles puissent délivrer un diplôme national supérieur d'expression plastique, conférant au grade de Master, à partir de 2012. Ne pas satisfaire à ces exigences aurait fait encourir à l'Ecole le risque de la régression et de la marginalisation. 42 Ecoles sont devenues ou sont en passe aujourd'hui de devenir un EPCC.

Deux conditions majeures ont dû être remplies : d'une part, la mise en conformité pédagogique avec la grille d'évaluation élaborée par l'AERES, qui est l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, et, d'autre part, la création d'un établissement juridiquement autonome répondant à des critères spécifiques. Aux fins de satisfaire cette dernière condition, les statuts ont été présentés pour approbation à la Commission paritaire du 2 décembre, puis au Conseil Municipal du 6 décembre 2010. Dans l'intervalle, l'AERES a attribué un double A, qui est la meilleure note, aux deux diplômes nationaux délivrés par l'Ecole en matière d'art et de design, attestant ainsi de la conformité pédagogique des enseignements qui y sont dispensés.

Tout au long de ce travail de préparation accompli avec l'Etat et la DRAC, la Ville de Marseille a pris soin de préserver son Ecole et son personnel. Monsieur le Maire est intervenu auprès du Ministre de la Culture et de la Communication, M. Frédéric MITTERRAND, ainsi qu'auprès du Ministre de l'Intérieur, M. Brice HORTEFEUX, afin que le statut des enseignants soit revalorisé et considéré à parité avec celui des professeurs des Ecoles Nationales.

La création de ce nouvel Etablissement va permettre à l'Ecole des Beaux-Arts de poursuivre son développement, et son rayonnement, notamment par la constitution d'un grand pôle régional d'enseignement des arts plastiques et d'une école doctorante, et confortera ainsi sa position au niveau européen.

Je vous remercie.

Madame ALLIBERT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez tous reçu comme moi le communiqué de presse des personnels de l'Ecole des Beaux-Arts de Marseille et j'espère que vous avez eu le temps d'en prendre connaissance. Je cite : "Il nous paraît tout à fait contradictoire de vouloir créer un établissement d'enseignement supérieur et de recherche sans y associer, et en toute transparence, les acteurs principaux que sont les enseignants chercheurs ainsi que les personnels techniques et administratifs."

J'ai moi-même questionné à ce sujet la Commission vendredi et il m'a été répondu que la composition du Conseil d'administration de cet Etablissement Public de Coopération Culturelle, EPCC, était conforme à la loi, ce que je ne conteste pas, et que la Mairie étant payeur à 90 %, elle choisissait son Conseil d'administration comme elle l'entendait.

Monsieur le Maire, je vous pose la question suivante : en manquant ainsi d'envergure pour l'Ecole des Beaux-Arts, quelle est l'ambition pour 2013 ?

Par ailleurs, il n'y a dans ce Conseil d'administration que des élus de votre majorité. Voilà une vision bien étroite de la démocratie et une charge bien lourde pour vos élus. De plus, si nous regardons autour de nous, d'autres ont fait autrement avec leur EPCC et élargi la composition du Conseil d'administration en l'ouvrant aux professionnels de la Culture. Je vous informe que le recours déposé auprès du Contrôle de Légalité de l'Ecole de Nantes a été accepté par le Préfet.

Ne serait-il donc pas plus sage de former un Conseil d'administration avec des élus désignés équitablement et d'y adjoindre de manière significative des représentants des enseignants et des professionnels de la Culture ?

Monsieur le Maire, soyons porteurs d'espoir car c'est Marseille Capitale de la Culture que nous devons préparer ! Je vous remercie.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je ne voudrais pas doucher l'enthousiasme, mais cette affaire-là montre quand même de grandes difficultés pour notre Ville, car la première véritable information qui a été donnée par Mme D'ESTIENNE D'ORVES et qui n'a pas fait l'objet de brouhaha, c'est que nous avons négocié pendant des mois, voire des années, avec Avignon et que nous ne sommes pas arrivés à nous mettre d'accord pour que dans un espace aussi petit qu'est le nôtre d'un point de vue européen, nous n'ayons pas la capacité d'avoir une Ecole des Beaux-Arts qui puisse rayonner sur le territoire entier de la Provence.

C'est un véritable échec et nous savons tous que dans les années qui viennent, avec la rareté de l'argent public, il sera bien nécessaire de faire de la cohérence entre les différents territoires pour pouvoir financer la Culture. Donc je regrette profondément que nous ne soyons pas arrivés à régler cette question avec notre voisine avignonnaise, d'autant que vous partagez avec son Maire l'idéologie qui est celle du gouvernement. Voilà ce que je voulais vous dire.

D'un autre point de vue, je partage parfaitement la position de Mme ALLIBERT. Il me semble qu'il n'y a pas eu de véritable concertation avec les employés, les professeurs, les vacataires de l'Ecole des Beaux-Arts de Marseille et qu'une fois de plus, nous réglons un problème dans la précipitation. On nous dit qu'il y a une date butoir, mais cela fait des mois que l'on discute et on est à la date butoir, et à cette date butoir on nous dit qu'il faut prendre une position. En même temps, vous nous proposez un Conseil d'administration dans lequel il n'y a quand même, et pour une Ecole d'Art c'est quand même un peu stupéfiant, pas beaucoup d'idées différentes, puisque nous voyons qu'elle est constituée uniquement d'élus de l'union de la majorité présidentielle. Encore que ce n'est pas un problème central mais cela paraît quand même un peu étrange qu'il n'y ait pas cette volonté, au moins dans l'art, d'avoir un peu de partage politique avec l'opposition.

Monsieur le Maire.- J'ajouterai quelques explications complémentaires et un rappel de souvenirs. Allez donc demander au Conseil Général des Bouches-du-Rhône quand il paye à 90 % s'il donne des places aux autres ! Alors d'abord, commençons par cela !

Mais Mme D'ESTIENNE D'ORVES va vous répondre.

Madame D'ESTIENNE D'ORVES.- Monsieur le Maire, pour répondre tout d'abord au désistement d'Avignon, c'est un an de travail, de réunions, mais pas simplement avec Avignon d'ailleurs, avec Aix, avec Toulon, avec toutes les autres Ecoles d'art de la région. On avait pris la décision d'essayer de travailler ensemble et de faire un EPCC commun. Et je crois que l'on s'est rendu compte au fil des mois que nos Ecoles étaient très différentes et que ce n'était peut-être pas le meilleur choix. Et il sera peut-être plus intéressant de travailler, dans les années à venir, avec l'Ecole de Toulon, qui est à côté, avec laquelle nous avons les mêmes Masters, les mêmes objectifs, ou avec celle d'Aix, avec qui nous entretenons aussi de très nombreuses relations et beaucoup de dossiers communs. Et là, peut-être, on a vraiment intérêt à faire un EPCC commun avec elles.

Ensuite, en ce qui concerne la concertation avec les enseignants, je me suis rendue à des réunions à peu près une fois par mois, et régulièrement un représentant des enseignants siégeait avec nous et était en charge de répondre et de faire passer l'information. Donc je ne me sens pas du tout mal à l'aise sur cela.

Et je voudrais quand même rappeler que pour le Conseil d'administration de cet EPCC, dans le cadre de la loi, nous sommes partis de 10 personnes publiques contre 9 autres membres, dont 4 enseignants, 2 personnes du personnel, 1 étudiant, sachant également que le Conseil Pédagogique, formé essentiellement du Directeur de l'école et des enseignants, siègera aussi au Conseil d'Administration, avec voix consultative, ce qui fait finalement beaucoup de monde.

Je pense ainsi avoir répondu à peu près à toutes vos questions. Et de toute façon, il faut faire cet EPCC, on n'a pas le choix. Et c'est l'ouverture vers le monde de la recherche, vers l'université, vers d'autres Ecoles d'art, on ne fait pas un EPCC pour rester simplement entre nous. C'est un EPCC pour voir d'autres choses et monter d'autres partenariats.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je n'ai pas encore eu le temps de dire à Mme D'ESTIENNE D'ORVES que, demain ou après-demain, j'ai rendez-vous avec Marie-Josée ROIG. Pourquoi ne nous sommes-nous pas mis d'accord ? Parce que Mme Marie-Josée ROIG demandait l'égalité des sièges. Ce n'était pas possible. D'ailleurs, si nous l'avions accordé, chère Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES, on m'aurait dit, de ce côté, que je sacrifiais les intérêts de Marseille, de 860 000 habitants, à deux arrondissements que représente la ville d'Avignon, deux arrondissements que nous pourrions choisir au hasard concernant la population. Ce n'était pas très sérieux. C'est une volonté de la DRAC ou des Services d'Etat de dire : "Mettez-vous à égalité". Mais on ne se met pas à égalité.

La première réponse, je l'ai faite à M. MENNUCCI tout à l'heure : il y a une jurisprudence qui est établie au Conseil Général des Bouches-du-Rhône et, à mon avis, elle n'a pas beaucoup changé ni varié.

Monsieur MENNUCCI.- Quelle jurisprudence ? On va voter alors !

Monsieur le Maire.- Mais oui, on va voter. Deuxièmement, si avec Mme Marie-Josée ROIG nous arrivions à trouver un accord, c'est-à-dire que malgré tout la Ville de Marseille doit avoir plus de représentants que la Ville d'Avignon, nous nous mettons d'accord ou nous ne nous mettons pas d'accord. Si nous ne nous mettons pas d'accord, Mme Marie-Josée ROIG assume ses responsabilités et fait son choix pour Avignon et nous, nous faisons le nôtre. Si nous y arrivons, c'est la raison pour laquelle aussi il n'y a que des membres de la majorité dans le Conseil d'administration puisqu'une fois que l'on aura voté ici, si je suis obligé d'aller

demander à deux amis de se retirer pour laisser la place ultérieurement à deux Avignonnais, il est clair que ce n'est jamais une démarche facile et que si nous incorporions des gens de l'opposition, je pourrais me heurter à un refus. Par conséquent, c'est pour toutes ces raisons que nous avons établi le rapport tel qu'il est.

Maintenant, chacun vote comme il veut. Que ceux qui sont d'avis d'adopter ce rapport lèvent la main !

Monsieur MENNUCCI.- Non, Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire.- Qu'est-ce qu'il y a encore ?

Monsieur MENNUCCI.- Vous ne pouvez pas faire cela, je suis désolé, cela ne se passe pas comme ça ! Vous nous dites que l'opposition dans ce Conseil Municipal, qui représente 49 élus, n'a pas le droit d'être représentée à l'Ecole d'Art, parmi 8 membres du Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas ce que je vous ai dit !

Monsieur MENNUCCI.- Alors pourquoi ne nous donnez-vous pas un poste ?

Monsieur le Maire.- Oh ! M. MENNUCCI ! Vous êtes libre de voter comme vous l'entendez !

Monsieur MENNUCCI.- Non, je demande un vote à bulletin secret !

Monsieur le Maire.- Oh là ! Là ! Permettez-moi de vous dire que quand vous utilisez l'expression "49 élus", ce n'est pas tout à fait comme ça. Il y a plusieurs Groupes à l'intérieur de votre Groupe. Alors, ne nous compliquez pas la vie !

Monsieur MENNUCCI.- On demande à voter à bulletin secret !

Monsieur le Maire.- Vous voulez voter à bulletin secret ? Allez ! Si vous voulez voter comme ça, nous le faisons !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je veux vous montrer que dans cette affaire vous n'êtes pas juste avec nous.

(Réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Nous sommes extrêmement coopératifs sur les questions de désignation. Je le dis, dans cette affaire-là il y a un minimum de concertation avec le Groupe. On m'a donné des informations qui étaient fausses ! On arrive ce matin, vous prenez la totalité des postes ! Ce n'est pas un problème en soi, mais je veux quand même que vous constatiez que c'est tout à fait anormal de procéder de cette façon !

(Poursuite des réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, il est clair que j'ai donné des explications après Mme Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES, qui connaît parfaitement ce dossier, ce dossier où nous défendons les intérêts des Marseillais, parce qu'il n'y a pas de raison que nous ayons une parité entre la Ville de Marseille, 860 000 habitants, et la Ville d'Avignon qui représente la population de deux arrondissements de Marseille. Nous ne nous sommes pas mis d'accord. J'ai bon espoir peut-être d'y arriver, auquel cas on fera un vote ultérieur pour changer les noms. C'est pour prendre toutes ces précautions. M. MENNUCCI, je fais beaucoup d'efforts et dans beaucoup de domaines, vous le savez !

Je mets aux voix, tel qu'il est, le rapport. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Le rapport 11/0072/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant, M. ZAOUÏ votant pour.

* * *

74

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Attribution de bourses aux étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille.

(10-20706-GDB20502)

Rapport retiré.

* * *

75 - 11/0073/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS - Approbation de la convention d'agrément "RENATER" n°07-150/1 - Paiement de la redevance au titre de l'année 2011.

(10-20698-GDB20502)

Le rapport 11/0073/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

76 - 11/0074/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS - Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille/Ecole Supérieure des Beaux-Arts et le Service Inter Universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé des étudiants - Année universitaire 2010/2011.

(10-20677-GDB20502)

Le rapport 11/0074/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

77 - 11/0075/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et le Service Inter Universitaire des Activités Physiques Sportives et de Plein Air de Marseille (SIUAPS) année universitaire 2010/2011.

(10-20678-GDB20502)

Le rapport 11/0075/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

78 - 11/0076/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS - Approbation de trois conventions conclues entre le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'Aix-Marseille (CROUS) et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Marseille (ESBAM) - Réservation de logements à la résidence universitaire de Luminy.

(10-20705-GDB20502)

Le rapport 11/0076/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

79 - 11/0077/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution d'une subvention à l'association MEDININA pour le Festival Mangrove Outre-Mer 2011.

(10-20672-GDB10702)

Le rapport 11/0077/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

80 - 11/0078/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations sportives pour des manifestations se déroulant au Palais des Sports et au Dôme pendant le 1er semestre 2011 - 2^e répartition - Approbation de conventions de partenariat.

(11-20743-GDB10602)

Le rapport 11/0078/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

81 - 11/0079/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations sportives pour les manifestations se déroulant au Palais des Sports pendant le 1er semestre 2011 - 3^e répartition.

(11-20782-GDB10602)

Le rapport 11/0079/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

82 - 11/0080/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution d'une subvention à une organisation sportive pour une manifestation se déroulant au Stade Vélodrome pendant le premier semestre 2011.

(11-20751-GDB10602)

Le rapport 11/0080/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

83 - 11/0001/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation du contrat de délégation de service public pour la gestion, l'animation et l'exploitation des espaces culturels du silo d'Arenc conclu avec la Société Vêga.

(10-20707-GDB20502)

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Maire, chers collègues, le Silo est inscrit au patrimoine du 20^e siècle et fait partie, avec le MUCEM et bien d'autres, de ces gestes architecturaux novateurs à forte visibilité internationale qui marquent la politique volontariste que vous avez initiée, Monsieur le Maire, en terme de patrimoine. La Ville de Marseille a décidé d'utiliser le mode de gestion que représente une DSP pour cette salle de spectacles polyvalente qui recevra, comme vous le savez, l'Opéra.

Mme PIGAMO, Mme PONCET-RAMADE, le "tout municipal" est aujourd'hui un mode de fonctionnement qui ne s'applique plus à ce genre de structure. Il est de la responsabilité de la Ville de Marseille d'en mesurer et d'en limiter le coût. L'affermage constitue le mode de gestion le plus adapté aux caractéristiques du projet d'exploitation et à son économie, ce qui veut dire une gestion à moindre coût, un transfert au fermier des risques techniques, juridiques et financiers. D'ailleurs, 332 000 euros de subvention par an pendant dix ans, c'est vraiment extrêmement raisonnable. C'est pour cela qu'après de longues négociations, nous avons choisi la société VEGA, qui par ses propositions financières, son mode de gestion, son savoir-faire et ses garanties de programmation, nous paraît la plus adaptée à cette salle. Je voudrais d'ailleurs à cette occasion remercier tout le personnel municipal, de grande qualité, la chef de projet, ingénieurs et techniciens, qui ont fait de ce chantier une grande réussite.

Monsieur le Maire, je voudrais vous apporter un peu encore une bonne nouvelle. Il est paru dans le journal, il y a quelque temps, un sondage qui disait que 76 % des Marseillais étaient satisfaits de l'offre culturelle. Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0001/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

84 - 11/0002/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Lancement d'une consultation pour le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et l'animation de la Cité de la Musique et de ses annexes.

(10-20679-GDB20502)

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, ce dossier traite du renouvellement de la DSP pour la gestion et l'animation de la Cité de la Musique. Cette DSP a été passée en 2006, elle vient à expiration le 1^{er} janvier 2011. Nous demandons, au nom du Groupe, le rapport du délégataire. Tous les habitants de la ville devraient pouvoir y accéder, je vous rappelle la loi. Les plus grandes difficultés m'ont été faites, malgré les courriers et les coups de téléphone divers. Finalement, la Commission consultative des DSP me dit qu'ils ont bien vu le dossier le 17 décembre, mais qu'ils ne peuvent pas me l'adresser parce qu'il n'est pas validé. J'attends la Commission CURI, vendredi matin, donc il y a deux jours, je demande à nouveau le dossier, on me prie de revenir l'après-midi. Je refuse de revenir. Finalement, je finis par obtenir le dossier qui normalement est dû à tout un chacun dans cette ville.

Bien entendu, dans ce dossier il n'y a pas les comptes détaillés, ni l'état du personnel, ni les raisons des modifications. Aucune information expliquant les déficits, sauf une explication qui serait un retard de paiement de la Ville de Marseille qui aurait généré des agios, mais quand je compte, le chiffre n'est pas bon. Il s'agit d'une association qui reçoit pourtant plus de 2,7 millions d'euros de la Ville, et les comptes ne sont ni détaillés ni complets. M. HERMANN me dit que le travail est remarquable et nous devons croire M. HERMANN. Mais la croyance aveugle, par moment, c'est un peu difficile. Notre Groupe votera "contre" pour des raisons de nonaccès aux informations. Merci.

Monsieur le Maire.- M. HERMANN, vous pouvez rassurer Mme PONCET-RAMADE, dissiper ses alarmes.

Monsieur HERMANN.- Bien sûr, Monsieur le Maire. En Commission CURI, nous en avons parlé et bien sûr, nous lui transmettrons le dossier complet. Mais je voudrais rappeler qu'aujourd'hui c'est simplement un avis favorable sur le projet de relancer une consultation pour désigner le délégataire.

Monsieur le Maire.- C'est le principe même.

Le rapport 11/0002/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

* * *

85 - 11/0081/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Adhésion de la Ville de Marseille à l'ICOM (International Council of Museums) au titre de l'année 2011.

(10-20697-GDB20502)

Le rapport 11/0081/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

86 - 11/0082/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Participation à l'édition d'un ouvrage sur Marseille s'inscrivant dans la collection "Histoire d'une Ville".

(11-20754-GDB20001)

Le rapport 11/0082/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

87 - 11/0083/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation du contrat international de co-organisation de l'exposition "l'Orientalisme en Europe - de Delacroix à Matisse" conclu entre la Réunion des Musées Nationaux (RMN), la Ville de Marseille, le Kunsthalle der Hypo-Kulturstiftung de Munich et les Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique.

(10-20469-GDB20502)

Le rapport 11/0083/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

88 - 11/0084/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de l'avenant n°2 à la convention-cadre de partenariat entre la Ville de Marseille et la Réunion des Musées Nationaux concernant l'exposition "l'Orientalisme en Europe de Delacroix à Matisse".

(10-20470-GDB20502)

Le rapport 11/0084/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

89 - 11/0085/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Modification de la délibération n°10/0997/CURI du 25 octobre 2010 portant sur la création de l'emploi "d'ingénieur structure".

(10-20701-GDB20502)

Le rapport 11/0085/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

90 - 11/0086/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de l'avenant au contrat de coproduction "La Veuve Joyeuse" de Franz Lehar.

(11-20721-GDB20502)

Le rapport 11/0086/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

91 - 11/0087/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de contrats passés avec des artistes dans le cadre de la programmation de la saison 2010/2011.

(11-20725-GDB20502)

Le rapport 11/0087/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

92 - 11/0088/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de la convention de partenariat Ville de Marseille/Centre de soins palliatifs "La Maison" pour un récital le 29 mars 2011.

(10-20676-GDB20502)

Le rapport 11/0088/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

93 - 11/0089/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la maison de retraite "Korian les Parents de Marseille" pour un concert le 13 janvier et un récital le 15 avril 2011.

(10-20708-GDB20502)

Le rapport 11/0089/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

94 - 11/0090/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et "l'Hôpital-Fondation Saint-Joseph" de Marseille pour un récital le 22 mars 2011.

(10-20709-GDB20502)

Le rapport 11/0090/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

95 - 11/0091/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de la convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'association "Cité de la Musique de Marseille" - Saison 2010/2011.

(10-20703-GDB20502)

Le rapport 11/0091/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

96 - 11/0092/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille - Saison 2010/2011.

(10-20691-GDB20502)

Le rapport 11/0092/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

Monsieur MENNUCCI.- (parlant de Mme IMBERT et du nombre de rapports rapportés par celle-ci) C'est son heure de gloire !

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas l'heure de gloire, mais les succès présentés à l'Opéra, et notamment ces jours-ci, soulèvent un enthousiasme considérable. Vous qui parlez tant de culture, vous pourriez peut-être aller applaudir les artistes ! Justement, c'était Paillasse, il me semble ! Eh bien, Don Din Don Paillasse !

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

97 - 11/0093/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES - Organisation et création de l'exposition "la Chartreuse de Marseille, une vision retrouvée" - Approbation d'une convention conclue avec le Centre Interrégional de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CICRP).

(10-20702-GDB20502)

Le rapport 11/0093/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

98 - 11/0094/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES - Approbation de la convention de dépôt conclue entre le Cabinet des Monnaies et Médailles de Marseille et la Société Vert Marine.

(11-20724-GDB20502)

Le rapport 11/0094/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

99 - 11/0095/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Groupe de Recherche sur la Maladie d'Alzheimer (GRAL).

(11-20756-GDB40001)

Le rapport 11/0095/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

100 - 11/0096/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME CONGRES - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Collège PACA de Médecine d'Urgence (COPACAMU).

(11-20775-GDB40202)

Le rapport 11/0096/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

101 - 11/0097/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Attribution d'une subvention de la Ville en faveur de l'association Comité d'Action Sociale des Personnels de la Ville de Marseille, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, au titre de l'année 2011.

(11-20718-GDB61002)

Le rapport 11/0097/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

102 - 11/0098/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Attribution d'une subvention de la Ville en faveur de l'association « La Coop » au titre de l'année 2011.

(11-20719-GDB61002)

Le rapport 11/0098/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

103 - 11/0099/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Opération de regroupement des laboratoires en économie publique et économie de la santé et création d'une bibliothèque interuniversitaire en droit et sciences sociales, Ilot Bernard Du Bois - 1^{er} arrondissement - Désignation du maître d'œuvre- Signature et notification du marché - Attribution des primes.

(11-20825-GDB50202)

Le rapport 11/0099/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

104 - 11/0100/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de Marseille à une manifestation scientifique "La semaine du cerveau - le cerveau dans son environnement".

(11-20826-GDB40202)

Le rapport 11/0100/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

105 - 11/0101/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Restauration du Château de la Buzine, traverse de la Buzine, dans le 11^e arrondissement - Autorisation et approbation des protocoles transactionnels passés avec les entreprises Delta Menuiseries et Nouvelle Société d'Ascenseurs (NSA), pour le règlement des marchés de travaux n°05/1504 et 06/0922.

(11-20808-GDB50202)

Le rapport 11/0101/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité. Monsieur MORAINÉ ne participant pas au vote.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

106 - 11/0102/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Tarifs d'Occupation du Domaine Communal pour l'année 2011.

(11-20829-GDB30502)

Le rapport 11/0102/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

107 - 11/0103/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Division Interventions Logistiques - Paiement à la Société Protectrice des Animaux de la contribution forfaitaire annuelle à la gestion du centre animalier municipal - Exercice 2011.

(11-20818-GDB30502)

Madame BOET.- Monsieur le Maire, chers collègues, le 16 juillet 2001, nous avons passé une convention de gestion relative à l'exploitation d'un centre animalier municipal, c'est-à-dire la fourrière, à la SPA pour 15 ans. Donc cette convention stipulait à la fois la fourrière, le secours animalier, la stérilisation des chats. Or, depuis, en 2009, la SPA a fait l'objet de plusieurs interventions de la Direction Départementale des Services Vétérinaires des Bouches-du-Rhône, sur des questions d'hygiène et de sécurité, et de surpopulation, mais aussi sur des pratiques illégales de la Médecine, particulièrement pour l'euthanasie des animaux, et aussi pour de faux certificats permettant l'adoption par exemple de pitbulls. Plusieurs vétérinaires ont porté plainte et une instruction est en cours.

Toujours en 2009, Monsieur le Maire, la Cour des Comptes a rendu un rapport accablant sur la gestion de la SPA. Plusieurs salariés ont aussi engagé des procédures aux Prud'hommes. Or, nous sommes aujourd'hui en 2011 et nous renouvelons par ce rapport le versement d'une subvention de plus d'un million d'euros à cette association. Nous avons déjà versé un acompte en décembre. Certes, la Ville a demandé un audit dans le cadre de la délégation de service public. Mais cet audit ne nous a pas été communiqué, ni à mon Groupe ni aux membres de la Commission consultative. Lors de la Commission, mardi dernier, on m'a répondu que cet audit n'était pas public, alors que je suis Conseillère Municipale, que tout allait bien, sauf quelques ajustements techniques. Je voudrais bien savoir, Monsieur le Maire, que sont ces ajustements dits techniques ?

Il semblerait aussi que l'auditeur ait eu du mal à avoir accès aux documents originaux, que beaucoup de justificatifs aient disparu et que cet audit aurait dû déclencher normalement l'ouverture d'une procédure par la brigade financière. Est-ce le cas ?

Un million d'euros, si vous me permettez une expression un peu triviale, Monsieur le Maire, ce n'est pas du "pipi de chat" ! Donc, nous devons quand même réviser cette DSP et dans cette affaire-là, il ne s'agit pas de rumeurs ; c'est simplement, Monsieur le Maire, la demande qui a été faite par mes collègues Verts, tout à l'heure, de la mise en place d'une Commission de contrôle de DSP qui s'impose là aussi. Je ne donne pas de leçon, je demande simplement que l'on regarde d'un peu plus près ce que l'on est en train de faire avec cette association. Je sais bien, Mme SERVANT m'a dit que l'on ne pouvait pas laisser les chiens et les chats errer dans la ville, qu'il y a peu d'associations qui sont capables de prendre le relais, mais les différentes procédures doivent quand même nous alerter.

Pour toutes ces raisons, mon Groupe votera "contre".

Monsieur le Maire.- Il y a aussi les serpents, les boas, il y a mille et une choses également ! Et si on ne le faisait pas, on dirait : que fait la Ville ? Qu'est-ce qui se passe ? Etc. Mme SERVANT, pouvez-vous répondre à Mme BOET ?

Madame SERVANT.- Monsieur le Maire, les questions de Mme BOET vont nous donner l'occasion de faire un point d'étape de la gestion de cette DSP, pour laquelle nous avons effectivement demandé un audit, comme on pourrait le faire assez couramment sur n'importe quelle délégation de service public.

Le rapport définitif de cet audit nous a été rendu en juillet 2010. Une information écrite sur les conclusions de l'audit a été communiquée au délégataire en août 2010, mettant en exergue les différents points qui la concernaient. Dès lors, un travail a été engagé et est poursuivi avec le délégataire sur quatre grandes thématiques. Les régularisations d'ordre juridique. La détermination des indicateurs de mesure de l'activité déléguée, qui seront à fournir par le délégataire de manière régulière au délégant, c'est-à-dire nous donner son tableau de bord régulièrement tous les ans tel qu'on le lui demande. La mise en place d'un chantier technique métiers, qui réunira les différents partenaires institutionnels concernés par les problématiques des animaux errant sur la voie publique, notamment le Parquet, la Police Nationale, la DDSV, et ce, afin de déterminer les compétences de chacun. Pour terminer, les aspects économiques et financiers abordés en regard des deux précédents thèmes.

Quoi qu'il en soit, les conclusions de l'audit, qui n'est pas un audit contradictoire, donc nous ne sommes pas dans l'obligation de vous le donner mais nous pouvons en parler, et comme nous travaillons toujours dans la clarté, nous vous donnons les éléments en cours d'étape, donc cet audit ne fait ressortir aucun manquement grave à la convention de DSP du délégataire, de quelque nature que ce soit, qui justifierait d'en interrompre l'exécution. Donc, n'interrompant pas l'exécution, nous ne pouvons pas nous abstenir de verser la subvention que la Ville s'est engagée à verser à cette SPA, toujours dans le cadre de la fourrière, ce qui engagerait la responsabilité de la Ville pour non-exécution des dispositions de ladite convention.

Donc aujourd'hui, des réunions se font avec la SPA sur les différents points que j'ai évoqués et, au fur et à mesure du temps, lorsque nous avancerons sur ce problème, nous tiendrons informés les élus ici présents et vous, Monsieur le Maire, de la finalité.

Monsieur le Maire. - Mme BOET a eu raison de poser cette question et Mme SERVANT de faire le point d'un dossier qu'elle suit en notre nom particulièrement. Mme BOET sait parfaitement qu'il y a aussi à la SPA ce bâtiment magnifique que nous avons construit et financé, etc., qui est très utile aussi pour les raisons que j'indiquais sur les chiens errants, que l'on ne voit plus beaucoup dans la ville et sur toute sorte d'animaux que les gens achètent et puis à un moment donné jettent dans la rue. Il faut bien qu'il y ait un service qui s'occupe de cela. Vous savez aussi qu'il y a eu un différend entre du personnel et la Directrice de l'établissement. Donc, il faut tenir compte un peu de tous ces éléments, écouter les uns et les autres, et prendre les décisions le moment venu. Vous avez tout à fait raison, vous avez posé une question, nous y avons répondu avec les éléments que nous avons aujourd'hui.

Le rapport 11/0103/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre.

* * *

108 - 11/0104/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • 3^e arrondissement - Approbation des avenants n°2 à la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière sur le site de "Bouès Belle-de-Mai" et à la convention sur le site de " Saint-Mauront " passées entre l'Etablissement Public Foncier P.A.C.A. et la Ville de Marseille.

(11-20797-GDB42002)

Le rapport 11/0104/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

109 - 11/0105/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • 4^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière sur le site de l'îlot Flammarion passée entre l'Etablissement Public Foncier PACA et la Ville de Marseille.

(11-20799-GDB42002)

Le rapport 11/0105/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

110 - 11/0106/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • 15^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention opérationnelle de veille et de maîtrise foncière sur le site de Mardrossian passée entre l'Etablissement Public Foncier PACA et la Ville de Marseille.

(11-20800-GDB42002)

Le rapport 11/0106/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

* * *

111 - 11/0107/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • 15^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention opérationnelle sur le site de " La Savine - Vallon des Tuves " passée entre l'Etablissement Public Foncier PACA et la Ville de Marseille.

(11-20801-GDB42002)

Le rapport 11/0107/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

112 - 11/0108/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Création d'un self et restructuration des locaux du groupe scolaire Pointe Rouge, boulevard Piot, 8^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(11-20817-GDB50202)

Le rapport 11/0108/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REY Maurice

113 - 11/0109/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - Révision du montant des taxes communales de convoi, d'inhumation et de crémation.

(11-20823-GDB30102)

Le rapport 11/0109/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

* * *

114 - 11/0110/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - Cimetière de Saint-Julien, modification de la superficie et remboursement du trop-perçu au concessionnaire M. Bernard Carmona.

(11-20822-GDB30102)

Le rapport 11/0110/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

115 - 11/0111/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ODEON - Approbation d'un contrat de coréalisation conclu avec la "Comédie Nouvelle SARL Philippe Caubère Production".

(11-20811-GDB20502)

Le rapport 11/0111/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

116 - 11/0112/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Confortement des structures des églises Mazargues Saint-Roch et Sainte-Marguerite - 9^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux conservatoires.

(11-20793-GDB50202)

Le rapport 11/0112/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

117 - 11/0113/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Réaménagement intérieur du Musée des Beaux-Arts, dans le 4^e arrondissement - Approbation des modifications de programme - Approbation de l'Avant-Projet Définitif - Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°10/578 représenté par son mandataire Bodin et Associés - Approbation de l'augmentation de l'affectation d'autorisation de programme - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux.

(11-20828-GDB50202)

Le rapport 11/0113/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

118 - 11/0114/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD LITTORAL - Mise en sécurité de l'ancienne plate-forme Casino située chemin de Saint-Louis au Rove / Ruisseau Mirabeau, dans le 16^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-20737-GDB50202)

Le rapport 11/0114/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROATTA Jean

119 - 11/0115/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Union Maritime pour la Méditerranée pour l'organisation d'un colloque en avril 2011.

(11-20827-GDB40202)

Le rapport 11/0115/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

• * *
•

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

120 - 11/0116/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES MARCHES PUBLICS - Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des marchés.

(11-20830-GDB63002)

Le rapport 11/0116/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

121 - 11/0117/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• 8^e et 9^e arrondissements - Contrat de Partenariat relatif à la
reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords - Assistance à
maîtrise d'ouvrage juridique et financière pour le suivi et l'exécution
du projet.

(11-20831-GDB42002)

Le rapport 11/0117/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen,
et M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

122

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE ACTION FONCIERE - 8^e arrondissement - Pointe Rouge
- Avenue du Corail - Principe de cession d'un terrain non bâti à la
Société Anonyme Simplifiée BNP Paribas Immobilier Résidentiel
Promotion Méditerranée.

(11-20820-GDB42002)

Rapport retiré.

* * *

123

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE
IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DE
L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET GESTION
EXTERNALISEE- 8^e arrondissement - Saint-Giniez - Déclassement
d'une emprise relevant du domaine public sise boulevard Rabatau.

(11-20824-GDB42002)

Rapport retiré.

* * *

124 - 11/0118/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE ACTION FONCIERE - 12^e arrondissement - Les Trois
Lucs - Traverse de la Malvina - Acquisition à titre gratuit d'un terrain
appartenant à la SCCV le Hameau des Trois Lucs.

(11-20821-GDB42002)

Le rapport 11/0118/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SUSINI Bernard

125 - 11/0119/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME
• SERVICE PLANIFICATION URBAINE - 2^e, 3^e, 14^e et
15^e arrondissements - Projet de boucle de distribution d'eau de mer
pour le chauffage et la climatisation de bâtiments sur le secteur des
Docks Libres et de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée.

(11-20815-GDB42002)

Madame VENTURINO.- Monsieur le Maire, ce
rapport concerne le projet de boucle de distribution d'eau de mer pour
le chauffage sur le secteur des Docks Libres et de l'opération
Euromed.

Marseille a un potentiel extraordinaire en énergies
renouvelables, le soleil, le vent, la mer, mais en deux mots, de quoi
s'agit-il lorsque l'on parle de boucle de distribution d'eau de mer ? Il
s'agit de puiser l'eau de mer et de se servir des calories et des
frigories de l'eau de mer, afin de venir s'insérer sur un réseau de
distribution pour l'ensemble de la zone concernée. C'est un réseau
de chauffage et de refroidissement qui est économe en énergie et
économe en eau également, sur lequel les bâtiments pourront, voire
devront se raccorder.

C'est un projet majeur de recours à la
thalassothermie que nous vous proposons d'engager dans notre ville.
C'est un rapport qui est un élément essentiel de la stratégie
énergétique et une stratégie qui d'ailleurs est de très grande ampleur
puisque'elle pourrait se déployer sur 375 hectares des Docks Libres
Euromed, Mardirossian. C'est une véritable politique d'aménagement
durable du territoire, avec une vision à long terme. Et ce projet,
Monsieur le Maire, est la démonstration d'une politique ambitieuse,
cohérente, transversale et qui anticipe, qui lie à la fois l'intérêt
économique, social et environnemental. C'est notre vision du
développement durable, c'est la politique que nous mettons en place
depuis 1995, avec vous et avec l'ensemble des Adjointes qui
contribuent à ce projet.

Je suis certaine bien sûr que l'ensemble de nos
collègues dans cet hémicycle auront à cœur de soutenir ce projet
d'avenir, car il s'agit bien d'avenir pour notre ville et pour ses usagers.
Je citerai au passage qu'Euromed a été reconnu comme EcoCité et
fera d'ailleurs de ce dossier de boucle à eau de mer un des quatre
axes de projets soumis en mars 2011 au Ministère, pour être éligible
aux fonds d'investissements d'avenir. Je vous demande donc de
voter ce rapport qui nous permettra d'approfondir l'étude pour un
réseau de thalassothermie urbain et qui permettra d'optimiser les
caractères technico-économiques qui devront avoir lieu. Merci.
(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci, Mme VENTURINO. Je mets
ce rapport aux voix.

(Mme PONCET-RAMADE annonce un vote "contre" mais le rectificera
par la suite)

Le rapport 11/0119/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est
adopté à l'unanimité.

* * *

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA
POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

126 - 11/0120/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ADMINISTRATIF - Réfection des façades et mise en conformité des établissements scolaires à structure métallique.

(10-20690-GDB50202)

Le rapport 11/0120/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

**CULTURE ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

127 - 11/0121/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Aménagement et installation du Musée des Arts Décoratifs et de la Mode au Château Borély, 8^e arrondissement - Approbation des modifications de programme - Approbation de l'avant-projet définitif - Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°10/0609 représenté par son mandataire Moatti et Rivière - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour les travaux.

(11-20836-GDB50202)

Le rapport 11/0121/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

128 - 11/0122/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention d'investissement à l'association "Regards de Provence" - Approbation de l'avenant n°1 à la convention n°9/950.

(11-20837-GDB20502)

Le rapport 11/0122/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

129 - 11/0123/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Rénovation de la toiture et du dallage de la Halle Puget, rue Puvis de Chavannes, 1^{er} arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(11-20834-GDB50202)

Le rapport 11/0123/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

130 - 11/0124/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Aménagement des Friches de la Belle-de-Mai, îlots 1 et 3, 3^e arrondissement - Approbation du protocole transactionnel conclu avec le mandataire du maître d'ouvrage Icade Promotion et le maître d'ouvrage Ville au titre de la convention n°95/185 notifiée le 15 juin 1995 - Quitus donné.

(11-20841-GDB50202)

Le rapport 11/0124/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

131 - 11/0125/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Position de la Ville de Marseille relative aux projets de Schéma National des Infrastructures de Transports (SNIT) et de révision du Réseau TransEuropéen de Transport (RTE-T).

(11-20839-GDB42002)

Madame MOUKOMEL. - Monsieur le Maire et chers collègues, en cette fin de Conseil Municipal, permettez que nous nous réjouissons de l'intérêt que porte la Ville aujourd'hui au projet de Schéma National des Infrastructures de Transports.

Le projet européen, tel qu'il avait été exposé sur des cartes, semble avoir négligé tout l'ensemble Ouest européen et totalement oublié le Sud européen. Et ce n'est certainement pas qu'une question d'équilibrage Est-Ouest européen, je crois qu'il y a vraiment des choses à revoir. Paris et le gouvernement ont souhaité revoir ce projet européen, mais une fois de plus, notre ville et notre région ont été oubliées, sauf en matière de LGV. La LGV, cela veut dire voyageurs, sûrement les touristes, mais notre ville, notre région, ne vivent-elles que de tourisme ? Je ne crois pas que ce soit l'avis de cette assemblée et ce matin, vous en avez tous été témoins.

Qu'en est-il du transport du fret ? Qu'il s'agisse des liaisons Sud-Nord, depuis le Grand Port Maritime de Marseille jusque vers le Nord de l'Europe et le Nord de l'Italie, qu'il s'agisse des liaisons Ouest-Est, de Lisbonne à Milan ou plus loin, qu'est-il proposé au fret ? Vous l'avez remarqué, il n'y a strictement rien sur les autoroutes de la mer, il y a juste des autoroutes terrestres qui nous sont proposés, avec l'aménagement de quelques barreaux. Autre proposition des Parisiens, le passage par Lyon, alors que nous savons tous que le couloir rhodanien ferré est déjà en limite de saturation.

Depuis combien de temps défendons-nous ensemble la percée du Montgenèvre pour le rail ? Une réalisation qui désenclaverait les départements alpins, qui assurerait des débouchés pour le Port de Marseille, qui participerait de la sécurité énergétique de la région. Monsieur le Ministre des Transports semble avoir oublié très rapidement qu'il avait été candidat aux régionales. Préférer le rail à la route, c'est choisir l'avenir, c'est aussi choisir de protéger un ensemble de régions déjà fragilisées sur le plan du développement durable. Et s'il est répondu qu'il s'agit de coûts d'investissement, parlons investissement + fonctionnement à long terme et allons voir comment nos voisins helvètes ont financé le tunnel du Saint-Gothard, un magnifique ouvrage, par une vignette poids lourds.

Il est urgent d'avoir de l'ambition pour notre ville et pour le Sud de l'Europe. Le Groupe Faire Gagner Marseille a la conviction que c'est par un travail commun des Villes, métropoles, Départements et Régions de l'arc alpin que les liaisons de demain propres, économes et répondant aux nécessités de mobilité, pourront prendre toute la place qui leur revient et permettre un développement économique harmonieux et équilibré du Sud européen et de Marseille.

Bien évidemment, nous voterons ce rapport.

Monsieur le Maire.- Mme VLASTO, voulez-vous répondre quelques mots à Mme MOUKOMEL, vous qui siégez au Parlement Européen ?

Madame VLASTO.- Monsieur le Maire, oui, bien sûr, il faut que notre région soit inscrite au Réseau TransEuropéen de Transport, et je dois vous dire que j'agis fortement à Strasbourg et mes collègues à Paris aussi, de façon à ce que notre région soit inscrite.

Je rappellerai que bien entendu ce RTE-T doit nous aider à financer des infrastructures autoroutières qui doivent nous permettre non seulement de circuler dans notre région et en France, mais également des installations autoroutières qui doivent nous amener dans le Nord de l'Europe. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, le Port de Marseille, malgré ce qui s'y passe, et j'espère bien que la loi, M. BLUM, va être appliquée, car l'Europe considère que le Port de Marseille peut être un point stratégique d'entrée non seulement des passagers mais aussi des marchandises dans l'Europe. Et le RTE-T comprend toutes les infrastructures portuaires aussi.

Alors, Mesdames et Messieurs, vous parlez du Port, vous dites que sur le Port tout se passe bien, que c'est de notre faute quand cela se passe mal. Eh bien ! Soyez à nos côtés ! Et que ceux qui sont à la Région et qui militent pour que notre région soit dans le RTE-T militent aussi pour que les choses se calment sur le Port et, à ce moment-là, les infrastructures autoroutières nous aideront !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0125/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Hélène

132 - 11/0126/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE - Plan Climat - Convention d'occupation temporaire type au bénéfice d'EDF Energies Nouvelles France pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux - Approbation de la convention modifiée en son article 6-4-1 ayant pour objet les mesures de champ électromagnétique.

(11-20838-GDB41502)

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, je voudrais vous dire que j'ai fait une erreur : je suis "pour" sur le vote du rapport 125. Et je suis "contre" pour le vote sur le rapport 132, pour les mêmes raisons que précédemment, c'est-à-dire qu'un bâtiment qui a une couverture photovoltaïque doit d'abord être isolé et ensuite, en plus, il ne doit pas émettre des rayons électromagnétiques supérieurs à 0,6. Cette mesure n'a pas été adoptée. Donc, voilà, je rectifiais simplement.

Monsieur le Maire.- Je ne comprends sans doute pas tout ! A une époque, on nous disait : "Il faut du photovoltaïque partout". Nous avons 30 hectares dans la Crau qui nous appartiennent. On pourrait y mettre ces fameux panneaux photovoltaïques et récupérer de l'énergie. Mais au plus on vous en parle, au plus vous semblez être contre ce que l'on fait !

Mme VENTURINO, répondez à Mme PONCET-RAMADE.

Madame VENTURINO.- Je crois que cela ne mérite pas de rentrer dans la polémique, on connaît bien la position de Mme PONCET-RAMADE et du Groupe Verts du Conseil Municipal de Marseille.

Monsieur le Maire.- Qu'est-ce qu'ils veulent ? Je n'ai jamais rien compris !

Madame VENTURINO.- Ils ont tenté d'exprimer différentes choses à différents moments, mais ce n'est pas à moi de vous dire ce qu'ils veulent ! Nous, en tout cas, Monsieur le Maire, nous savons ce que nous voulons !

Et ce que nous voulons, c'est effectivement faire participer Marseille à ce grand élan, à cette nécessité, à ce devoir finalement, qui est d'une responsabilité des Collectivités, de participer à la protection de l'environnement en s'impliquant. Et comment une Collectivité peut-elle s'impliquer ? Effectivement, en participant à la production d'énergies renouvelables, en incitant également la recherche et le développement, et c'est ce que nous faisons dans différents projets, en incitant également la création d'emplois et le recours aux ANPE locales, c'est ce que nous avons demandé, le recours également aux stagiaires des ASFA locales. Donc tout ceci figure.

Mais également nous participons, et nous sommes fiers de le rappeler ici, notamment dans le cadre du moratoire puisque certaines questions m'ont été posées en Commission. Nous sommes fiers de l'avoir demandé, dans le cadre de ce grand Plan de Développement de l'Energie Solaire à Marseille sur les toitures de nos bâtiments communaux, aux opérateurs et l'opérateur principal, qui réalisera 80 % des équipements, nous a entendus : les panneaux photovoltaïques sont des panneaux issus de la filière française, fabriqués en France et ils doivent donc contribuer à développer cette filière française. Donc, je crois qu'à Marseille nous faisons ce qu'il faut !

Nous l'avons fait avant tout le monde, tant mieux ! Nous ne demandons qu'à ce que les autres Collectivités nous suivent. Et puis, si les cinq élus Verts du Conseil Municipal ne nous suivent pas, tant pis ! Je pense qu'ils se raccrocheront aux branches, le moment venu. Mais en tout cas, j'espère que là où ils sont aux commandes, ou là où ils ont tout de même des capacités de décision associées, en tout cas c'est ce qu'ils affichaient, je pense à la Région, ils nous permettront aussi de faire évoluer les choses et de les faire avancer, parce que c'est de la responsabilité de l'ensemble des Collectivités.

Pour ce que nous faisons à Marseille, Monsieur le Maire, nous n'avons pas à rougir ni à verdier ! Nous restons comme nous sommes et nous faisons bien !

Monsieur le Maire.- Très bien !

Le rapport 11/0126/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie-Les Verts votant contre.

* * *

133 - 11/0127/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE - DIVISION ECLAIRAGE PUBLIC - Prestations d'illuminations pour les fêtes et manifestations publiques - Renouvellement de l'opération.

(11-20835-GDB41502)

Le rapport 11/0127/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

* * *

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARREGA Sylvie

134 - 11/0128/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX – Approbation de la nouvelle Convention Cadre des Centres sociaux.

(10-20681-GDB21502)

Madame DIAMANTI.- Monsieur le Sénateur Maire, chers collègues, mon Groupe votera bien entendu positivement ce rapport qui ancre un peu plus dans la vie le travail indispensable qu'effectuent les structures d'éducation populaire que sont les Centres Sociaux. Nous tenons à saluer ce travail de proximité. Rôle social, éducatif, culturel, ces structures implantées dans nos quartiers devraient être davantage soutenues, développées avec l'ouverture de nouveaux Centres. Un des rapports précédents concernait la construction future et tant attendue du Centre Social de l'Estaque ; nous nous en félicitons, en espérant que l'ouverture se fera avant la fin de cette mandature.

Plus que jamais, ces structures ont besoin de moyens supplémentaires. Et ce n'est pas avec l'abandon de la taxe professionnelle que cela va se faire. Déjà en 2010 il y a eu moins 25 % de subventions pour les fédérations nationales de jeunesse et d'éducation populaire, et cela va se poursuivre en 2011. Cela fait moins de moyens, moins de contrats aidés. Si pour vous le temps libre a un coût, pour nous il est source de citoyenneté, de culture, d'éducation, de liberté, de développement de l'esprit critique. Et ce n'est pas en diminuant subventions et aides à l'emploi que nous allons avancer vers une société plus juste.

Nous devons développer, ouvrir plus de Centres Sociaux. Ils œuvrent tous dans ce que l'on appelle l'éducation populaire, cette éducation populaire qui, pour nous, doit être encore plus un grand mouvement de transformation sociale devant permettre de recréer l'espoir, de combattre efficacement l'exclusion sociale, la pauvreté et la paupérisation culturelle qu'engendrent certains choix de société idéologiques et économiques qui ne sont pas les nôtres.

A ce sujet, Monsieur le Maire, ne serait-il pas judicieux d'organiser une table ronde avec tous les acteurs œuvrant dans ces Centres Sociaux, pour valoriser leur travail, pour entendre leurs expériences et leurs besoins, les aider à se développer encore plus ? Merci.

Monsieur le Maire.- Très bien ! On pourrait même vous la faire présider ! Si vous votez le budget, chiche !

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, simplement pour dire très rapidement que cette convention cadre qui est signée entre la CAF, notamment, et qui emporte l'ensemble et l'essentiel du financement et de la gestion de ces Centres Sociaux, et également l'Etat, le Conseil Général, la Région et la Ville de Marseille, mais en même temps, nous savons, et cela a été rappelé aussi, que les enjeux sont considérables, que les Centres Sociaux ont une forte influence sur les quartiers ou dans les quartiers, dans le quotidien des quartiers, et qu'ils créent notamment du lien avec surtout les jeunes qui sont parfois en situation précaire. Et aujourd'hui, nombre de Centres Sociaux sont en difficulté et parfois ramment à contre-courant.

J'ai ici un exemple, Monsieur le Maire, que vous connaissez très bien puisque vous l'avez vous-même inauguré à Malpassé, qui est un superbe Centre Social, qui est très beau, où il y a de la superficie, où il y a des espaces pour pouvoir faire des activités, mais où il y a des difficultés aujourd'hui de gestion. Et j'ai ici une lettre de la présidente du Centre Social de Malpassé, Mme QUILICHINI-PRAT, qui nous dit que le Centre Social est en danger, que les déficits financiers et structurels dus au coût très élevé de l'entretien du bâtiment bloquent le fonctionnement à court terme et donc vont rapidement amener à une cessation d'activité.

Alors la question que je pose, Monsieur le Maire : est-ce qu'il n'est pas possible, avec toutes les Collectivités qui sont aux côtés de la CAF, qui participent à cette convention-cadre, que tous ensemble réunis on puisse faire entendre davantage ou être plus influents, afin que la CAF tienne compte des évaluations, des financements ou des agréments qui sont donnés à ces Centres Sociaux et qui tiennent bien compte des caractéristiques des territoires, de leurs besoins, de leurs difficultés, de leur attente, afin que ces Centres Sociaux puissent travailler dans des conditions plus sereines.

Monsieur le Maire.- Mme CARREGA, pouvez-vous répondre à M. HOVSEPIAN et à notre collègue Mme DIAMANTI ?

Madame CARREGA.- Monsieur le Maire, en ce qui concerne le Centre Social de l'Estaque, effectivement vous avez pu voir que nous avons voté un avenant pour les travaux, donc cela ne saurait tarder. Je sais que vous l'attendez depuis longtemps, mais Mme GHALI m'avait interpellée la dernière fois concernant le Centre Social de l'Estaque, donc je pense qu'elle a pu constater que cela avançait.

En ce qui concerne le Centre Social de Malpassé, M. HOVSEPIAN effectivement, j'ai été saisie moi aussi par Mme QUILICHINI-PRAT en ce qui concerne les problèmes financiers du Centre Social, qui aujourd'hui représentent un déficit de 60 000 euros. Il faut savoir que cette structure qui est neuve, comme vous l'avez dit, a des coûts de fluides très importants, mais je pense que la problématique des fluides n'est pas à la hauteur des 60 000 euros de déficit que l'on constate sur le Centre.

Donc, avec les Services de la Ville, nous avons demandé une enquête en ce qui concerne les problèmes de fluides, puisqu'il y a des installations qui se sont avérées coûteuses, en l'occurrence des radars qui automatiquement allument la lumière dès qu'une personne passe, même en plein jour. Donc, là, effectivement, on peut y remédier et essayer de diminuer les coûts. Mais je pense qu'il y a quand même aussi un problème de gestion de ce Centre Social qui est à vérifier. Et c'est pour cela que j'ai demandé un rendez-vous avec Mme QUILICHINI-PRAT pour essayer d'améliorer la situation.

Vous savez, M. HOVSEPIAN, que nous sommes très attentifs à la gestion des Centres Sociaux, que la Ville de Marseille est le 2^e financeur des Centres Sociaux après la CAF. Effectivement, après cette convention-cadre que vous rappelez, nous avons un intérêt tout particulier à regarder effectivement où va l'argent public et la façon dont il est géré. Donc je suis très attentive au Centre Social de Malpassé, comme à tous les autres Centres Sociaux qui, malheureusement, ont des difficultés de gestion. Mais je pense que les fluides de Malpassé ne sont pas l'unique cause de ce problème.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 11/0128/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

* * *

(M. PELLICANI demande la parole pour sa question orale)

Monsieur le Maire.- Vous allez recommencer ? Mais vous l'avez déjà fait tout à l'heure ! Vous aurez la même réponse ! Me BLUM, préparez-vous aussi à la réponse !

4 - Question orale de Monsieur Christian PELLICANI relative à la politique nationale au plan local

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, je trouve que c'est un peu fort de café quand même d'inscrire une question à l'ordre du jour, de demander la parole parce que le débat général aborde le sujet, d'entendre me dire : "Vous le renverrez à la fin, au moment venu", et là, vous êtes en train de nous expliquer que hors temps de parole, on pourrait conclure.

Je pense qu'il est toujours bon d'enfoncer un clou et de taper dessus jusqu'à ce que la raison l'emporte ! Je sais bien, je ne m'attends pas à beaucoup d'échos de vos amis à la veille de l'apéritif, puisque bientôt il est l'heure de l'apéritif et du repas, mais quand même, souffrez d'entendre, Monsieur le Maire, que j'ai posé cette question pour que le mouvement social puisse avoir lieu dans cette assemblée d'élus.

Marseille subit les désengagements de l'Etat qui se traduisent par de multiples conflits. Je n'en citerai que trois pour illustrer, mais pas les moindres.

On en a déjà parlé mais je le redis. Le conflit des agents du GPMM, Grand Port Maritime de Marseille, où l'Etat ne tient pas ses engagements, n'en déplaît aux propos de tout à l'heure. Même une partie du patronat, si on lit bien la presse spécialisée, réprovoque l'attitude du Secrétaire d'Etat aux Transports, qui bloque la situation. Je parle de votre ami M. MARIANI. Et prenez garde quand vous dites : "Je le soutiens", peut-être que dans quelques semaines, en fonction de l'actualité, vous direz le contraire.

Le conflit des postiers du 2^e arrondissement, où la Direction départementale pourrait la situation en négociant à reculons avec les facteurs. La Poste, entreprise où les mauvaises conditions de travail débouchent sur des drames humains allant jusqu'au suicide. De nombreux usagers soutiennent les revendications des postiers, pour plus de service public, sans précarisation de l'emploi.

Enfin, la bataille navale autour de la libéralisation de la desserte avec la Corse est relancée. Mes collègues l'ont déjà abordé, mais je voudrais enfoncer encore une fois le clou. Comme pour l'aérien, vos amis préfèrent les low costs pour casser les statuts et le service public de continuité territoriale.

Monsieur le Maire, vous devez prendre des initiatives qui rompent avec les options libérales qui créent cette situation dramatique. Vous devez prendre le parti de l'intérêt des usagers du service public et mais aussi celui des personnels. Je ne demande pas un miracle, je sais que vous êtes croyant, mais une conversion qui vous ferait passer du libéral pur et dur que vous êtes à la défense des causes sociales, mais tout simplement, en tant que Maire de Marseille, de faire respecter les engagements pris par le gouvernement, par vos amis, d'imposer à la Direction de La Poste le dialogue social et de défendre le Port de Marseille et les entreprises comme la SNCM.

A ce sujet, on a entendu, j'avais écrit j'entends, on va entendre mais je crois que vous avez déjà crié suffisamment, les sirènes anti-syndicat et les cris de vos amis qui ne ratent pas une occasion de dénoncer les salariés du Port, la CGT pour ne pas la nommer, qui seraient trop payés. Un peu de pudeur, on ne vous entend pas quand certains patrons licencient à Marseille à tour de bras après avoir touché de multiples aides publiques. Vous restez silencieux, vous le Maire et vos amis, devant les grands groupes comme Unilever qui ferme des sites alors que l'entreprise reste bénéficiaire, toujours silencieux et prêts à rendre service aux groupes qui pillent les finances publiques au travers des DSP ou ceux, comme les concurrents de la SNCM, qui inscrivent leurs sociétés dans des paradis fiscaux et sont sans foi ni loi, comme dans l'aérien.

Voilà, Monsieur le Maire. Que comptez-vous faire ? Et je le dis aussi pour mes amis à gauche qui, parfois, se laissent aller : prenons garde à ce que l'histoire ne nous rattrape pas !

Monsieur le Maire.- M. BLUM, pouvez-vous répondre à notre ami M. PELLICANI, que par ailleurs nous aimons bien quand même.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, je vais répondre à M. PELLICANI. Je trouve d'ailleurs qu'il ne manque pas d'audace, parce que ce serait plutôt à moi, à nous, à lui demander des comptes en raison du fait que ses amis syndicalistes de la CGT, comme il l'a dit lui-même, bloquent depuis plusieurs mois dans différents conflits l'économie marseillaise, ce qui lui coûte très cher ! Néanmoins, comme chacun connaît ma courtoisie, je vais répondre point par point aux problèmes qu'il a soulevés.

D'abord, s'agissant du Grand Port Maritime, M. PELLICANI sait très bien que le problème doit être réglé non pas ici à Marseille entre la Direction du Port et la fédération CGT locale qui est le syndicat majoritaire, mais qu'il s'agit d'un problème national. Ce problème national concerne la pénibilité. Il est actuellement en discussion sous l'autorité de l'Union des Ports Français avec l'Union Nationale de la Manutention, ainsi que la Fédération Nationale des Ports et Docks. Il s'agit, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, et vous le savez parfaitement, de confirmer à vos amis syndicalistes qu'en matière de pénibilité on appliquera la loi du 12 novembre 2008 sur les retraites, c'est-à-dire que vos amis auront droit, dans ce cadre-là, à une retraite anticipée au maximum de deux ans, c'est-à-dire à 58 ans.

Je n'interviendrai pas en tant que Parlementaire, en faveur de vos amis de la CGT dans la mesure où j'estime que le gouvernement a raison ! Et donc, ce que je souhaite, c'est que le gouvernement aille dans cette affaire jusqu'au bout, qu'il n'y ait de sa part, ni de celle de l'Etat, ni de celle de son représentant local, la moindre faiblesse et qu'il y ait une application stricte de la loi de 2008 en matière de réforme portuaire !

Sur le second point que vous avez évoqué, le conflit de La Poste, là je vous rappelle aussi que la Ville n'a pas à intervenir. Il s'agit d'un conflit entre le syndicat CGT de La Poste et la Direction de La Poste. C'est un conflit d'ordre privé, il appartient à la Direction de La Poste de le régler avec les représentants syndicaux. Mais ce n'est pas en bloquant systématiquement par des grèves le fonctionnement de La Poste que nous arriverons à un résultat et pour l'instant, je pense que la Direction a bien fait de tenir : on ne discute jamais sous la contrainte ! Donc, de ce point de vue là, je n'interviendrai pas non plus !

Troisième sujet, la SNCM. C'est d'ailleurs le sujet le plus intéressant peut-être. Vous savez très bien que pour la SNCM, il y a actuellement une délégation de service public qui a été accordée par la Collectivité Territoriale de Corse. Cette délégation de service public arrivera à son terme en 2012 et elle sera renouvelée à ce moment-là. Il est d'ailleurs fortement question, vous le savez parfaitement, M. PELLICANI, qu'elle soit renégociée avec la Collectivité Territoriale de Corse avant, donc dès 2011.

Il se pose deux problèmes : un problème concernant cette délégation sur le fait que la SNCM et la CMN reçoivent une dotation de service public qui doit compenser les pertes que subissent ces deux armateurs du fait des contraintes de service public qui lui sont imposées par la Collectivité Territoriale de Corse. Cette aide dans le cadre du service public sera donc revue par la Collectivité Territoriale de Corse, mais se pose aussi le problème de l'aide sociale aux passagers.

Or, cette aide sociale aux passagers de 12 euros par passager est actuellement perçue par d'autres armateurs, à savoir Moby Lines et surtout Corsica Ferries. Je l'ai dit à vos amis que j'ai reçus : cette aide est inacceptable et inadmissible ! Je l'ai dit également au rapporteur de la mission sur la Corse, qui l'a écrit dans son rapport, et vous savez très bien que la Chambre Régionale des Comptes s'est également élevée contre cette aide, qui est une aide injuste puisqu'il est anormal que nos subventions, suivant une expression consacrée, que l'on subventionne les touristes belges qui viendraient en Corse, belges ou les autres d'ailleurs ! Donc il va y avoir une remise à plat de cette aide, de manière à ce que la SNCM et la CMN, si toutefois elles sont retenues comme délégataires de service public, ce que je souhaite, je le dis clairement, recevront et seront exclusivement les bénéficiaires de cette aide. Mais pour être les bénéficiaires de cette aide, M. PELLICANI, encore faut-il, puisqu'il s'agit d'un service public, que vos amis, estimables au demeurant, pour la plupart, comprennent que ce n'est pas en bloquant les navires, que ce n'est pas en séquestrant ou en tentant de séquestrer la Direction que nous arrivons à des résultats.

Alors, ils m'ont demandé des rendez-vous, je les recevrai très volontiers et je suis prêt à aller, dans une certaine mesure, dans le même sens qu'eux, dans la mesure où les grèves cesseront !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.-

Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

La Séance est levée à 12 h 20

* * *

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :

La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS : SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS
12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13001 MARSEILLE
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

DIRECTEUR DE PUBLICATION : M. LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne-Marie M.COLIN

IMPRIMERIE : POLE EDITION